

RAPPORT ANNUEL 2012
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

A horizontal splash of water with bubbles, positioned above the text.

eau
de La CREA

Sommaire

I. PRESENTATION GENERALE EAU DE LA CREA	6
1 - Les Chiffres clés et faits marquants	6
2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la CREA au 1^{er} janvier 2012	7
1 – Organisation des services – Pôles de proximités et mode de gestion	7
2 – Gestion et accueil du public	12
3 - Indicateurs financiers de la CREA en 2012	14
1 - Structure budgétaire	14
2 - Recettes et charges du service	14
3 - Indicateurs financiers	14
4 - Facturation et Prix de l'Eau	15
4 - Ressources en EAU – production et zone de distribution	16
1 – Les ressources	16
2 – Qualités des eaux distribuées	22
3 – Préservation de la ressource - Etudes	23
5 – Exploitation - Caractéristiques techniques	26
1 - Indicateurs techniques	26
2 - Patrimoine	29
6 – Gestion clientèle abonnés	32
1 - Abonnés	32
2 - Volumes consommés et facturés	32
3 - Indicateurs de performances	33
7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la CREA en 2012	35
II. PRESENTATION PAR SERVICE	39
1 - Le service exploité en Régie Directe - Rouen	39
1 - Présentation du service	39
2 - Indicateurs techniques	39
3 - Données clientèle - abonnés	42
4 - Qualité de l'eau	42
5 - Indicateurs de performance	43
2 - Le service exploité en Régie Directe d'Elbeuf	44

1 - Présentation du service	44
2 - Indicateurs techniques	44
3 - Données clientèle - abonnés	46
4 - Qualité de l'eau	46
5 - Indicateurs de performance	46
3 - Le service exploité en Régie Directe de Yainville	47
1 - Présentation du service	47
2 - Indicateurs techniques	47
3 - Données clientèle - abonnés	48
4 - Qualité de l'eau	49
5 - Indicateurs de performance	49
4 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Nord Ouest	50
1 - Présentation du service	50
2 - Indicateurs techniques	50
3 - Données clientèle - abonnés	52
4 - Qualité de l'eau	52
5 - Indicateurs de performance	52
6 - Indicateurs financiers	53
5 - Contrat pour l'exploitation par gérance du service d'eau potable des communes d'Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine et Yville-sur-Seine	54
1 - Présentation du service	54
2 - Indicateurs techniques	54
3 - Données clientèle - abonnés	56
4 - Qualité de l'eau	56
5 - Indicateurs de performance	56
6 - Indicateurs financiers	57
6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de St Paër : communes d'Epinay-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër	58
1 - Présentation du service	58
2 - Indicateurs techniques	58
3 - Données clientèle - abonnés	60
4 - Qualité de l'eau	60
5 - Indicateurs de performance	60

6 - Indicateurs financiers	61
7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges	62
1 - Présentation du service	62
2 - Indicateurs techniques	62
3 - Données clientèle - abonnés	64
4 - Qualité de l'eau	64
5 - Indicateurs de performance	64
6 - Indicateurs financiers	65
8 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune du Trait	66
1 - Présentation du service	66
2 - Indicateurs techniques	66
3 - Données clientèle - abonnés	68
4 - Qualité de l'eau	68
5 - Indicateurs de performance	68
6 - Indicateurs financiers	69
9 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Oissel	71
1 - Présentation du service	71
2 - Indicateurs techniques	71
3 - Données clientèle - abonnés	73
4 - Qualité de l'eau	73
5 - Indicateurs de performance	73
6 - Indicateurs financiers	74
10- Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis	75
1 - Présentation du service	75
2 - Indicateurs techniques	75
3 - Données clientèle - abonnés	77
4 - Qualité de l'eau	77
5 - Indicateurs de performance	77
6 - Indicateurs financiers	78

11 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes du secteur d'Houpeville, Le Houlme, Malaunay et du secteur d'Hénouville (le haut), Saint-Pierre-de-Varengueville (bourg)	79
1 - Présentation du service	79
2 - Indicateurs techniques	79
3 - Données clientèle - abonnés	81
4 - Qualité de l'eau	81
5 - Indicateurs de performance	81
6 - Indicateurs financiers	82
12 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de Saint-Martin-de-Boscherville : communes d'Hénouville (le bas), Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint Pierre de Varengueville (extrémité sud)	84
1 - Présentation du service	84
2 - Indicateurs techniques	84
3 - Données clientèle - abonnés	86
4 - Qualité de l'eau	86
5 - Indicateurs de performance	87
6 - Indicateurs financiers	87
13 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Duclair	89
1 - Présentation du service	89
2 - Indicateurs techniques	89
3 - Les données clientèle - abonnés	91
4 - Qualité de l'eau	91
5 - Indicateurs de performance	91
6 - Indicateurs financiers	92
III. ANNEXES	93
Annexe 1 : Synthèse des données par commune	94
Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)	96
Régie Directe de Rouen : Rouen La Jatte	96
Régie Directe de Rouen : Rouen Grand Mare Châtelet et Saint Martin du Vivier	97
Régie Directe de Rouen : Rouen Bas de ville	98
Régie Directe de Rouen : Darnétal	99
Régie Directe de Rouen : Grand-Quevilly	100
Régie Directe de Rouen : Fontaine-sous-Préaux	101
Régie Directe de Rouen : Plateau Est Franqueville	102
Régie Directe de Rouen : Plateau Est Neuville	103
Régie Directe de Rouen : St Aubin-Epinay BS	104
Régie Directe de Rouen : St Jacques-sur-Darnétal Epinay HS	105

Régie Directe de Rouen : Roncherolles sur le Vivier	106
Régie Directe de Rouen : Banlieue Sud de Rouen	107
Régie Directe de Rouen : Moulineaux - Grand Couronne	108
Régie Directe de Rouen : La Maison Brulée	109
Régie Directe de Rouen : La Bouille	110
Régie Directe d'Elbeuf : Caudebec-lès-Elbeuf	111
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Buquet	112
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Est	113
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Ouest	114
Régie Directe d'Elbeuf : Freneuse	115
Régie Directe d'Elbeuf : Orival	116
Régie Directe d'Elbeuf : St Aubin-lès-Elbeuf	117
Régie Directe d'Elbeuf : St Pierre-lès-Elbeuf	118
Régie Directe de Yainville	119
Service en prestation de service EdN - LDEF : Maromme Mélange	120
Service en prestation de service EdN - LDEF : Maromme Usine de traitement	121
Service en prestation de service EdN - LDEF : Déville lès Rouen	122
Service en prestation de service EdN - LDEF : Isneauville	123
Service en prestation de service EdN - LDEF : Sahurs	124
Service en gérance Veolia Eau : Bardouville	125
Service en gérance Veolia Eau : Yville-sur-Seine (Bardouville)	126
Délégation de service public EdN - LDEF : Saint Paër	127
Délégation de service public EdN - LDEF : Jumièges	128
Délégation de service public EdN - LDEF : Le Trait	129
Délégation de service public Veolia Eau : Oissel	130
Délégation de service public Veolia Eau : St Léger du Bourg Denis	131
Délégation de service public Veolia Eau : Malaunay - Le Houlme	132
Délégation de service public Veolia Eau : Houppeville	133
Délégation de service public Veolia Eau : Malaunay - Le Houlme - Hénouville	134
Délégation de service public Veolia Eau : St Martin de Boscherville	135
Délégation de service public Veolia Eau : Duclair	136

Annexe 3 : Délibération et Programme de travaux sur le territoire de la CREA en 2013	137
---	------------

Annexe 4 : Glossaire	142
-----------------------------	------------

Présentation Générale EAU de la CREA

1 - Les Chiffres clés et faits marquants

Nombre d'abonnés : 184 682 pour 496 294 habitants (estimation sur la base des données population totale INSEE 2010, y compris les habitants desservis par EAU de la CREA résidants sur les communes de Quincampoix et Saint WANDRILLE Rançon.

Volumes consommés autorisés : 25 579 809 m³/an, soit 70 082 m³/j en baisse de 2.7 %

Volumes distribués : 34 048 098 m³/an soit 93 282 m³/j en baisse de 4.2%

29 Ressources, pour une capacité totale théorique de 212 220 m³/j dont 7 usines de traitement

89 réservoirs pour une capacité globale de 124 210 m³

2 885 km de réseaux (hors branchement)

Rendement 75.6% en progression de 1.6 %

Indice linéaire de perte ILP : 8m³/km/j en progrès de 9.6%

Qualité des eaux distribuées :

Paramètres bactériologiques : 100 % des prélèvements conformes

Paramètres physico-chimiques : 99.61 % des prélèvements conformes

Faits marquants

- Démarrage du contrat de Prestation de Service secteur Nord Ouest (PS NO), conclu pour 6 ans (01/01/2012-31/12/2017) avec Eaux de Normandie. Ce contrat acte le renouvellement de l'ensemble des compteurs avec passage à la technologie relevé radio.
- Facture en braille. Nouveau service offert aux personnes mal ou non voyantes.
- Etude et préparation du basculement de la gestion clientèle du PPE sur le logiciel ANEMONE (logiciel équipant la Régie Rouen)
- Acquisition d'un terrain en vue de la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable de 3300 m³ sur la commune de Franqueville St Pierre, sécurisation de l'alimentation du plateau EST, étude et réalisation du marché de construction, début des travaux, dernier trimestre 2012. Mise en service, programmation premier semestre 2014.
- Démarrage de l'étude diagnostique du réseau de Yainville.
- Dérogation ATHRAZINES et DERIVES Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu – St Paër et St Pierre de Varengueville.

2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la CREA au 1^{er} janvier 2012

Créée au 1^{er} janvier 2010, la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe – CREA – est née du regroupement de 4 communautés :

- La Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine (CAEBS) constituée de 10 communes
- La Communauté d'Agglomération Rouennaise (CAR) constituée de 45 communes (44 depuis la fusion de Bois Guillaume et Bihorel)
- La Communauté de communes Seine-Austreberthe constituée de 14 communes
- La Communauté de communes du Trait-Yainville constituée de 2 communes

Ces quatre communautés d'origine sont constituées de 13 services AEP - Alimentation en Eau Potable - gérés selon les différents modes d'exploitation suivants :

- **1 service sur l'ex-territoire de la communauté d'agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine**
 - 1 service (10 communes) exploité en régie directe
- **5 services sur l'ex-territoire de la communauté d'agglomération de Rouen exploités par la Régie de Rouen :**
 - 1 service (28 communes) exploité en régie directe
 - 1 service (12 communes) exploité en régie avec prestation de service
 - 3 services (5 communes) exploités en délégation de service public
 - Délégation de service public pour la commune de Oissel
 - Délégation de service public pour le secteur de Malaunay, Le Houlme et Houpeville
 - Délégation de service public pour la commune de St Léger du Bourg Denis
- **5 services sur l'ex-territoire de la communauté de communes de Seine-Austreberthe :**
 - 1 service (4 communes du syndicat de Bardouville) exploité en contrat de gérance
 - 4 services (11 communes) exploités en délégation de service public :
 - Délégation de service public pour le syndicat de Jumièges
 - Délégation de service public pour le syndicat de St Paër
 - Délégation de service public pour le syndicat de St Martin de Boscherville
 - Délégation de service public pour la commune de Duclair
 - le secteur de St Pierre de Varengeville-Hénouville Ht, exploité en délégation de service public est rattaché contractuellement au service de Malaunay (même contrat historique)
- **2 services exploités sur l'ex-territoire de la communauté de communes du Trait-Yainville :**
 - 1 service (commune de Yainville) exploité en régie directe
 - 1 service (commune du Trait) exploité en délégation de service public

Certains de ces services ont été intégralement transférés à la CREA. C'est le cas pour les Syndicats dont toutes les communes d'origine sont membres de celle-ci. Les Syndicats dont seule une partie des communes a adhéré à la CREA ont été scindés.

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, portant notamment sur l'organisation des Communautés d'Agglomération, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à la CREA, ils se poursuivent jusqu'à leur terme.

1 – Organisation des services – Pôles de proximités et mode de gestion

Cette organisation des services est synthétisée dans le tableau ci-joint.

EAU de la CREA

Pôle de Proximité de Duclair ▼	Pôle de Proximité d'Elbeuf ▼	Pôle de Proximité du Trait Yainville ▼	Direction de l'eau Couperin ROUEN ▼
Eaux de Normandie DSP Saint Paër Duclair (écart) Epinay sur Duclair Saint Paër St Pierre de Var. (écart) St Wandrille Raçon (écart) Ste Marguerite s/ Duclair DSP Jumièges Jumièges Mesnil sous Jumièges +	Régie Directe d'Elbeuf Caudebec lès Elbeuf Cléon Elbeuf sur Seine Freneuse La Londe Orival Sotteville sous le Val St Aubin lès Elbeuf St Pierre lès Elbeuf Sotteville sous le Val Tourville la Rivière	Régie Directe de Yainville Yainville + Eaux de Normandie DSP Le Trait	Régie Directe de Rouen Amfreville la Mivoie Belbeuf Bonsecours Boos Darnétal Fontaine sous Préaux Franqueville St Pierre Gouy Grand Couronne Grand-Quevilly La Bouille La Neuville Chant d'Oisel Le Mesnil Esnard Les Authieux sur le Port St Ouen Montmain Molineaux Petit Couronne Petit Quevilly Quèvreville la Poterie Roncherolles sur le Vivier Rouen Sotteville lès Rouen St Aubin Celloville St Aubin Epinay St Etienne du Rouvray St Jacques sur Darnétal St Martin du Vivier Yainville (gestion clientèle) Ymare
Veolia eau Gérance de Bardouville Anneville-Ambourville Bardouville Berville sur Seine Yville sur Seine DSP Duclair DSP secteur de Malaunay Hénouville (le haut) St Pierre de Varengeville DSP St Martin de Boscherville Hénouville (le bas) Quevillon St Martin de Boscherville St Pierre de Varengeville (écart)	Eaux de Normandie PS Sect. Nord Ouest Bois Guillaume-Bihorel Canteleu Déville lès Rouen Hautôt sur Seine Isneauville Maromme Mont Saint Aignan Notre Dame de Bondeville Quincampoix (ham. de la Murette) Sahurs St Martin du V. (ham. Mt Perreux) St Pierre de Manneville Val de la Haye + Veolia eau DSP Oissel DSP St Léger du BD DSP secteur de Malaunay Malaunay Houpeville Le Houllme		

Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe (LA CREA)

Echéances contrats



- REGIE DIRECTE
- ECHEANCE CONTRAT : 31.12.2014
- ECHEANCE CONTRAT : 31.03.2015
- ECHEANCE CONTRAT : 30.06.2017
- ECHEANCE CONTRAT : 31.12.2017
- ECHEANCE CONTRAT : 30.06.2018
- ECHEANCE CONTRAT : 31.01.2021

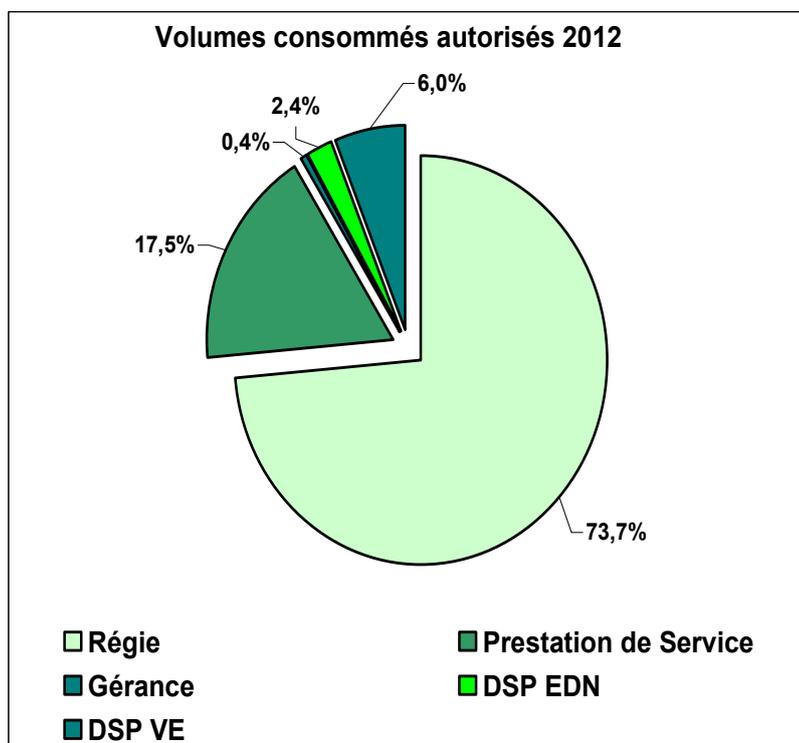
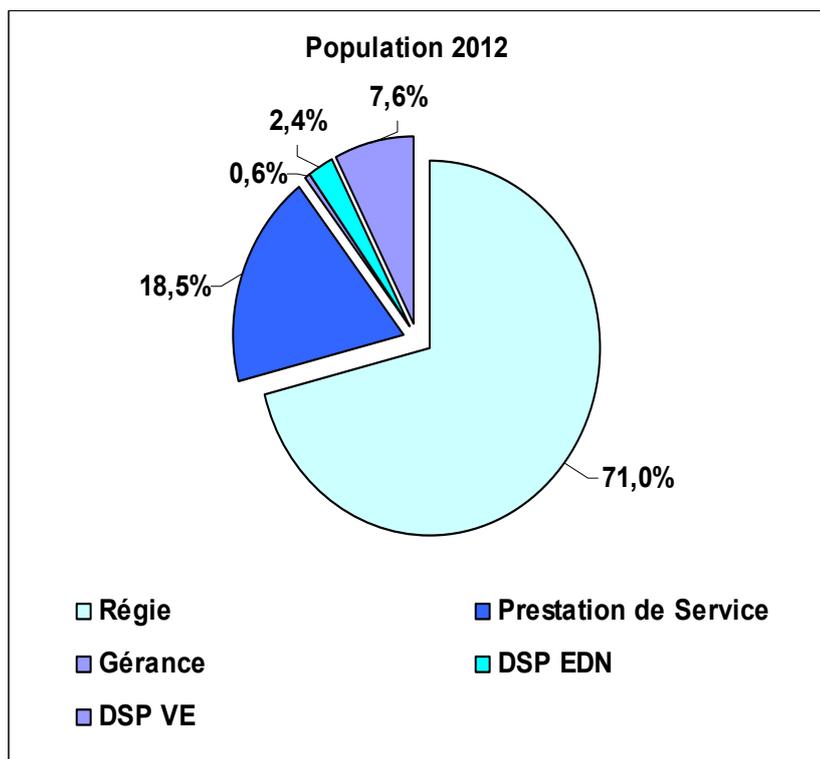
Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe (LA CREA)

Exploitants au 1er Janvier 2012



- REGIE DIRECTE : EAU DE LA CREA
- REGIE - PRESTATION DE SERVICE EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE
- DSP EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE
- DSP EXPLOITATION VEOLIA EAU
- GERANCE VEOLIA EAU

Les services gérés en régie assurent l'alimentation de 71.0% de la population et 73.7% des volumes consommés autorisés. Si on intègre la prestation de service 89.5 % de la population, correspondant à 91.2% des volumes consommés autorisés, bénéficient des services et des prix fixés par délibération de la collectivité.



2 – Gestion et accueil du public

- Pour toutes questions relatives à la gestion de leur contrat de fourniture d'eau potable, les abonnés sont invités à contacter ALLO COMMUNAUTE 24h/24 et 7jours/7 au 0800 021 021.

ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GERES EN REGIE DIRECTE

Régie directe de ROUEN

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la Direction de l'Eau, aux adresses suivantes :

- **Abonnés de la rive nord de la Régie Directe de Rouen**
110, rue François COUPERIN
76000 ROUEN
- **Abonnés de la rive sud de la Régie Directe de Rouen**
71, boulevard Charles De Gaulle
76140 PETIT-QUEVILLY

Ouverture au public du lundi au jeudi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 17h00
Le vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

La Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe
14 bis avenue Pasteur CS 50589
76006 ROUEN CEDEX

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer auprès de la Trésorerie Principale Municipale, à l'adresse suivante :

110-112, avenue du Mont Riboudet
76037 ROUEN Cedex
☎ : 02 35 07 94 16

Régie directe de YAINVILLE

La Régie Directe de Yainville fait l'objet d'une prestation de service pour la production et les interventions techniques par Eaux de Normandie filiale Lyonnaise des Eaux. La gestion du service clientèle est assurée par la Direction de l'Eau sur le site de Couperin à Rouen depuis le second semestre 2010.

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la Mairie de Yainville :

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

La Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe
14 bis avenue Pasteur CS 50589
76006 ROUEN CEDEX

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer directement auprès du :

Trésor Public de Duclair
250, rue Jules Ferry
76480 DUCLAIR
☎ : 02 35 37 50 62

Régie directe d'ELBEUF

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la CREA - pôle de proximité d'Elbeuf, à l'adresse suivante :

8, rue Aristide Briand
76504 Elbeuf sur Seine

Ouverture au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
☎ : 02 35 37 50 62

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

CREA - Pôle de Proximité d'Elbeuf
8, rue Aristide Briand
76504 Elbeuf sur Seine

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer auprès de la Trésorerie Principale Municipale d'Elbeuf.

ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES EXTERNALISES

ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GERES PAR EAUX DE NORMANDIE

Sur le territoire de la CREA, Eaux de Normandie (filiale Lyonnaise des Eaux Suez) dessert 4 services:

- Maromme, Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Déville-lès-Rouen, Isneauville, Sahurs, Hautôt-sur-Seine, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye
- Saint-Paër, Epinay-sur-Duclair et Sainte-Marguerite-sur-Duclair
- Jumièges et le Mesnil-sous-Jumièges
- Le Trait

Agence Eaux de Normandie
37, rue Raymond Duflo
76150 Maromme

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

**Les abonnés peuvent également joindre le service client au : 0810 384 384 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00
Et le samedi de 8h00 à 13h00**

**Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences 7j/7 et 24h/24 : 0 810 884 884
A noter également le lancement en 2005 de l'Agence clientèle en ligne :
www.lyonnaise-des-eaux.fr, permettant à l'utilisateur de s'informer sur son compte ou sa facture.**

ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GERES PAR VEOLIA EAU

Sur le territoire de la CREA, Veolia Eau dessert 5 services gérés par 2 filiales :

- **Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO) :**
 - Oissel
- **SADE - Exploitation de Normandie :**
 - Saint Léger du Bourg-Denis
 - Malaunay, Houpeville, Le Houlme, Saint Pierre de Varengueville , et Hénouville (le haut)
 - Saint Martin de Boscherville, Quevillon, Hénouville (le bas) et Saint Pierre de Varengueville (bas)
 - Duclair
 - Bardouville, Anneville-Ambourville, Berville sur Seine et Yville sur Seine

Agence Veolia Eau Bray & Caux
ZA du Moulin d'Ecalles
76750 BUCHY

Ouverture au public du lundi au jeudi de 9h à 11h et le vendredi de 9h à 11h

**Les usagers disposent également d'un numéro d'appel unique : 0811 900 800,
ainsi que d'un site internet : www.generale-des-eaux.com, permettant à l'abonné d'accéder à des informations
générales sur l'eau et de consulter les informations relatives à son compte-client 24h/24.**

3 - Indicateurs financiers de la CREA en 2012

Les factures type 120m³ sont présentées dans la note liminaire.

1 - Structure budgétaire

Le budget de l'Eau regroupe les deux types de fonctions de la Régie Autonome de l'Eau de la CREA :

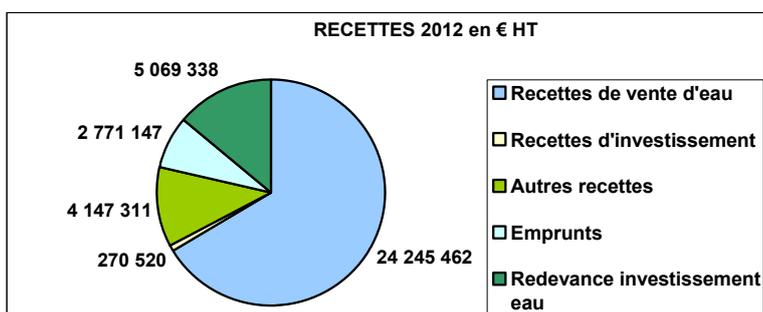
- La fonction d'exploitant qui inclut l'exploitation du service - la production et la distribution de l'eau, la facturation et la gestion clientèle, l'entretien courant des ouvrages et équipements (les charges et les recettes s'y rapportant figurent dans la section de fonctionnement du budget) - et enfin le renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs et des branchements à l'instar des délégataires de services d'eau (les charges correspondantes sont portées en section d'investissement) ;
- La fonction de maître d'ouvrage, dont l'objet essentiel est le maintien et le développement du patrimoine de l'ensemble des services, qu'ils soient exploités en régie directe ou contrôlée (prestation de service) ou encore en délégation de service public.

Les graphiques ci-après distinguent, par grandes masses, les dépenses et les recettes de l'exercice 2012 et leur répartition par fonction. Les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (préservation de la ressource et pollution) et qui lui sont reversées, ont été extraites des comptes tant en recettes qu'en dépenses.

2 - Recettes et charges du service

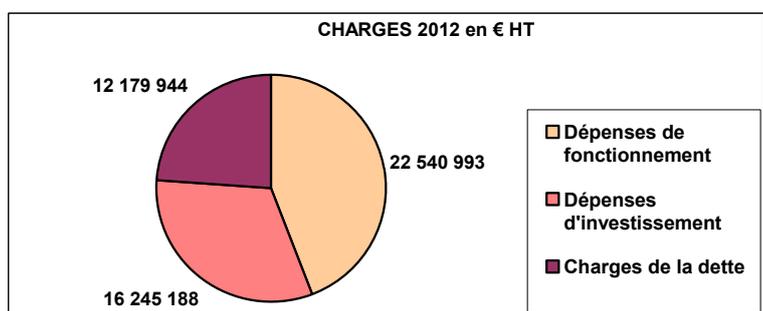
Recettes

Recettes (Montant en € HT) Eau de la CREA	2012
Recettes de vente d'eau	24 245 462 €
Recettes d'investissement	270 520 €
Autres recettes	4 147 311 €
Emprunts	2 771 147 €
Redevance investissement eau	5 069 338 €
TOTAL	36 503 778 €



Charges

Charges (Montant en € HT) Eau de la CREA	2012
Dépenses de fonctionnement	22 540 993 €
Dépenses d'investissement	16 245 188 €
Charges de la dette	12 179 944 €
TOTAL	50 966 125 €



3 - Indicateurs financiers

• Montant des abandons de créances :

La CREA a signé une convention avec le Conseil Général de Seine-Maritime pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Dans ce cadre, les montants versés pour 2012 s'élèvent à 110 000 €. Ce fonds est directement géré par le Conseil Général.

- Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (Indicateur P109.0) : 0.0044 €/m³

- **Dettes de la collectivité :**

- Durée d'extinction de la dette (P 153.2) : 2,19 années
- En cours de la dette au 31/12/2012 : 22 804 123 €
- Montant de l'annuité :
 - Capital : 1 112 934 €
 - Intérêts : 141 959 €

- **Montant des amortissements 2012 : 4 341 633 € HT**

- **Montant global de subventions perçu : 131 529 € HT**

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 61 109 € HT
- Conseil Général de Seine-Maritime : 70 420 € HT

4 - Facturation et Prix de l'Eau

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

Les factures type 120 m³ sont présentées dans la note liminaire.

Prix de l'eau sur le territoire en Régie (régie directe et prestation de service)

Le prix de l'eau 2012 a été adopté par délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2011.

Ce prix comporte :

- Une part fixe
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

Prix de l'eau sur les services en DSP

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

La part « exploitant » du tarif est révisable par application d'une formule contractuelle

4 - Ressources en EAU – production et zone de distribution

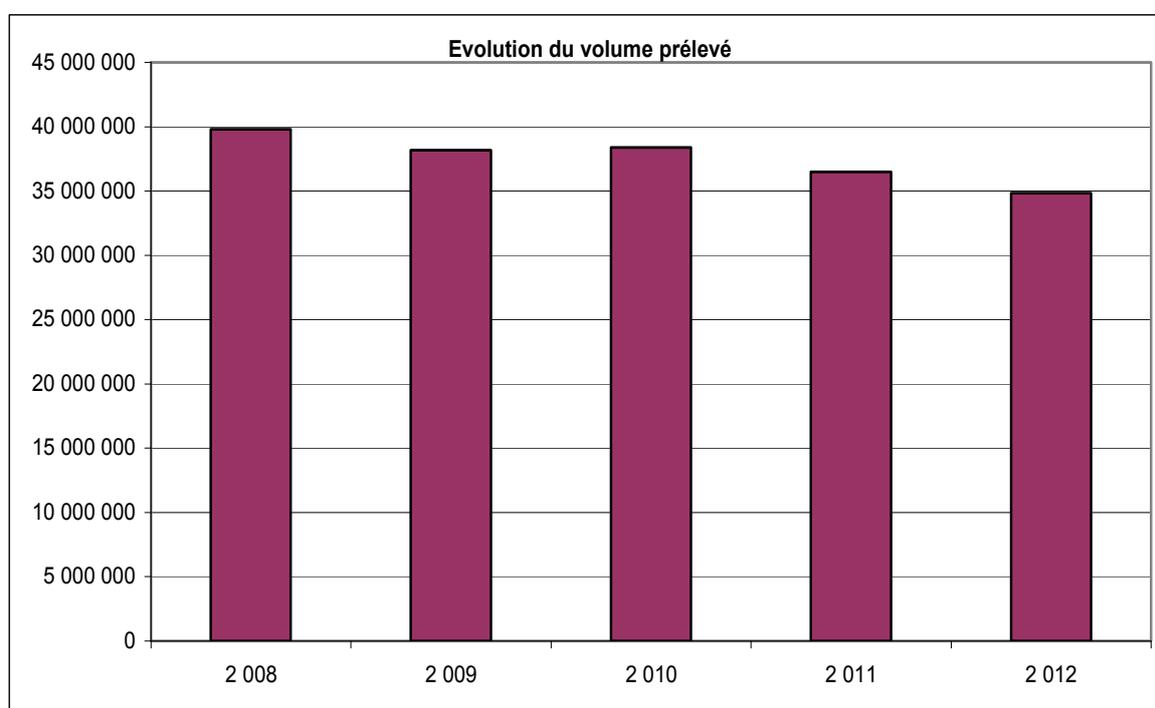
1 – Les ressources

Les ressources en eau de la CREA proviennent de forages ou de sources situés soit sur le territoire même de la CREA soit en périphérie. Du fait de son étendue la CREA est ainsi alimentée par 29 ressources internes sous maîtrise d'ouvrage CREA dont les capacités sont fortement variables de 600 m³/j à 50 000 m³/j, et 6 ressources externes.

Production

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des volumes prélevés sur les ressources de la CREA.

	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	Evolution N/N-1
Volume prélevés	39 793 215	38 164 044	38 400 231	36 489 193	34 847 380	-4,5%



Ces valeurs à la baisse, gain de 5 millions de m³ en 5 ans, sont représentatives des tendances observées par ailleurs:

Baisse des consommations : 2.7 % en 2012

Amélioration du rendement de réseaux (+1.6 %) et de l'indice linéaire de perte (9.3%) en 2012

Par ailleurs et afin de satisfaire l'ensemble des besoins et en fonction des structures historiques particulières, la CREA importe et ou exporte de l'eau vers les collectivités voisines.

Importation en provenance :

- Du SERPN pour les communes de La Bouille, Yville sur Seine, la Londe, la partie nord de la commune d'Elbeuf et le hameau de la Maison Brulée à Moulineaux,
- Du Syndicat de Préaux pour la commune de Roncherolles
- Du Siaepa de Montville pour les communes de Malaunay, Le Houlme, Houpeville, St Pierre de Varengville et Hénouville.
- Du Syndicat de l'Austreberthe pour les hameaux du Pont des vieux à St Pierre de Varengville et le hameau du Paulu à St Paër

Exportation vers les collectivités suivantes :

- Siaepa de Montville
- Siaepap de l'Andelle

Les importations représentent 3.6% des volumes distribués, les exportations représentent 2% des volumes produits

Caractéristiques des points de productions

Suivant leurs caractéristiques, les eaux suivent un traitement de filtration et de désinfection, ou seulement une désinfection au chlore gazeux, avant refoulement dans les réservoirs de stockage et distribution.

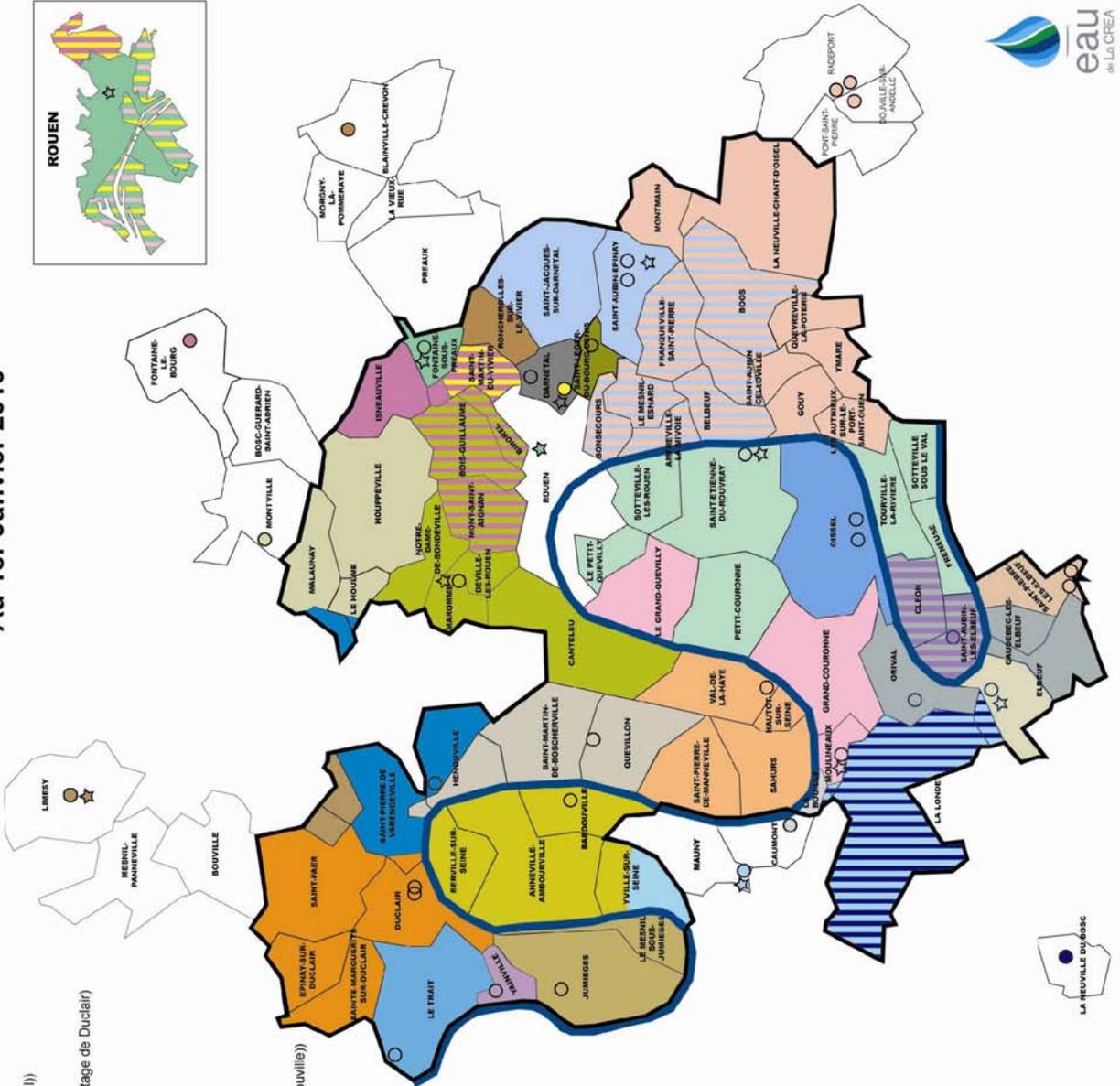
CREA Ouvrage / Commune		Capacité technique de production en m ³ /j (base 20h)	DUP			Volume en 2012	
			Date	Q m ³ /j	Q m ³ /h	en m ³ /j	en m ³ /an
Régie Rouen	Ressource Moulineaux	28 500	23/09/87	44 000	1 650	14 917	5 444 700
	Ressource Fontaine (Jatte)	24 000	27/11/81	20 000		17 431	6 362 400
	Ressource Fontaine (Village)					108	39 444
	Ressource Carville	8 000	15/11/04	8 000	300	2 778	1 013 989
	Ressource Darnétal	2 000	DUP en cours			1 242	453 200
	Douville - Grande Aulnaie	4 000	15/09/94	2 000	200	1 383	504 900
	Radepont - Château	4 800	15/09/94	4 200	210	1 547	564 500
	Radepont - Petite Aulnaie	4 000	31/03/05	2 800	200	1 862	679 600
	St Aubin Ep. - Longues Raies	7 000	27/03/95	4 500		1 107	403 900
	St Aubin Ep. - (Puits) Serv. Bas	560	03/08/93	1 400	70	149	54 469
	St Jacques - (Forage) Serv. Haut	900				432	157 600
	St Etienne du R. - La Chapelle	50 000	15/11/85	75 000		17 868	6 521 900
Régie Yainville	Forage de Yainville 1948		14/1/85	1 200	40	3	1 001
	Forage de Yainville 2003	800	10/12/03	1 200	100	567	206 808
Régie Elbeuf	Forage des Ecameaux - Station du Mont Duve	6 000	1994	12 000	600	1 517	553 685
	Forage du Nouveau Monde F1- Orival	3 000	28/3/91	3 600	150	1 038	378 960
	Forage du Nouveau Monde F2 - Orival	5 000	1991	6 000	250	2 266	826 929
	Forage F1 (1925) - St Aubin lès Elbeuf	2 800	1984	2 000	100	700	255 680
	Forage F2 (1949) - St Aubin lès Elbeuf	2 800	22/11/84	2 000	100	724	264 250
	Forage de l'Oison ('Saint Cyr') - St Pierre lès E.	2 200	1986	2 200	110	927	338 324
	Forage du Vallon de La Fieffe - St Pierre lès E.	1 000	24/4/87	2 000	100	372	135 674

PS NO Prestation de Service Nord Ouest	Cailly F7	6 000	12/03/81	20 000	300	2 345	855 952
	Cailly F8	3 000			160	1 839	671 245
	Cailly F10	1 760			80	703	256 696
	Cailly F11	4 200			250	1 628	594 365
	Cailly F12	1 860			165	1 238	451 854
	Cailly F13	4 680			215	3 087	1 126 816
	Maromme 3 Captages	12 000	DUP en cours d'instruction			5 094	1 859 467
	Maromme Forage F1	4 000				1 797	655 773
	Maromme Forage F2	4 400				1 221	445 771
	Maromme Forage F3	3 000				545	198 943
	Forage de Val de la Haye	1 280				514	187 736
Oissel	Forage de La Perreuse	1 800	01/07/91	2 000	105	1 308	477 280
	Forage du Catelier	1 400	21/08/00	1 500	80	786	286 993
St Leger de Bg D.	Forage du Vieux Château	1 500	29/09/00	1 000	160	626	228 551
Jumièges	Forage de Jumièges	600	27/03/08	580	25	442	161 242
Le Trait	Forage de La Neuville - Le Trait	NR	2000	1 200	100	1 177	429 722
Saint Paër	Forage de Duclair - commun au 2 services	1 280	22/11/05	2 000	185	612	223 444
Duclair		1 000				804	293 406
Bardouville	Forage de Bardouville	700	10/07/09	500	30	329	120 121
St Martin de B.	Forage de Quevillon	700	DUP en cours d'instruction			439	160 090
TOTAL CREA		212 520				95 472	34 847 380

Communauté de l'Agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe (LA CREA)

Points de production d'eau potable - Zones de desserte
Au 1er Janvier 2010

- Anneville Ambourville-Bardouville-Berville sur Seine (Captage de Bardouville)
- Canteleu-Déville lès Rouen-Maromme-Notre Dame de Bondeville (Captages et usine de Maromme)
- Caudébec lès Elbeuf-Elbeuf-Orival (Captage du Nouveau Monde (Orival))
- Cléon-Saint Aubin lès Elbeuf (Captage de Saint Aubin lès Elbeuf / Captage du Nouveau Monde (Orival))
- Darnétal (Captage de Darnétal)
- Dudlair-Epinay sur Dudclair-Sainte Marguerite sur Dudclair-Saint Pierre de Varengueville (Captage de Dudclair)
- Elbeuf (Les Ecaumeaux)
- Elbeuf-La Bouille-La Londe-Moulineaux (Captage des Varras (Mauny) / La Neuville du Bosc)
- Fontaine sous Préaux (Captage et usine de Fontaine sous Préaux)
- Freuseuse-Petit Couronne-Petit Rouvray-Sotteville sous le Val-Sotteville lès Rouen-Tourville la Rivière (Captages et usine de la Chapelle)
- Grand Couronne-Grand Quevilly-Moulineaux (Captage et usine de Moulineaux)
- Hautot sur Seine-Sahurs-Saint Pierre de Manneville-Vai de la Haye (Captage Val de la Haye)
- Hérouville (le haut)-Le Houllme-Maunaury-Saint Pierre de Varengueville (Captage de la Fontaine (Hénouville))
- Hérouville (le bas)-Quevillon-Saint Martin de Boscherville (Captage du Bélatre (Quevillon))
- Houpeville-Le Houllme-Maunaury (Captage des Sondres et des Anglais (Montville))
- Isneauville-Saint Martin du Vivier (Mont Perreux) (Captages de la Vallée du Cailly)
- Jumièges-Le Mesnil sous Jumièges (Captage de Jumièges)
- La Bouille (Captage du Val Galopin (Caumont))
- Le Trait
- Cissel (Captages de Cissel)
- Plateau Est (Captages de la Vallée de l'Andelle / Captages de Saint Aubin Epinay)
- Plateau Est (Captages de la Vallée de l'Andelle)
- Plateau Nord (Captages et usine de Maromme / Captages de la Vallée du Cailly)
- Roncherolles (Captage de Blainville Crevon)
- Rouen La Jatte (Captages de Fontaine et usine de La Jatte)
- Rouen Bas de Villes (Moulineaux / Carville (Darnétal) / La Jatte)
- Rouen Grand'Mare-Châtelet (Carville (Darnétal) et captages de la Vallée du Cailly)
- Saint Aubin Epinay-Saint Jacques sur Darnétal (Captages de Saint-Aubin Epinay)
- Saint Léger du Bourg Denis (Captage de Saint Léger du Bourg Denis)
- Saint Martin du Vivier (Captage de Carville (Darnétal) / Vallée du Cailly)
- Saint Paër-Saint Pierre de Varengueville (Captage de Limézy)
- Saint Pierre lès Elbeuf (Captage de Saint Pierre lès Elbeuf)
- Yainville
- Yville sur Seine (Captage des Varras (Mauny))



- Captage d'eau
- Usine de traitement de l'eau
- Périmètre de la CREA

Patrimoine production

Le patrimoine production est constitué de 29 ressources, décomposé en 7 usines de traitement et 27 forages.

CREA Commune / Ouvrage		Type de Filière de traitement	Capacité nominale de production en m ³ /j	
Régie ROUEN	Darnétal	Carville	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore	8 000
	Moulineaux	Moulineaux	Depuis fin décembre 2008, le traitement est réalisé au travers d'une unité d'ultrafiltration membranaire, suivi d'un affinage sur charbon actif avant stérilisation au chlore	28 500
	Rouen	Jatte	Depuis 2001, le traitement de l'eau est réalisé par la technique de l'ultrafiltration et désinfection au chlore.	20 000
	St Aubin Epinay	Longues Raies	Traitement sur filtration sable, ozonation, collage au sulfate d'aluminium, et désinfection au chlore gazeux.	4 500
	St Etienne du R.	La Chapelle	traitement de préozonation, filtration bi-couche charbon actif / sable et désinfection au chlore gazeux	50 000
Régie Elbeuf	Elbeuf	Mont Duve	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore	6 000
PS NO Prestation de Service Nord Ouest	Maromme	Maromme	Le traitement comprend un pré-traitement par coagulation (chlorure ferrique), un étage de filtration sur filtres bicouches (pierre ponce et sable), une stérilisation à l'ozone, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection finale au chlore gazeux. En période de forte turbidité, la filtration est précédée d'un prétraitement supplémentaire la floculation.	20 000
L'ensemble des autres ressources (forages) de la CREA bénéficie d'une désinfection au chlore avant mise en distribution				

Bâches usines		Capacité en m ³
Elbeuf	Elbeuf - Usine du Mont-Duve	60
Grand Quevilly	Grand-Quevilly	3 000
Rouen	Rouen - Grand Mare	2 250
Rouen	Rouen - Moulineaux	560
Rouen	Rouen - Carville	400
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Longues Raies	200
St Etienne du Rouvray	St Etienne du R - La Chapelle (2 x 1250)	2 500
Global		8 970

Avant distribution l'eau est stockée dans des réservoirs qui outre le rôle de stockage assurent la pression.

Réservoirs de distribution (hors bâches usines)		Capacité en m3
Amfreville la Mivoie	Service Bas Buissonnets	300
Amfreville la Mivoie	Service Haut	300
Bardouville	Bardouville	150
Bardouville	Ambourville	450
Bardouville	Yville sur Seine	300
Belbeuf	Serv. Bas - Becquet	100
Bois Guillaume	Ste Venise	1 500
Canteleu	Canteleu Sente aux Lapins	2 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Bas	3 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Haut	500
DARNETAL	Mont aux Asniers	1 140
DARNETAL	Branly Bas	570
DARNETAL	Branly Haut	300
DARNETAL	Table de Pierre - "Cimetière"	300
DARNETAL	Bois du Roule	300
Déville les Rouen	Fontenelle 1 / Déville lès Rouen	1 200
Déville les Rouen	Fontenelle 2 / Déville lès Rouen	1 200
Duclair	Le Maupas / Duclair	150
Duclair	Le Chinois / Duclair	1 000
Elbeuf sur Seine	Bourgtheroulde	3 000
Elbeuf sur Seine	Neubourg	1 000
Elbeuf sur Seine	Mesliers	500
Elbeuf sur Seine	Saint-Cyr	300
Elbeuf sur Seine	Chêne à la Vierge	200
Fontaine sous Préaux	Ruette aux Cailloux	400
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - La Lorie	800
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - RN14	600
Gouy	Réservoir de Gouy les Fries	500
Grand Couronne	Service Bas	1 000
Grand Couronne	Service Moyen	850
Grand Couronne	Service Moyen les Bouttières	500
Grand Couronne	Service Haut - Les Essarts	500
Hautôt sur Seine	Hautôt sur Seine	350
Hénouville	La Cabotterie	200
Houpeville	Bâche surpresseur	500
Isneauville	Ventelette 1 - 2 et 3 (Quincampoix)	4 000
Jumièges	Jumièges	350
La Londe	La Londe	350
La Neuville Chant d'Oisel	La Neuville Chant d'Oisel	600
Le Houlme	Bois Planté	300
Le Houlme	Domaine aux Loups	200
Le Trait	Caudebec / Le Trait	450
Le Trait	Duclair / Le Trait	450
Le Trait	Archimède / Le Trait	250
Malaunay	BAS route de Barentin	150
Maromme	Maromme 1 (Service Haut)	2 500
Maromme	Maromme 2 (Service Bas)	2 500
Maromme	Maromme Garstedt	1 200
Mesnil sous Jumièges	Mesnil sous Jumièges	250
Mont Saint Aignan	Boucicaut	2 000
Mont Saint Aignan	Galliéni 1	300
Mont Saint Aignan	Galliéni 2	200
Moulineaux	Moulineaux	350
Notre Dame de Bondeville	Notre Dame de Bondeville	300
Oissel	Diguet Oissel	3 000
Orival	Roches à Orival	150
Quevillon	Service Bas	500
Quèvreville la Poterie	Quèvreville la Poterie	500
Roncherolles sur le Vivier	Roncherolles	300

ROUEN	Champ de Courses (St Etienne R)	13 000
ROUEN	Sainte Marie	6 000
ROUEN	Moïse	6 000
ROUEN	la Jatte	6 000
ROUEN	Saint Hilaire	3 000
ROUEN	Ernemont	2 000
ROUEN	Bel Air (Mont St Aignan)	1 500
ROUEN	Mont Gargan	1 000
ROUEN	Canadiens (Bihorel)	1 500
ROUEN	Châtelet	4 500
Saint Léger de Bourg Denis	Cantony	150
Saint Léger de Bourg Denis	La Lande	200
Saint Léger de Bourg Denis	Waddington	200
Saint Paër	Saint-Paër	350
Sotteville les Rouen	Léon Salva - Service Bas	10 400
Sotteville les Rouen	Léon Salva - Service moyen	7 400
Sotteville sous le Val	Sotteville ss le Val	500
St Aubin Epinay	St Aubin Ep. - Bois des Chartreux	300
St Aubin lès Elbeuf	Service Bas	2 000
St Aubin lès Elbeuf	Service Haut	1 200
St Etienne du Rouvray	Maryse Bastié	3 500
St Jacques sur Darnétal	St Jacques sur Darnétal	300
St Martin de Boscherville	Le Genetey	100
St Martin du Vivier	Mesnil Grémichon	150
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas	1 500
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas	1 200
St Pierre lès Elbeuf	du Bosc-Tard	350
Tourville la Rivière	Tourville la Rivière	2 000
Yainville	Tour 1950	300
Yainville	Semi-enterré 1976	500
Global		124 210

2 – Qualités des eaux distribuées

La surveillance des eaux distribuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) donne les résultats suivants :

- **100 % de conformité sur les paramètres microbiologiques**
- **99,61 % sur les paramètres physico-chimiques.**

	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
TOTAL Eau de La CREA	1 160	0	100,00%	1 293	5	99,61%

Sur les paramètres physico-chimiques, on note ainsi 5 non conformités,

- 2 sur le secteur de Rouen et Fontaine Ss P. (1 dépassement sur le paramètre Oxadiazon : 0.19µg/l norme 0.10µg/l- et 1 dépassement sur le paramètre Chlortoluron 0.16µg/l norme 0.10 µg/l) ;
- 3 sur celui de Malaunay (3 dépassements de la norme de 10 µg/l pour la somme des tri et tétrachloroéthylène). Néanmoins, les valeurs observées et conformément aux avis de l'AFSSA, ces teneurs sont inférieures aux valeurs sanitaires de référence, l'eau peut donc être consommée sans risque pour la santé

Par ailleurs, il convient de noter :

- Un dépassement en déséthyl atrazine sur Jumièges (0.117 µg/l – norme 0.1 µg/l)
- Un dépassement en déséthyl atrazine sur Roncherolles (dépassement de la norme 0.1 µg/l)
- Un dépassement de la norme chlorure de vinyle, sur une antenne de Quévreville la Poterie, les mesures correctives par purge du réseau ont été entreprises.

Qualité d'eau : Dérogation en cours

- Dérogation CHLORTOLURON Rouen et Fontaine sous Préaux - sources de Fontaine.
 - Demande de dérogation le 05/09/2011 - Arrêté de dérogation 16/01/2012.
 - Suivi renforcé du paramètre pendant la période hivernale 2012/2013 : aucun dépassement de la norme:
 - Programme associé à la demande
 - Diagnostic agricole printemps 2012
 - Réunions avec les différents intervenants (agriculteur et prescripteurs) : avril et mai 2012.
 - Programme d'action dès la période hivernale 2012/2013.

- Dérogation TRIAZINE Roncherolles sur le Vivier.
 - Arrêté de dérogation juin 2009 – ressource de Blainville Crevon (Syndicat de Préaux).
 - Travaux d'interconnexion entre le réseau de Saint Jacques sur Darnétal et Roncherolles sur le Vivier, réalisés. Depuis décembre 2012, les abonnés de Roncherolles sont desservis par la ressource de St Jacques sur Darnétal.

- Dérogation TRI et TETRACHLORETHYLENE Malaunay Le Houlme Houpeville.
 - Arrêté de dérogation février 2011 – ressource forage de Montville (SIAEPA de Montville).
 - Interconnexion : Ventelette (ressources Vallée du Cailly) / SIAEPA de Montville.
 - Marché sous maîtrise d'ouvrage SIAEPA de Montville.
 - Travaux réalisés de septembre 2012 à juin 2013.
 - Interconnexion : Ventelette (ressources Vallée du Cailly) / Houpeville.
 - Etude 2012, travaux programmés 1^{er} semestre 2013
 - Objectif mise en service août 2013.

- Dérogation DERIVES ATHRAZINES Bardouville.
 - Arrêté de dérogation du 8 octobre 2009.
 - On ne note aucun dépassement de la norme en 2012, l'arrêté a donc pris fin en octobre 2012, néanmoins les travaux entrepris sont poursuivis.
 - La majorité des terrains agricoles bénéficie actuellement de Mesures Agro-Environnementales pour une remise en herbe et la limitation des intrants.
 - Etude de l'interconnexion du secteur de Bardouville avec la ressource de Quevillon.
 - Sondages hydro-géotechniques préparatoires réalisés : août 2012.
 - Programmation des travaux 2013 – objectif de mise en service 2015.

- Dérogation ATHRAZINES et DERIVES Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu – St Paër et St Pierre de Varengueville.
 - Ressource sous maîtrise d'ouvrage Syndicat de l'Austreberthe
 - Arrêté de dérogation du 7 septembre 2012

3 – Préservation de la ressource - Etudes

Indice d'avancement de protection de la ressource – P108.3

Cet indice définit le taux d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources (points de prélèvement dans le milieu naturel).

La valeur de l'indicateur déterminée par l'ARS, est fixée comme suit :

0% aucune action

20% Etude environnementale et hydrogéologique en cours

40% Avis d'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Année Nom du Captage	2009 : Indice 108.3 DDASS / ARS en %	2010 : Indice 108.3 DDASS / ARS en %	2011 : Indice 108.3 ARS en %	2012 : Indice 108.3 ARS en %
Ressource Moulineaux	60%	60%	60%	60%
Ressource Fontaine (Jatte)	60%	60%	60%	60%
Ressource Carville	60%	60%	60%	60%
Ressource Darnétal	40%	40%	50%	50%
Douville - Grande Aulnaie	60%	60%	60%	60%
Radepont - Château	60%	60%	60%	60%
Radepont - Petite Aulnaie	60%	80%	80%	80%
St Aubin Ep. - Longues Raies	60%	60%	60%	60%
St Aubin Ep. (Puits) Serv. Bas	60%	60%	60%	60%
St Jacques (Forage) Serv. Haut	60%	60%	60%	60%
SER - Forage de La Chapelle	60%	60%	60%	60%
Elbeuf - (Mont Duve) For. Les Ecameaux	60%	60%	60%	60%
Orival - 2 For. du Nouveau Monde	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - For. de l'Oison ('St Cyr')	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - For. Vallon de La Fieffe	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 1948	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 2003	60%	60%	60%	60%
Forages Vallée du Cailly	60%	60%	60%	60%
Sources de Maromme	20%	20%	20%	40%
Forage de Val de la Haye	50%	50%	50%	60%
Forage de La Perreuse	60%	60%	60%	60%
Forage du Catelier	60%	60%	60%	60%
Forage du Vieux Château	60%	60%	60%	60%
Forage de Jumièges	60%	60%	60%	60%
Forage de La Neuville	60%	60%	60%	60%
Forage de Duclair	60%	60%	60%	60%
Forage de Bardouville	60%	60%	60%	60%
Forage de Quevillon	40%	40%	40%	50%
Indice consolidé périmètre CREA				58,4%

L'indice consolidé est calculé en prorata des volumes prélevés.

Etudes DUP

- DUP Darnétal :
 - Le dossier est en phase de consultation auprès des services de l'état - enquête administrative.
 - Traçage dans le cadre du futur contournement EST de ROUEN positif sur le forage de Darnétal, impliquant la nomination d'un hydrogéologue agréé pour avis complémentaire : avis rendu en février 2013
- DUP Maromme :
 - Avis hydrogéologue agréé rendu
 - Le dossier est en phase de consultation auprès des services de l'état - enquête administrative
- DUP Vallée du Cailly :
 - Avis hydrogéologue agréé rendu
 - Le dossier est en phase de consultation auprès des services de l'état - enquête administrative
- DUP Val de la Haye :
 - Enquête publique en février/mars 2012.
 - Arrêté préfectoral de DUP le 19 décembre 2012

- DUP Quevillon :
 - Le dossier est en phase de consultation auprès des services de l'état - enquête administrative

Etude BAC : Etudes de Bassin d'Alimentation des Captages

- BAC Fontaine sous Préaux
 - Rapport de phase 1 présenté en avril 2012.
 - Arrêté préfectoral le 5 novembre 2012 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage.
 - Le programme d'action agricole devrait faire l'objet d'un arrêté préfectoral au second semestre 2013.
 - En parallèle une révision de la DUP est engagée sur 2013.
- BAC Moulineaux et Les Varras
 - La délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage fait l'objet d'une consultation du public sur le projet d'arrêté. Ce dernier devrait être pris par les préfets de Seine Maritime et Eure en 2013.
 - Le programme d'action agricole devrait faire l'objet d'un arrêté préfectoral au second semestre 2014.
 - En parallèle une révision de la DUP est engagée sur 2013.
- BAC Les Ecameaux à Elbeuf et Le Nouveau Monde à Orival
 - En cours de phase d'étude environnement et vulnérabilité (phase 2).
 - En parallèle une révision de la DUP est engagée sur 2013.

Etude eaux brutes - ressource de la Chapelle

Au cours de l'année 2012, et particulièrement au dernier trimestre 2012, il a été constaté une évolution significative de la concentration en azote minérale. Les taux d'ammonium (en eaux brutes) approchent les seuils autorisés par le code de la santé publique (articles R. 1321-1 à R. 1321-66 et l'arrêté du 11 janvier 2007 qui fixe des normes de qualité).

Afin de faire face à l'évolution de la qualité des eaux prélevées sur le champ captant de la station, une étude est engagée (notification du marché juin 2013), objectif :

- Accomplir un diagnostic sur les bases de données existantes et de données à générer dans le cadre même de cette étude.
- Réaliser un inventaire des risques de pollution par d'autres composés (historiques et actuels) Au delà de la problématique de l'azote minéral constatée.
- Effectuer une modélisation hydraulique est envisagée afin d'affiner la compréhension de la zone de captage rapprochée et de fournir un outil d'exploitation de la ressource.

La compréhension du champ captant doit conduire à la définition d'un plan d'actions détaillé et chiffré, tant sur la préservation du champ captant et de la qualité de l'eau disponible, que sur le traitement ou sur la création d'un forage complémentaire.

Le suivi renforcé de l'ammonium mis en place, par l'ARS, suite à l'augmentation des teneurs dans l'eau brute n'a révélé aucun dépassement de la norme en distribution.

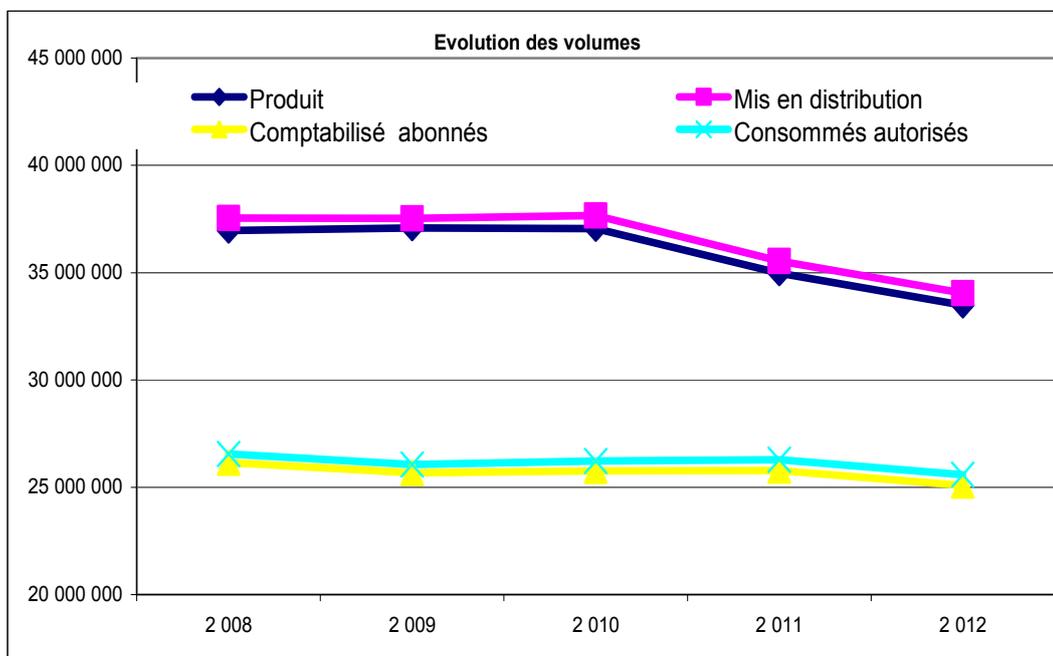
5 – Exploitation - Caractéristiques techniques

1 - Indicateurs techniques

Volumes

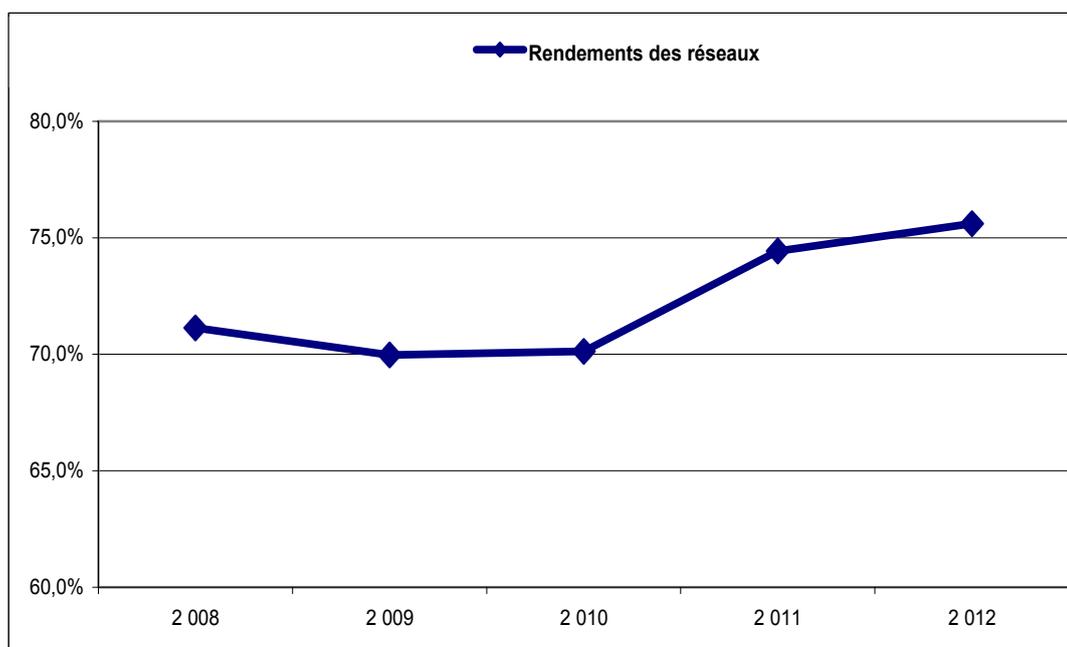
Les principaux indicateurs techniques concernant les volumes, prélevés, produits, mis en distribution et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Services AEP de la CREA	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	Evolution N/N-1
V1 Volumes prélevés	39 793 215	38 164 044	38 400 231	36 489 193	34 847 380	-4,5%
V2 Volumes de service utilisés dans le processus de production	2 821 342	1 071 480	1 347 070	1 502 681	1 360 849	-9,4%
Volumes produits sur la CREA : V3 = V1 - V2	36 971 873	37 092 564	37 053 161	34 986 512	33 486 531	-4,3%
V4 Volumes importés en gros (1) (Import d'eau provenant des syndicats hors de La CREA)	1 125 880	1 070 187	1 253 202	1 221 968	1 222 484	0,0%
V5 Volumes exportés en gros (2) (Export d'eau hors du territoire de La CREA)	555 259	636 305	639 577	666 024	660 917	-0,8%
Volumes mis en distribution sur la CREA : V6 = V3 + V4 - V5	37 542 494	37 526 446	37 666 787	35 542 456	34 048 098	-4,2%
V7 Volumes de service du réseau	46 254	42 589	110 986	117 558	111 135	-5,5%
V8 Volumes comptabilisés	26 154 803	25 677 269	25 767 696	25 782 636	25 089 607	-2,7%
V9 Volumes autorisés non comptés	344 871	345 671	344 126	386 909	379 067	-2,0%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9	26 545 927	26 065 529	26 222 808	26 287 103	25 579 809	-2,7%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)	71,1%	70,0%	70,1%	74,4%	75,6%	1,6%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km	2 791	2 805	2 852	2 859	2 885	0,9%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365	11,2	11,6	11,4	9,4	8,5	-9,0%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365	10,8	11,2	11,0	8,9	8,0	-9,3%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10+V5) / L / 365	26,6	26,1	25,8	25,8	24,9	-3,5%
Nombre d'abonnés : N	173 462	175 489	179 778	182 412	184 681	1,2%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L	62,2	62,6	63,0	63,8	64,0	0,4%



Indicateurs de performances

Indicateurs Techniques	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	Evolution N/N-1
Rendement des réseaux - P104.3	71,1%	70,0%	70,1%	74,4%	75,6%	1,6%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc - P150.3	11,2	11,6	11,4	9,4	8,5	-9,0%
Indices Linéaires de Perte en Réseaux : ILP - P106.3	10,8	11,2	11,0	8,9	8,0	-9,3%
Indices Linéaires des Volumes consommés	26,6	26,1	25,8	25,8	24,9	-3,5%



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau.

L'amélioration du rendement de réseau se poursuit avec un gain sur les 3 dernières années, correspondant à l'exercice de la CREA, de 5.5 points.

Le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012, relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable, précise dans son article 2 : les modalités d'application de la majoration du taux de redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ».

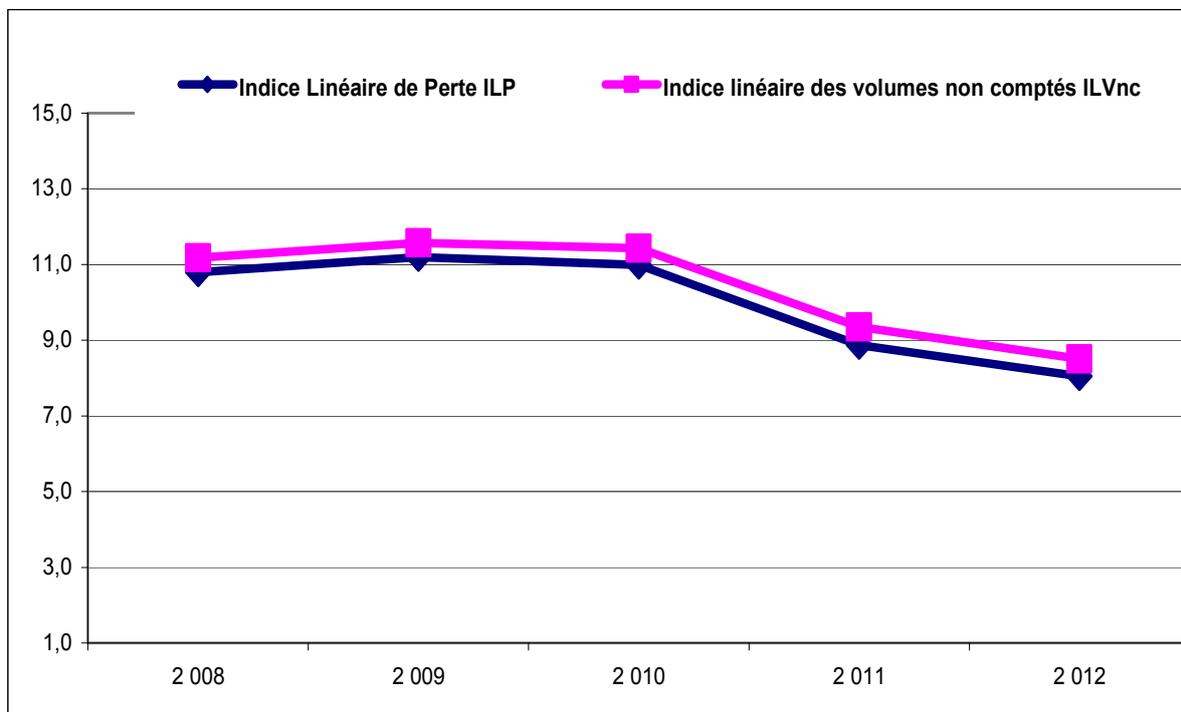
L'une des conditions d'application de cette majoration serait : « lorsque le rendement de réseau est inférieur à 85% ou lorsque cette valeur n'est pas atteinte au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation (...). Si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant état de règle de répartition sont supérieurs à 2 million de m³/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. »

Ainsi pour l'Eau de la CREA, le rendement est de 75.6%, les volumes prélevés sont supérieurs à 2 millions de m³/an ; la somme « S » à prendre en compte est donc de :

$$S = 70 + 1/5 (\text{ILC}) = 70 + 4.98 = 74.98$$

Cette somme est inférieure au rendement de la CREA.

En parallèle le gain observé, pour la période 2010/2012, sur l'**Indice Linéaire de Perte (ILP)** est de 25.4%. Il s'établit pour l'année 2012 à 8 m³/km/jour.



L'**indice linéaire de consommation (ILC)** est compris entre 10 et 30 m³/km/j, à ce titre est conformément au standard de L'Agence de l'Eau Seine Normandie, le réseau peut être qualifié d'intermédiaire, ni urbain ILC >30, ni rural <10. Cette notion regroupe des réalités très différentes entre les différents services. Elle doit être relativisée, à titre d'exemple le service de Rouen, dont l'ILC est de 30.5 m³/km/j est qualifié d'urbain, celui de Bardouville à 5.60 m³/km/j ou de Jumièges 6.07 m³/km/j sont caractéristiques d'un service rural.

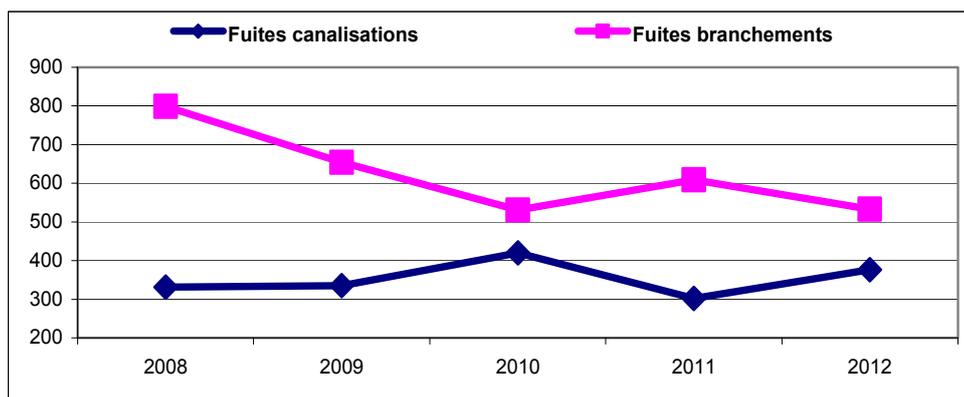
Cet indicateur ILP permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement des réseaux qui vise à lutter contre les pertes, et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez l'abonné.

L'**indice linéaire des volumes non comptés** permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraisons des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Fuites

	2008	2009	2010	2011	2012
Nbre de fuites réparées sur canalisation	331	335	420	302	376
Nbre de fuites réparées sur branchement	799	654	531	609	533
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	2354	2402	2530	2142	1928
Nombre TOTAL de fuites réparées	3473	3373	3481	3029	2865

La baisse observée sur les dispositifs de comptages n'est pas représentative. De fait certains services (opérateurs) ne comptabilisent pas ou peu ce type incident. La consolidation à l'échelle de « Eau de la CREA » est donc difficilement interprétable.



L'indice linéaire de réparation ILR, permet de caractériser l'état général du réseau, de même pour l'indice de réparation des branchements. L'évolution de ces indices (à périmètre constant) reflète les tendances observées sur le nombre de fuites.

Ainsi on note une augmentation du nombre de fuites en 2012, par rapport à 2011, représentative de la vague de froid de février 2012.

	2008	2009	2010	2011	2012
Nbre de fuites réparées sur canalisation	331	335	420	302	376
Linéaire de canalisation en km	2366	2805	2852	2859	2885
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,14	0,12	0,15	0,11	0,13

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

A contrario, la baisse du nombre de fuites branchements est à rapprocher du nombre de renouvellement engagé dans le cadre de l'éradication des branchements plomb.

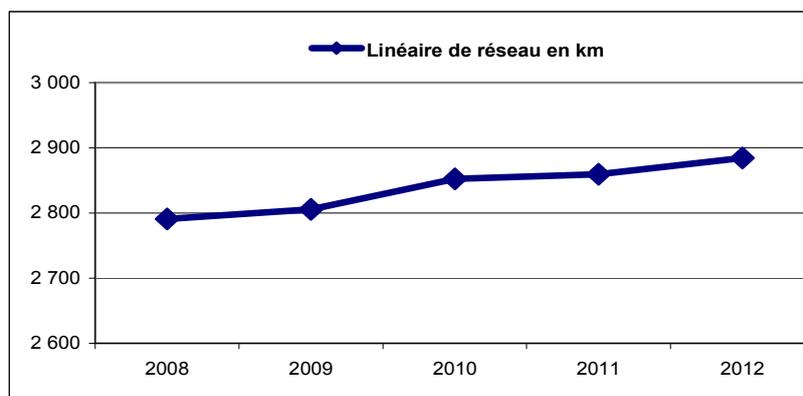
	2008	2009	2010	2011	2012
Nbre de fuites réparées sur branchement	799	654	531	609	533
Nombre de branchements	106 588	127 773	128 146	127502	127527
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,75	0,51	0,41	0,48	0,42

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

2 - Patrimoine

Réseau

Linéaire de réseaux en km, hors branchements	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
	2 791	2 805	2 852	2 859	2 885	0,9%



	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Linéaire de réseau renouvelé en Km	13,8	13,2	12,0	13,1	16,3	24,3%
Taux de renouvellement de l'année	0,50%	0,47%	0,42%	0,46%	0,57%	23,2%
Taux moyen de renouvellement	0,45%	0,45%	0,44%	0,44%	0,47%	7,3%

La programmation du renouvellement d'une canalisation est priorisée en fonction de sa vétusté (âge, matériaux, analyse de la fréquence et nombre de fuites), des besoins nouveaux (urbanisation, renforcement) mais également en fonction des travaux de voirie engagés par les communes ou les autres concessionnaires.

Le taux moyen de renouvellement, indicateur de performance P107.2 calculé sur la moyenne des renouvellements des 5 dernières années, s'établit à 0.47%.

Dans le cadre du budget investissement canalisation, un effort est fait afin de rationaliser le réseau (suppression des canalisations en doublon, simplification des maillages...), sur cette année 2012, cet effort a porté sur 2.7 km, il participe à la pérennisation du réseau, et à la diminution de l'âge moyen de ce dernier

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable – P103.2

Cet indice de 0 à 100 est attribué selon les qualités des informations disponibles sur le réseau. Les informations relatives à la connaissance du réseau (inventaire) représentent 60 points, celles concernant la gestion du réseau 40 points.

L'indice CREA, résulte de la consolidation des indices des différents services au prorata du linéaire de réseau.

Cet indicateur (P103.2) est de : 70

Branchements

	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre de branchements	126 469	126 818	127 200	127 527	0,3%
Solde branchement plomb	16 294	12 852	10 094	7 763	-23,1%
% de branchement plomb	12,9%	10,1%	7,9%	6,1%	

A fin 2012, le nombre de branchement est de 127 458.

Le nombre de branchements neufs réalisés dans le cadre de l'exploitation des réseaux (hors lotissements privés) est de 478 unités en baisse de 19% par rapport à 2011, en parallèle 185 branchements ont été supprimés dont 59 branchements plomb.

Le nombre de branchements renouvelés est de 2 856, dont 2 284 en plomb (2 725 en 2011). Cette baisse du renouvellement des branchements plomb en 2012, s'explique par le démarrage de la Prestation Nord Ouest, et par la nécessité de substituer aux obligations contractuelles du précédent exploitant, un nouveau marché de travaux.

Compteurs

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre total de compteurs	179 059	183 175	192 361	195 460	195 940	0,2%
Nombre de compteurs renouvelés	11 504	9 950	13 304	13 948	24 733	77,3%
Taux de renouvellement	6,42%	5,43%	6,92%	7,14%	12,62%	76,9%
Âges moyen du parc compteurs				10,90	9,54	-12,4%

Le nombre de compteurs est en faible augmentation. Il correspond d'une part aux nouveaux branchements, et d'autre part à l'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs (compteurs divisionnaires).

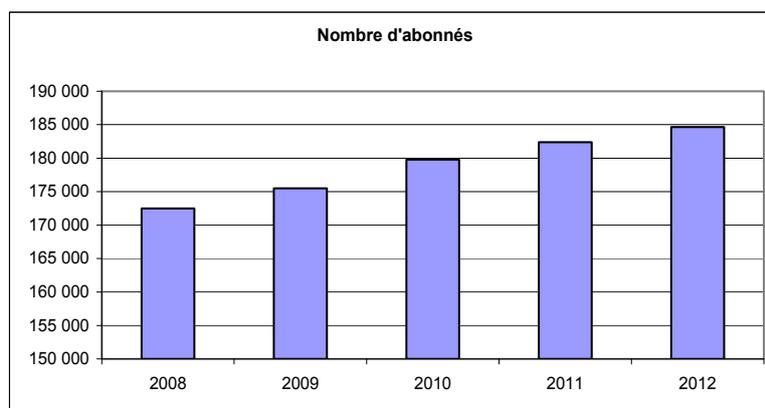
L'accroissement du taux de renouvellement résulte particulièrement de l'activation de la tranche conditionnelle 3 du contrat de prestation de service nord ouest PS NO, qui intègre le renouvellement de l'ensemble des compteurs sur les 3 premières années.

L'âge du parc traduit cet effort de renouvellement, cependant l'exploitant VEOLIA EAU n'a pas renseigné cette donnée pour l'année 2012, l'âge des parcs respectifs de ces services a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011.

6 – Gestion clientèle abonnés

1 - Abonnés

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Abonnés domestiques					184 345	
Abonnés non domestiques					334	
Total	172 484	175 489	179 778	182 412	184 682	1,2%



Le nombre d'abonnés est en constante évolution, ce point résulte également de l'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs.

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

Les abonnés non domestiques, sont donc les abonnés pour lesquels l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service, ne recouvre pas la redevance due au titre de la pollution domestique.

Le nombre moyen d'habitant par abonné domestique est de 2.7.

2 - Volumes consommés et facturés

Volumes consommés	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
	26 091 004	25 718 229	25 750 890	25 728 969	25 045 839	-2,7%

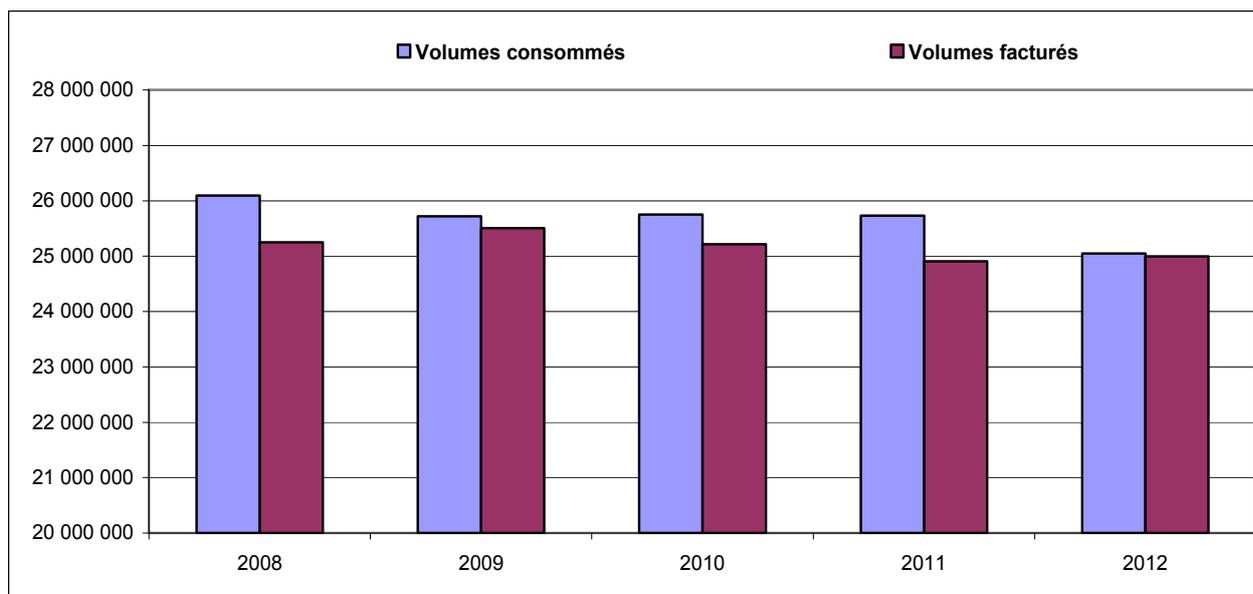
On observe depuis plusieurs années une baisse sensible des volumes consommés qui traduit d'une part la prise de conscience des abonnés sur la maîtrise de leur consommation et d'autre part l'évolution des appareils de plus en plus économes.

Ainsi en cumulé depuis 2008 la baisse est de 4%, pour l'année 2012 elle est de 2.7%

Volumes facturés	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution N/N-1
Abonnés domestiques					23 151 701	
Abonnés non domestiques					1 846 210	
Total	25 247 122	25 504 977	25 214 812	24 908 811	24 997 911	0,4%

92.6% des volumes facturés sont qualifiés de domestique contre 7.4% de non domestiques (cf. définition domestique-non domestique ci-dessus).

La consommation moyenne par abonné domestique est de 125.6 m3/an soit 127.8 litres/jour/habitant (base 365j)



3 - Indicateurs de performances

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés P152.1

L'ensemble des services de la CREA, ont un délai d'ouverture de 48h00.

Ce délai s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux remises en service de branchements existants et fonctionnels. Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté. Ce point explique un taux particulièrement excellent.

	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre d'interventions pour ouverture	9 118	9 223	3 247	-64,8%
Nombre d'intervention n'ayant pas respecté le délai d'ouverture	0	0	0	
Taux de respect du délai d'ouverture P 152.1	100%	100%	100%	

Taux de réclamations P155.1

Cet indicateur comptabilise les réclamations écrites (courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service.

Ces réclamations peuvent porter notamment sur la qualité de l'eau, la qualité du service, la facturation à l'exception du niveau de prix.

	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre de réclamations écrites	5 134	2 474	2 107	-14,8%
Taux de réclamation	28,6	13,6	11,4	

En 2011, l'exploitant Lyonnaise des Eaux – Eaux de Normandie, a revu son mode de calcul.

Taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente P154.0

Cet indicateur mesure le montant des impayés TTC au titre de l'année N-1 comptabilisé au 31/12 de l'année N, divisé par le chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12 de l'année N.

Cet indicateur doit prendre en compte uniquement les parts liées à la facture EAU POTABLE (hors assainissement), il s'agit donc :

- Part EAU exploitant (opérateur éventuel)
- Part EAU de la collectivité – part investissement
- Redevance prélèvement agence de l'eau
- Redevance pollution agence de l'eau (comptabilisé sur le chapitre EAU de la facture)
- Taxe Voies Navigables de France
- TVA

Cet indicateur n'a pu être consolidé à l'échelle de la CREA,

D'une part l'opérateur VEOLIA EAU n'a pas transmis les données de base (montant des impayés et chiffre d'affaire) mais un résultat calculé

D'autre part, l'opérateur Eaux de Normandie a intégré dans ces calculs, l'ensemble des parts assainissement.

Les données individualisées par service sont disponibles dans le chapitre II

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité P109.0

Ce montant comptabilise les abandons de créances à caractère social : votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et les abandons de créances réalisés par l'opérateur (notamment ceux liés au fond de solidarité logement) ; ainsi que les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (fond de solidarité logement).

La CREA a versé à un fond de solidarité logement la somme de 110 000€

Le montant cumulé des abandons de créances des 2 opérateurs privés Eaux de Normandie et Veolia Eau s'élève à 593.50 €ht

La règle de calcul est : montant / volumes facturés, soit 0.0044 €/m³.

Remise pour fuite,

Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
105	492	191 100	166 008,22 €	256 581	67 530,02 €	325 726	318 723,74 €

A noter, l'exploitant Veolia Eau n'a pas renseigné ces données

7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la CREA en 2012

S'agissant des engagements financiers en terme d'investissement, certains travaux peuvent avoir été achevés en 2013

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée (en ml)	Long. extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
45 communes - secteur centre	Réservoirs et stations d'eau potable	Etude projet (3)	0	0	0	0	Diagnostic du génie civil d'une première tranche d'ouvrages (Châtelet, St Jacques, Léon Salva et usine dite de la Chapelle)	40 885,00 €
45 communes - secteur centre	Réservoir et station d'eau potable	Equipements électromécaniques régie (inclus contrat d'exploitation)					Equiper les réservoirs et des stations pour le suivi en continu et remplacement de matériels électromécaniques	700 000,00 €
45 communes - secteur centre	Réservoir et station d'eau potable	Protection et surveillance des sites					Equiper et améliorer la surveillance des sites de production et de distribution	100 000,00 €
Belbeuf	République (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	161,5		21	0	Renouveler 2 antennes lors des travaux de rationalisation avant ceux de la voirie	74 778,55 €
Belbeuf	Rollet (rue du Clos)	Défense incendie (10)	164		9		Renouveler et renforcer le réseau pour la défense contre l'incendie	47 038,11 €
Bihorel	Sainte Venise (rue)	Renforcement du réseau	155	0	9	5	Renforcer le réseau	58 889,93 €
Bois-Guillaume	Gobbe (rue)	Extension du réseau (7)	0	85	0	0	Etendre le réseau pour un nouveau raccordement	18 109,00 €
Bois-Guillaume	Levillain (Césaire rue)	Renouvellement de canalisation (4)	245	0	0	0	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	71 062,16 €
Bonsecours	Paris (route de)	Extension du réseau (7)		72	7	7	Création d'une antenne pour supprimer des branchements en plomb et ne maintenir qu'une traversée de la RD	23 038,08 €
Boos	Gendarmerie	Déplacement de canalisation (4)	155	85	0	0	Déplacer la conduite dans le cadre de l'agrandissement de la Gendarmerie	62 720,20 €
Canteleu	Allende (rue du Président)	Déplacement de canalisation (4)	307	0	0	0	Renouveler et déplacer le réseau en coordination avec les travaux de la ligne TEOR	138 042,62 €
Canteleu	Allende (rue du Président)	Renouvellement de canalisation (4)	45	0	1	1	Renouveler et déplacer le réseau en coordination avec les travaux de la ligne TEOR	33 772,00 €
Canteleu	Hugo (rue Victor)	Déplacement de canalisation (4)	31	0	0	0	Travaux supplémentaires 2012 - station TEOR	18 024,00 €
Darnétal	Avalasse (rue l')	Renouvellement de canalisation (4)	230		22	19	Renouveler le réseau en coordination des travaux de l'assainissement et avant les travaux de voirie	109 767,63 €
Déville lès-Rouen	Hebert (rue)	Renouvellement d'équipement	416	0	0	0	Renouveler le réseau et poser un compteur entre Rouen et Déville Les Rouen	197 234,84 €
Duclair	Bocage (chemin du)	Extension du réseau (7)					Extension PVC 110 mm - projet d'urbanisation	
Franqueville St Pierre	Bel Event	Sécurisation distribution (6)			380	0	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	199 994,26 €
Franqueville St Pierre	Eiffel (rond point)	Extension du réseau (7)		66	0	0	Maillage du réseau pour la qualité du service	13 381,10 €
Franqueville St Pierre	Manets (rue des)	Extension du réseau (7)		97	0	0	Alimenter le nouveau lotissement dans le cadre d'un P.U.P.	19 657,58 €
Franqueville St Pierre	Champs Fleuris (rue des)	Sécurisation de la production (2)					Construire un réservoir de 3 300 m3 complémentaire pour le Plateau Est - Engagement d'une partie des sommes sur l'exercice 2012 - Travaux 2011-1013	800 000,00 €
Franqueville St Pierre	Secteur EST	Sécurisation de la production (2)					Etudes de projet pour la création d'une interconnexion entre la station dite de la Chapelle et le secteur du Plateau Est (Hydro géotechnique, levés topo, ...)	50 000,00 €
Grand-Couronne	Champs (rue des)	Renouvellement de canalisation (4)	250				Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	104 199,35 €
Hénouville / Saint Pierre de Varengeville		Renouvellement de canalisation (4)	535		14		Renouvellement conduite fuyarde	
Houpeville	Plain Bosc (rue)	Défense incendie (10)	210	0	4	0	Renouveler et renforcer le réseau pour la défense contre l'incendie	62 201,11 €
Houpeville	Sapins (côte des)	Défense incendie (10)	98	0	0	0	Renforcer le réseau pour la défense incendie dans le cadre de la création du lotissement FEI	0,00 €
Houpeville	RD 90	Sécurisation de la production	1850	1410	0	0	Alimenter la commune de Houpeville directement à partir des réservoirs de la Ventelette	322 508,00 €
Houpeville	Ventelette	Sécurisation de la production	0	1760	0	0	Créer une interconnexion entre le réservoir de la Ventelette et le syndicat de Montville - Partie sous maîtrise d'ouvrage CREA jusqu'au départ vers Houpeville - réalisation de travaux 2012/2013	370 000,00 €
Le Houllme	Delaunay (sente)	Renouvellement de canalisation (4)	118	0	10	0	Renouveler la canalisation et les branchements dans le cadre des travaux sur la route d'Houpeville	47 184,48 €
Le Houllme	Houpeville (route)	Renouvellement de canalisation (4)	93	0	3	3	Renouveler la canalisation dans sa partie située avant le viaduc en coordination avec les travaux de réfection de voirie	38 084,65 €

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée (en ml)	Long. extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Le Trait	Corneille (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	190		11		Renouvellement de la canalisation	
Maromme	Maromme (station de production)	Protections réglementaires (1)			0	0	Poser une clôture le long du Cailly afin de clore le périmètre de protection des captages.	4 975,00 €
Mesnil Esnard	Gabriel David (rue)	Renforcement du réseau	206		15		Renouveler et renforcer le réseau entre les rues Pierre Tarle et de Franqueville	71 839,00 €
Mesnil Esnard	Jean Bréant (rue)	Sécurisation distribution (4)	69		0		Renforcer le réseau	28 758,68 €
Mesnil Esnard	RD 138	Renouvellement de canalisation (4)	53		3		Renouveler la canalisation par tubage	14 887,65 €
Mesnil Esnard	Sadi Carnot	Renforcement du réseau	436,4		44	14	Renforcer le réseau pour la qualité du service	193 746,89 €
Mont Saint-Aignan	Pasteur (rue)	Renforcement du réseau	697	0	9	9	Renouveler et renforcer le réseau avant les travaux de voirie	350 657,00 €
Notre-Dame-de-Bondeville	Fontaine (rue)	Renforcement du réseau	583	81	7	0	Renouveler le réseau avant les travaux de gaz et de voirie	270 785,33 €
Notre-Dame-de-Bondeville	Sadi Carnot (place)	Sécurisation distribution (4)	0	60	0	0	Maillage du réseau après la fin des travaux de la Bibliothèque	23 043,19 €
Oissel	Général De Gaulle (avenue)	Rationalisation du réseau	700	-1200	42		Mailler les canalisations perpendiculaires et les branchements sur D300 avant le réaménagement de l'avenue	323 747,00 €
Oissel	Général De Gaulle (avenue)	Renouvellement de canalisation (4)	500		35		Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	123 790,00 €
Oissel	Ecoles (rue des)	Renouvellement de canalisation (4)	300				Renouveler la canalisation avant le réaménagement de la rue, pendant les vacances scolaires	63 808,00 €
Petit-Couronne	Brémontier (rue et place)	Renouvellement de canalisation (4)	150		14	0	Renouveler la canalisation acier suite aux fuites	91 440,82 €
Petit-Couronne	Briand (avenue Aristide)	Renouvellement de canalisation (4)	170		5		Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	91 981,00 €
Petit-Couronne	Ecoles (rue des)	Renouvellement de canalisation (4)	220				Renouveler la canalisation avant les travaux de voirie pendant les vacances scolaires	110 255,57 €
Petit-Quevilly	Alsace-Lorraine	Renouvellement de canalisation (4)	280		16	12	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	76 497,15 €
Petit-Quevilly	Poincaré (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	290				Renouveler le réseau	116 245,00 €
Petit-Quevilly	Hugo (rue)	Rationalisation du réseau (4)		-275	30		Rationaliser le réseau avant les travaux de voirie	69 933,80 €
Petit-Quevilly	Carnot (rue)	Rationalisation du réseau (4)		-350	25		Rationaliser le réseau avant les travaux de voirie	69 378,00 €
Petit-Quevilly	Lebas (rue)	Rationalisation du réseau (4)		-350	50		Rationaliser le réseau avant les travaux de voirie	67 761,72 €
Petit-Quevilly	Lebas (rue)	Rationalisation du réseau	35				Renouveler la canalisation suite à la découverte d'une traversée du collecteur d'assainissement lors des travaux de rationalisation	9 864,29 €
Petit-Quevilly	Manesse (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	120		5	0	Renouveler le réseau avant la voirie	42 126,00 €
Petit-Quevilly	Faure (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	210		56	50	Renouveler la canalisation vétuste	115 389,84 €
Petit-Quevilly	Divers sites	Etude projet (3)					Inspection du refoulement de la station de Moulineaux Bonna 700 suite à la pose des trous d'homme	1 786,00 €
Roncherolles	Eco-quartier Aménagement centre bourg D91 (Ferme Debruyne)	Extension du réseau (7)	100	112	0	0	Déplacer le réseau dans le cadre de la modification du CD 91 et la création de l'aménagement dit de la Ferme Debruyne	73 710,67 €
Roncherolles	réservoir Préaux	Renouvellement de canalisation (4)	47	0	0	0	Renouveler le réseau et réaliser le raccordement de l'interconnexion entre St Jacques sur Darnétal et Roncherolles sur le Vivier	36 568,08 €
Roncherolles	réservoir Préaux	Renouvellement d'équipement	17	0	0	0	Renouveler les canalisations en acier associées au réservoir	18 279,30 €
Roncherolles	Bâche - jonction entre le réseau et le réservoir de la nouvelle adduction	Sécurisation distribution (6)		20	0	0	Travaux de canalisation dans le cadre des travaux de l'interconnexion avec St Jacques sur Darnétal	18 279,30 €
Roncherolles	Bâche - jonction entre le réseau et le réservoir de la nouvelle adduction	Renouvellement de canalisation (4)	47	0	0	0	Finaliser l'alimentation de Roncherolles sur le Vivier par St Jacques sur Darnétal	36 568,08 €
Roncherolles	réservoir Préaux	Renouvellement d'équipement	16,8	0	0	0	Renouvellement en inox des conduites en acier	18 279,30 €

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée (en ml)	Long. extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Rouen	Albert Dupuis	Renouvellement de canalisation (4)	400				Réhabilitation en résine de la conduite Acier ø 300mm sur une longueur de 400ml	95 725,00 €
Rouen	Auguste Houzeau (rue)	Renforcement du réseau	173		1	0	Renouveler la canalisation avant les travaux d'aménagement de voirie pour la ligne 7	75 137,42 €
Rouen	Augustins (rue des)	Renforcement du réseau	180		7	3	Renouveler la canalisation avant les travaux d'aménagement de voirie pour la ligne 7	86 952,24 €
Rouen	Becquerel (pavillon)	Sécurisation distribution (6)	0	10	0	0	Créer une interconnexion de sécurisation permettant un basculement de réseau de distribution (Jatte / Ste Marie) du branchement du Pavillon Becquerel (CHU)	11 000,00 €
Rouen	Chatelet (réservoir du)	Espace extérieur (#)					Pose d'une clôture périmétrique	14 000,00 €
Rouen	Clos des Marqueurs (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	85		8	6	Renouveler la conduite AEP et les branchements particuliers	35 589,60 €
Rouen	Corneille (pont)	Renouvellement de canalisation (4)	25	0			Renouveler la canalisation en raccord au pont Corneille avant les travaux de voirie (traversée du quai d'Elbeuf)	34 419,22 €
Rouen	Eugene Boudin (rue)	Renforcement du réseau	36,8		1		Renouveler la canalisation avant les travaux d'aménagement de la voirie	17 509,00 €
Rouen	Général De Gaulle (place)	Renouvellement de canalisation (4)	366		25	21	Renouveler le réseau vétuste avant les travaux d'aménagement de la ligne 7	242 077,92 €
Rouen	Hector Berlioz	Déplacement de canalisation (4)	60		6	6	Déplacer la conduite en domaine privé	29 079,98 €
Rouen	Hôpital (rue de l')	Renouvellement de canalisation (4)	105		12	7	Renouveler la canalisation avant les travaux d'aménagement de voirie	57 211,33 €
Rouen	Léonard Bordes (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	373		30	20	Renouveler la conduite en continuité des travaux déjà réalisés en 2011	145 203,36 €
Rouen	Québec	Renouvellement de branchement seul (#)			3	3	Renouveler 3 branchements en plomb avant les travaux d'aménagement de la voirie pour la ligne 7	4 417,89 €
Rouen	République (partie basse côté EST)	Renouvellement de branchement seul (#)			8	8	Renouveler 8 branchements en plomb avant les travaux d'aménagement de la voirie pour la ligne 7 côté est	20 301,54 €
Rouen	République (partie basse côté OUEST)	Déplacement de canalisation (4)	5		3	3	Renouveler la canalisation avant les travaux d'aménagement de voirie pour la ligne 7	10 897,70 €
Rouen	Saint Marc (place)	Renouvellement de canalisation (4)	66		15	15	Remplacer les branchements plomb et la conduite avant les aménagements piétonniers	56 795,05 €
Rouen	Sainte Marie (réservoir)	Etude projet (3)			0	0	Expertise de l'état du radier et du terrain d'assise du réservoir avant les travaux d'étanchéité.	9 060,60 €
Sahurs	Haut (rue du)	Défense incendie (10)	260	0	20	0	Renouveler et renforcer le réseau pour la défense contre l'incendie	72 216,00 €
Notre-Dame-de-la-Haye	Blot (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	318,4		11	0	Renouveler la canalisation avant la voirie	187 809,56 €
Notre-Dame-de-la-Haye	Corneille (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	250				Renouveler la canalisation avant la voirie	128 737,60 €
Notre-Dame-de-la-Haye	Mendès France (rue)	Rationalisation du réseau (4)		-530	16		Rationaliser le réseau dans la poursuite des travaux de 2010	93 690,46 €
Notre-Dame-de-la-Haye	Mendès France (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	70				Renouveler la canalisation dans la poursuite des travaux de 2010	
Notre-Dame-de-la-Haye	Stade (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	250				Renouveler la canalisation vétuste et à cause d'un problème de profondeur d'enfouissement	87 109,77 €
St Aubin Celloville	Loups (rue aux)	Renouvellement de canalisation (4)	90	90	7		Renouveler le réseau avant les travaux d'aménagement de la ville	29 096,94 €
St Aubin Epinay	Sources (rue des)	Renouvellement de canalisation (4)	274	0	26	0	Renouveler la canalisation avant l'aménagement de la voirie	119 987,14 €
St Aubin Epinay	Ancien réservoir	Désaffectation d'ouvrage					Déconstruire l'ancien réservoir d'eau potable - Début des travaux 2012/2013	16 900,00 €
St Etienne du Rouvray	Madrillet (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	60				Renouveler la conduite traversant les voies par forage dirigé suite à sa dégradation liée au passage du métro (vibrations)	131 085,00 €
St Etienne du Rouvray	Faure (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	260				Renouveler le réseau suite aux nombreuses fuites avant la voirie	142 865,54 €
Saint Paër	Hameau de Cauville (St Wandrille Rançon)	Interconnexion	505				Déconnexion du Hammeau de Cauville du réseau de St Paër et raccordement au réseau du Trait afin de diminuer la demande sur le réservoir de Saint Paër (environ 100 abonnés)	
Fontaine-le-Bourg	Haut-Cailly (forages)	Etude de BAC et DUP (3)					DUP - phase administrative	57 785,00 €
Maromme	Maromme (station)	Etude de BAC et DUP (3)					DUP - phase administrative	100 390,00 €
Moulineaux	Moulineaux (station)	Etude de BAC et DUP (3)					BAC - diagnostics agricoles	8 000,00 €
Moulineaux	Moulineaux (station)	Etude de BAC et DUP (3)					DUP - avis HGA	2 163,00 €
Val de la Haye	Val-de-la-Haye (Forage)	Etude de BAC et DUP (3)					DUP - frais de publicité de l'enquête publique	1 549,06 €
Val de la Haye	Val-de-la-Haye (Forage)	Etude de BAC et DUP (3)					DUP - commissaire enquêteur	1 846,53 €
PPE Elbeuf		Renouvellement de canalisation (4)	2 662					

Dans le programme de travaux, outre les actions de remplacement des canalisations, on note les actions spécifiques suivantes

Interconnexion :

- Entre le réseau du Trait et celui de la Communauté de Communes de Caux Vallée de Seine (CCVS).
- Entre les réseaux de St Jacques sur D. et Roncherolles sur le V..

Sécurisation :

- Mise en œuvre d'une canalisation de secours pour la commune de la Londe et les quartiers hauts d'Elbeuf

Sectorisation :

- Equipement sur le réseau (44 communes pôle Rouen) de 28 débitmètres de sectorisation pour le diagnostic permanent, auxquels s'ajoutent 29 comptages et sondes posées par les équipes de la régie

Etude Diagnostic du réseau Eau potable de Yainville

- Démarrage de l'étude confiée au bureau SETUDE.

Dans le programme de travaux, usine et réservoir, on note les opérations majeures suivantes :

Refonte complète de la station de surpression de Roncherolles
Réhabilitation HT – Radepont, Chapelle, station Léon Salva
Installation analyseur de Cl2 en continu (réservoirs champs de course et St Marie)
Sécurisation des sites de la Régie Rouen
 Modification et renforcement des moyens de communication
 Renforcement des barrières physiques

Champ captant du Cailly : renouvellement pompe F7 et F11
Refonte télétransmission automatisme : Cailly – Ventelette
Refonte automatisme, télétransmission forage de Val de la Haye
Renouvellement vannes pneumatique usine de Maromme
Renouvellement Usine de Maromme pompe source n°2 et pompe lavage n°1

Déploiement de la télégestion et remplacement des armoires électriques sur les sites du PPE

Le Trait : Renouvellement de l'armoire et la pompe n°1 du relais Archimède

Présentation par service

1 - Le service exploité en Régie Directe - Rouen

1 - Présentation du service

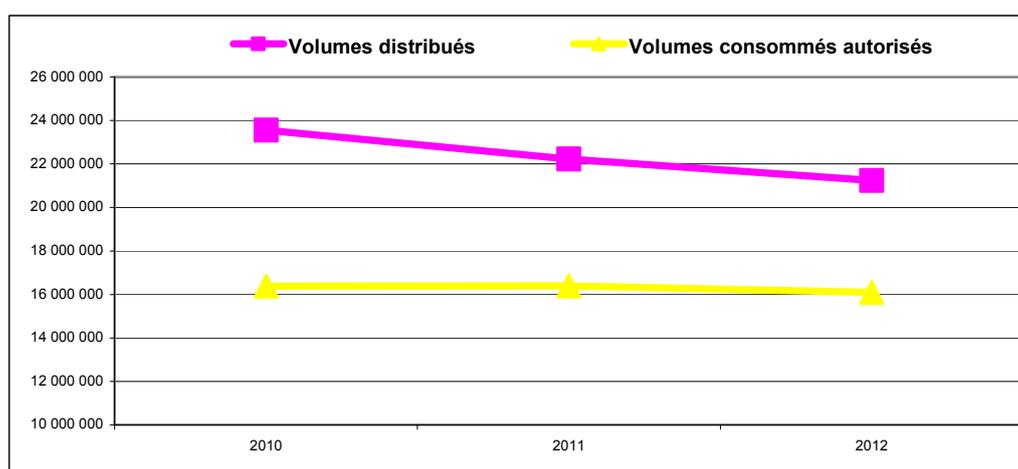
Au 1^{er} janvier 2012, la régie directe de Rouen regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle des 29 communes suivantes :

- Amfreville la Mivoie
- Belbeuf
- Bonsecours
- Boos
- Darnétal
- Fontaine sous Préaux
- Franqueville St Pierre
- Gouy
- Grand Couronne
- Grand-Quevilly
- La Bouille
- La Neuville Chant d'Oisel
- Le Mesnil Esnard
- Les Authieux sur le Port St Ouen
- Montmain
- Moulineaux
- Petit Couronne
- Petit Quevilly
- Quèvreville la Poterie
- Roncherolles sur le Vivier
- Rouen
- Sotteville lès Rouen
- St Aubin Celloville
- St Aubin Epinay
- St Etienne du Rouvray
- St Jacques sur Darnétal
- St Martin du Vivier
- Ymare
- Yainville (partie clientèle)

Ce service distribue environ 62,3% des volumes consommés de la CREA, il alimente 293 881 habitants (selon recensement INSEE population totale 2010) **soit 55.6% des abonnés.**

2 - Indicateurs techniques

Service de la Régie Directe de Rouen		2010	2011	2012	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Moulineaux	5 695 700	5 278 200	5 444 700	23,6%
	Fontaine sous Préaux - Jatte	6 245 362	6 349 400	6 362 400	0,2%
	Fontaine sous Préaux (Village)	39 400	35 500	39 444	11,1%
	Darnétal - Carville	1 024 000	972 900	1 013 989	4,2%
	Darnétal (Village)	555 560	458 600	453 200	-1,2%
	Douville - Grande Aulnaie	580 588	589 006	504 900	-14,3%
	Radepont - Château	585 383	585 985	564 500	-3,7%
	Radepont - Petite Aulnaie	765 144	774 155	679 600	-12,2%
	St Aubin Epinay - Longues Raies	362 510	237 651	403 900	70,0%
	St Aubin Epinay - Puits Bas Service	66 419	64 008	54 469	-14,9%
	St Jacques sur D. - Forage Haut Service	159 250	151 274	157 600	4,2%
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle	8 198 938	7 679 080	6 521 900	-15,1%
TOTAL : V1		24 278 254	23 175 759	22 200 602	-4,2%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	TOTAL : V2	1 041 388	1 227 225	1 151 303	-6,2%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		23 236 866	21 948 534	21 049 299	-4,1%
Volumes importés en gros (1)	En provenance des ressources du Cailly LDEF	741 860	719 099	609 500	-15,2%
	Achat au Syndicat de Préaux (► Roncherolles)	59 632	59 534	52 840	-11,2%
	Achat d'eau au SERPN (► La Bouille)	56 735	75 384	60 658	-19,5%
	TOTAL : V4	858 227	854 017	722 998	-15,3%
Volumes exportés en gros (2)	Convention échange Régie Directe de Rouen / St Léger du Bourg Denis - Oissel	4 424	4 162	4 268	2,5%
	Vers SIAEPAP (ex-SIAEP 276)	229 614	255 152	253 097	-0,8%
	Vers CAEBS - Régie Pôle de Proximité d'Elbeuf	298 198	318 140	281 000	-11,7%
	TOTAL : V5	532 236	577 454	538 365	-6,8%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		23 562 857	22 225 097	21 233 932	-4,5%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	84 596	83 473	81 803	-2,0%
Volumes comptabilisés : V8		15 968 805	15 952 898	15 651 922	-1,9%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	328 826	354 205	351 931	-0,6%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		16 382 227	16 390 576	16 085 656	-1,9%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		70,20%	74,41%	76,35%	2,61%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		1 482,244	1 482,718	1 493,477	0,7%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		14,04	11,59	10,24	-11,6%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		13,27	10,78	9,44	-12,4%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10+V5) / L / 365		31,26	31,35	30,50	-2,7%
Nombre d'abonnés : N		100 905	102 276	102 624	0,3%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		68,08	68,98	68,71	-0,4%



Réseau

Régie Directe de Rouen	Longueur du réseau (en km)					
	2010		2011		2012	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
TOTAL	1 482,244	1 811,574	1 482,718	1 813,108	1 493,477	1 824,462

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

Régie Directe de Rouen	2010		2011		Nombre de branchements en 2012							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
TOTAL	65 866	5 520	66 078	4 011	255	136	66 197	1 492	1 138	43	2 830	4,3%

La Régie a engagé depuis plusieurs années une démarche volontariste de renouvellement des branchements en plomb. Ainsi, en 2012, **1181 branchements en plomb ont été éradiqués**.

Compteurs

Régie Directe de Rouen	Nombre TOTAL de compteurs			Nombre de compteurs renouvelés *			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	111 418	113 558	111 806	6 893	7 176	6 975	6,19%	6,32%	6,24%	10,79	10,68	10,87

Nota : Un compteur de la commune de Quincampoix (rue du Val Normand) est rattaché à St Martin du Vivier.

Nota : Les compteurs renouvelés en 2010, sur Fontaine sous Préaux et Saint Martin du Vivier sont comptabilisés avec ceux de Darnétal (code postal identique).

Fuites

Régie Directe de Rouen	Nbre de fuites réparées sur canalisation			Nbre de fuites réparées sur branchement			Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage			Nombre TOTAL de fuites réparées		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	222	149	198	278	300	285	1 622	1 288	1 116	2 122	1 739	1 599

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régie Directe de Rouen	Nbre de fuites réparées sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	222	149	198	1 482,24	1 482,72	1 493,48	0,15	0,10	0,13

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régie Directe de Rouen	Nbre de fuites réparées sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	278	300	285	65 866	66 078	66 197	0,42	0,45	0,43

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Régie Directe de Rouen	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Nombre d'abonnés	100 905	102 276	102 575	49	102 624

Répartition des volumes consommés et facturés

Régie Directe de Rouen	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Volumes consommés	15 968 805	15 952 898			15 609 157
Volumes facturés	15 877 992	15 625 196	14 369 863	1 351 075	15 720 938

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2012	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
Régie Directe de Rouen						
TOTAL	601	0	100%	699	2	99,71%

Nota : Les non-conformités ont été levées suite aux contre analyses

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), **l'eau est de très bonne qualité bactériologique sur l'ensemble des zones de distribution.**

Concernant la qualité chimique des zones de distribution de **ROUEN La Jatte et Bas de ville**, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant un mois de la norme de 0,1 µg/l pour le chlortoluron (pesticide). Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Une dérogation a été accordée par le Préfet le 16/01/2012 pour le chlortoluron pour une durée de 3 ans.

Concernant la qualité chimique des zones de distribution de **ROUEN Bas de ville et Grand Mare Chatelet**, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant un mois de la norme de 0,1 µg/l pour l'oxadiazon (pesticide). Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. La station de filtration doit faire l'objet d'une réfection.

Concernant la qualité chimique des zones de distribution de **Fontaine sous Préaux**, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant un mois de la norme de 0,1 µg/l pour le chlortoluron (pesticide). Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 08/06/2007 et du 07/02/2008. Une dérogation a été accordée par le Préfet le 16/01/2012 pour le chlortoluron pour une durée de 3 ans.

Concernant la qualité chimique des zones de distribution des **Plateaux EST Franqueville et Neuville**, le suivi mensuel des pesticides (méta-zachlore et dimé-tachlore) n'a pas révélé de dépassement de la norme. Des travaux de sécurisation doivent cependant être entrepris. Pour l'UDI Plateau Est Neuville, des dépassements de la norme pendant 3 mois ont été constatés pour le chlorure de vinyl sur une antenne du réseau de Quévreville la Poterie. Ceux-ci sont liés à une canalisation en PVC et sont représentatifs de la qualité de l'eau sur l'ensemble du réseau de distribution.

Concernant la qualité chimique de la zone de distribution de **Roncherolles sur le Vivier**, le contrôle sanitaire a révélé des dépassements pendant cinq mois de la norme de 0,1 µg/l pour la déséthyl atrazine (pesticide). Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 08/06/2007 et du 07/02/2008. Une dérogation a été accordée par le Préfet jusqu'en septembre 2015 pour les triazines (pesticides). La collectivité a réalisé les travaux nécessaires à la résolution du problème fin 2012 (interconnexion avec le captage de St Aubin Epinay).

Concernant la qualité chimique de la zone de distribution du **secteur Sud de Rouen**, deux dépassements ponctuels de la limite de qualité ont été mesurés pour le fer et non pas été confirmés. De plus, le suivi renforcé de l'ammonium mis en place suite à l'augmentation des teneurs dans l'eau brute n'a révélé aucun dépassement de la norme en distribution.

Concernant les autres zones de distribution (**Darnétal, Moulineaux, La Bouille, St Aubin Epinay SB et HS**) et en dehors d'un dépassement ponctuel de la norme pour l'ammonium sur Grand-Quevilly, **l'eau est de très bonne qualité chimique.**

5 - Indicateurs de performance

Service de la Régie Directe de Rouen		Code indicateur	2010	2011	2012
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,84%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	99,69%	99,41%	99,71%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Moulineaux	P 108.3	60%	60%	60%
	Fontaine		60%	60%	60%
	Carville		60%	60%	60%
	Darnétal		40%	50%	50%
	Vallée du Cailly		60%	60%	60%
	Douville - Grande Aulnaie		60%	60%	60%
	Radepont - Château		60%	60%	60%
	Radepont - Petite Aulnaie		80%	80%	80%
	St Aubin Ep. - Longues Raies		60%	60%	60%
	St Aubin Ep. - Puits Serv. Bas		60%	60%	60%
	St Jacques - Forage Serv. Haut		60%	60%	60%
	St Etienne du R. - La Chapelle		60%	60%	60%
	Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indices consolidés / UGE		UGE 114 Sect. Sud	60%	60%
UGE 145 Sect. St Jacques		60%	60%	60%	
UGE 167 ROUEN		60%	60%	60%	
UGE 169 Darnétal		40%	50%	50%	
UGE 337 Sect. Plateau Est		65%	66,7%	66,7%	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	P 103.2	68,02%	69,97%	70,28%	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	70,20%	74,41%	76,35%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)	P 105.3	14,04	11,59	10,24	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)	P 106.3	13,27	10,78	9,44	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,38%	0,43%	0,44%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	2,20	1,46	1,93	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100,00%	100,00%	100,00%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	16,08	20,44	21,52	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	P 154.0	3,54%	3,16%	1,69%	

Remarque : Le taux d'impayés intègre la Régie de Yainville.

2 - Le service exploité en Régie Directe d'Elbeuf

1 - Présentation du service

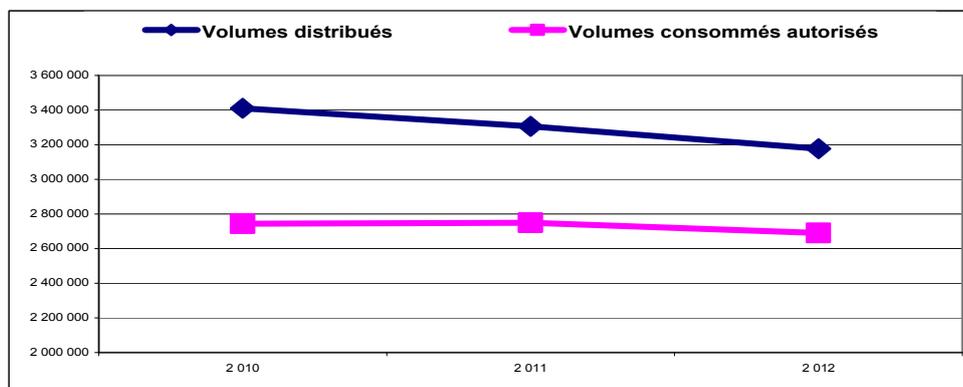
La Régie d'Elbeuf regroupe les services de production et de distribution d'eau des 10 communes suivantes :

- Caudebec-lès-Elbeuf
- Cléon
- Elbeuf-sur-Seine
- Freneuse
- La Londe
- Orival
- Saint-Aubin-lès-Elbeuf
- Saint-Pierre-lès-Elbeuf
- Sotteville-sous-le-Val
- Tourville-la-Rivière

Ce service distribue environ 10.7% des volumes consommés de la CREA, il alimente **57 284 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2010) soit 12.4% des abonnés.

2 - Indicateurs techniques

Service de la Régie Directe d'Elbeuf		2010	2011	2012	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Elbeuf - Station du Mont-Duve 'Les Ecameaux'	649 492	620 104	553 685	-10,7%
	Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	1 341 591	1 292 860	1 205 889	-6,7%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	448 180	436 760	519 930	19,0%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	340 900	357 219	338 324	-5,3%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	141 791	134 494	135 674	0,9%
	TOTAL : V1	2 921 954	2 841 437	2 753 502	-3,1%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	TOTAL : V2	0	0	0	
Volumes produits : V3 = V1 - V2		2 921 954	2 841 437	2 753 502	-3,1%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de SER usine de 'La Chapelle' pour le secteur Nord-Est de la CAEBS	335 581	318 140	281 044	-11,7%
	En provenance de Mauny 'Les Varras' (SERPN) pour La Londe et le Nord-Ouest d'Elbeuf	152 688	146 232	142 669	-2,4%
	TOTAL : V4	488 269	464 372	423 713	-8,8%
Volumes exportés en gros (2)	TOTAL : V5	0	0	0	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		3 410 223	3 305 809	3 177 215	-3,9%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	9 605	9 605	9 605	0,0%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : $V8 = V7 / D \times 365$	2 726 159	2 732 235	2 673 453	-2,2%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	7 000	7 000	7 000	0,0%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		2 742 764	2 748 840	2 690 058	-2,1%
Rendement du réseau : $R = (V10 + V5) / (V3 + V4)$		80,43%	83,15%	84,67%	1,8%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		351,501	351,501	351,501	0,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : $ILVnc = (V6 - V8) / L / 365$		5,33	4,47	3,93	-12,2%
Indice Linéaire de pertes en réseau : $ILP = (V6 - V10) / L / 365$		5,20	4,34	3,80	-12,5%
Indice Linéaire des volumes consommés : $ILC = V10 / L / 365$		21,38	21,43	20,97	-2,1%
Nombre d'abonnés : N		21 035	21 541	22 366	3,8%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : $R = N / L$		59,84	61,28	63,63	3,8%



Réseau

Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	Longueur du réseau (en km)					
	2010		2011		2012	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
TOTAL	351,501	443,921	351,501	444,186	351,501	444,401

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	2010		2011		Nombre de branchements en 2012							
	TOTAL	dont plomb connu	TOTAL	dont plomb estimé	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb ESTIME*	% de brcht plomb connu
TOTAL	18 484	3 060	18 537	3 060	65	22	18 580	123	99	0	2 961	15,9%

Solde plomb estimé : mise à jour de l'inventaire de la base branchements en 2011.

Compteurs

Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	Nombre TOTAL de compteurs				dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2010	2011	2012	2012		2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	22 430	22 857	23 765	908	2 077	2 351	2 518	9,26%	10,29%	10,60%	NR	10,58	7,89	

Fuites

Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	Nbre de fuites réparées sur canalisation			Nbre de fuites réparées sur branchement			Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage			Nombre TOTAL de fuites réparées		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	26	25	35	NR	30	27	178	270	312	204	325	374

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	Nbre de fuites réparées sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	26	25	35	351,501	351,501	351,501	0,07	0,07	0,10

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	Nbre de fuites réparées sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	NR	30	27	18 484	18 537	18 580	NR	0,16	0,15

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	Nombre d'abonnés				
	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
TOTAL	21 035	21 541	22 264	102	22 366

Répartition des volumes consommés et facturés

Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	Nombre d'abonnés				
	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Volumes consommés	2 697 959	2 698 840			2 678 520
Volumes facturés	2 697 959	2 698 840	2 389 871	264 883	2 654 754

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2012	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
TOTAL		168	0	100%	185	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.

5 - Indicateurs de performance

Service de la Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)		Code indicateur	2010	2011	2012
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Elbeuf - (Mont Duve) For. Les Ecameaux	P 108.3	60%	60%	60%
	Orival - 2 For. du Nouveau Monde		60%	60%	60%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages		60%	60%	60%
	St Pierre lès Elbeuf - For. de l'Oison ('St Cyr')		60%	60%	60%
	St Pierre lès Elbeuf - For. Vallon de La Fieffe		60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE		UGE 236 CREA CAEBS	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	48,5%	54,0%	54,0%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	80,43%	83,15%	84,7%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	5,33	4,47	3,93
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	5,20	4,34	3,80
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	1,17%	0,99%	0,95%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,24	2,23	1,56
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	4,66	3,62	3,67
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	10,13%	8,37%	10,60%

Le taux des impayés ne tient pas compte des éventuels encaissements perçus directement par le TPM : il correspond uniquement à celui de la Régie de Recette d'Elbeuf.

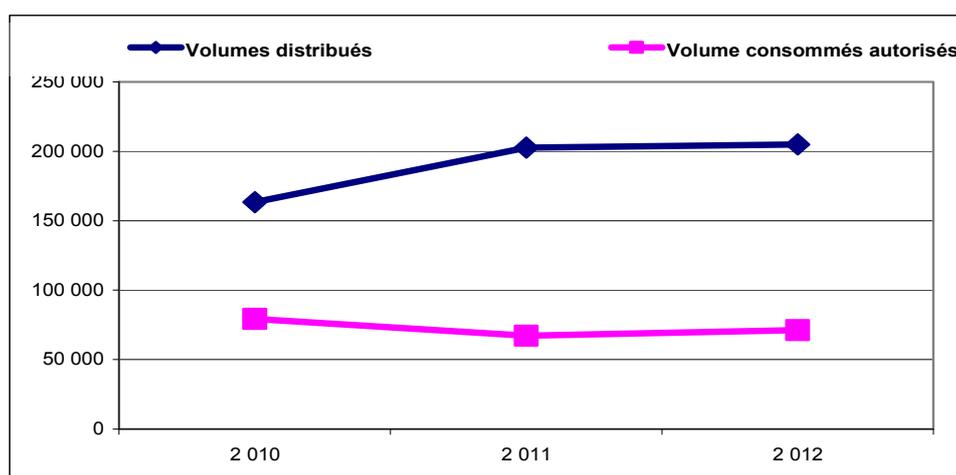
3 - Le service exploité en Régie Directe de Yainville

1 - Présentation du service

Ce service distribue environ 0,3% des volumes consommés de la CREA, il alimente **1 127 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2010) soit 0.3% des abonnés.

2 - Indicateurs techniques

Service de la Régie Directe de Yainville		2010	2011	2012	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Yainville 1948	0	0	1 001	
	Forage de Yainville 2003	163 507	204 166	206 808	
	TOTAL : V1	163 507	204 166	207 809	1,8%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Yainville 1948	NR	0	1 001	
	Forage de Yainville 2003	NR	1 012	988	-2,4%
	TOTAL : V2	0	1 012	1 989	96,5%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		163 507	203 154	205 820	1,3%
Volumes importés en gros (1)	En provenance du Trait	NR	0	0	
	En provenance de Jumièges	NR	0	391	
	TOTAL : V4	0	0	391	
Volumes exportés en gros (2)	Vers Le Trait	NR	0	612	
	Vers Jumièges	45	408	705	72,8%
	TOTAL : V5	45	408	1 317	222,8%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		163 462	202 746	204 894	1,1%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	680	693	680	-1,9%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	78 256	65 836	69 901	6,2%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	305	694	694	0,0%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		79 241	67 223	71 275	6,0%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		48,49%	33,29%	35,20%	5,7%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		12,560	15,295	15,158	-0,9%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		18,59	24,52	24,40	-0,5%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		18,37	24,28	24,15	-0,5%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		17,29	12,11	13,12	8,3%
Nombre d'abonnés : N		550	546	544	-0,4%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		43,79	35,70	35,89	0,5%



Réseau

Longueur du réseau (en km)						
2010		2011		2012		
hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	
TOTAL	12,560	14,080	15,295	17,950	15,158	17,838

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

	2010		2011		Nombre de branchements en 2012							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
TOTAL	531	2	531	2	5	0	536	0	0	0	2	0,4%

Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	555	555	563	2	554	2	0,36%	99,82%	0,36%	8,86	1,27	2,27

Début 2011, le Parc compteurs de Yainville a fait l'objet d'un renouvellement global par des compteurs équipés de radio relève.

Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	0	1	1	5	5	3	8	10	5	13	16	9

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	0	1	1	12,560	15,295	15,158	0,00	0,07	0,07

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	5	5	3	531	531	536	0,94	0,94	0,56

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

	Nombre d'abonnés				
	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Nombre d'abonnés	550	546	542	2	544

Répartition des volumes consommés et facturés

	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Volumes consommés	78 256	65 836			70 093
Volumes facturés	64 322	64 491	71 276	1 472	72 748

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectués par l'ARS.

Année 2012	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Régie Dir. de Yainville						
TOTAL	11	0	100%	12	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

Voir la synthèse de l'Agence Régionale de Santé jointe en annexe.

5 - Indicateurs de performance

Service de la Régie Directe de Yainville		Code indicateur	2010	2011	2012
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage Yainville 1948	P 108.3	60%	60%	60%
	Forage Yainville 2003		60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 189 Yainville		60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	42,5%	42,5%	66,9%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	48,49%	33,29%	35,20%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	18,59	24,52	24,40
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	18,37	24,28	24,15
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	2,05%	1,95%	1,57%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	0,00	1,83	1,84
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,00	10,99	0,00
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	3,54%	3,16%	voir RDR

Remarque : Le taux d'impayés est fusionné avec celui de la Régie de Rouen.

4 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Nord Ouest

1 - Présentation du service

Le service du Secteur Nord Ouest est exploité en prestation de service par **Eaux de Normandie**.

Il concerne les communes de Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Déville-lès-Rouen, Hautôt-sur-Seine, Isneauville, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye, le Hameau de la Muette en partie sur la commune de Quincampoix, et le Hameau du Mont Perreux sur la commune de Saint Martin du Vivier.

Ce service distribue environ 17.8% des volumes consommés de la CREA, il alimente **91 710 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2010) soit 19.7% des abonnés.

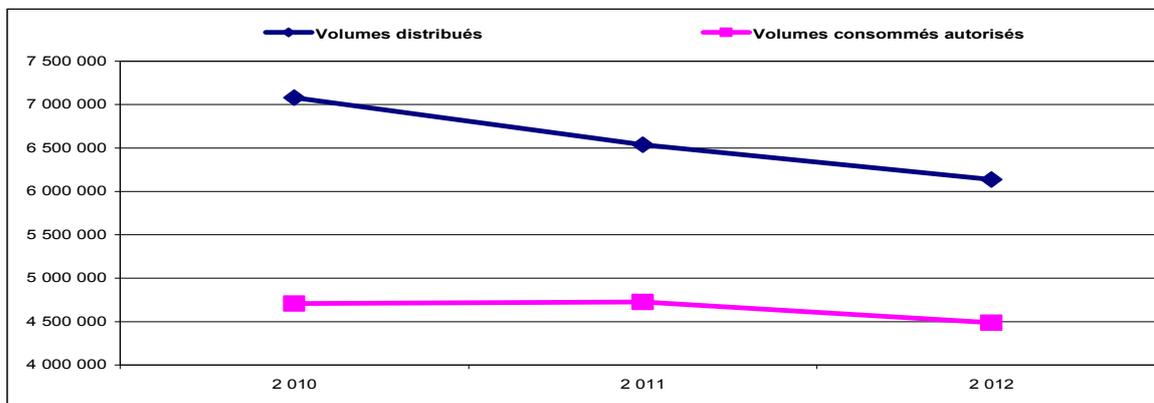
Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la CREA et Eaux de Normandie filiale de Lyonnaise des Eaux Suez, pour 6 années à compter du 01/01/2012 jusqu'au 31/12/2017.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation production, distribution et de la gestion clientèle des abonnés.

2 - Indicateurs techniques

Prestation de Service secteur Nord-Ouest		2010	2011	2012	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forages des champs captants du Cailly	3 771 093	4 302 259	3 956 928	-8,0%
	Sources de Maromme	4 572 872	3 429 940	3 159 953	-7,9%
	Forage de Val de la Haye	162 500	165 340	187 736	13,5%
	TOTAL : V1	8 506 465	7 897 539	7 304 617	-7,5%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forages des champs captants du Cailly	27 604	28 595	40 315	41,0%
	Sources de Maromme	269 875	235 810	159 959	-32,2%
	Forage de Val de la Haye	0	0	0	
	TOTAL : V2	297 479	264 405	200 275	-24,3%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		8 208 986	7 633 135	7 104 342	-6,9%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Rouen (Fond du Val - MSA)	2 304	1 828	6 686	265,8%
	En provenance de Quevillon	0	234	556	137,3%
	TOTAL : V4	2 304	2 062	7 241	251,2%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Rouen	741 860	707 470	580 377	-18,0%
	Vers Quevillon	0	0	0	
	Vers SIAEPA de Montville pour Montigny	68 707	55 115	55 419	0,6%
	Vers SIAEPA de Montville - Sect. Quincampoix	321 143	335 700	332 787	-0,9%
	Vers SIAEPA de Montville pour le SIDERO			7 143	
TOTAL : V5	1 131 710	1 098 284	975 726	-11,2%	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		7 079 580	6 536 913	6 135 857	-6,1%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	9 566	11 818	11 739	-0,7%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365 (ou 366j)	4 692 345	4 701 236	4 462 555	-5,1%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	6 955	13 568	13 158	-3,0%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		4 708 866	4 726 622	4 487 452	-5,1%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		71,13%	76,29%	76,82%	0,7%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		502,324	503,483	506,783	0,7%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		13,02	9,99	9,05	-9,4%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		12,93	9,85	8,91	-9,5%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		31,86	31,70	29,53	-6,8%
Nombre d'abonnés : N		35 304	35 575	36 419	2,4%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		70,28	70,66	71,86	1,7%



Réseau

Secteur Nord-Ouest	Longueur du réseau (en km)					
	2010		2011		2012	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements*	hors branchements	y compris branchements*
TOTAL	502,324	NR	503,483	493,453	506,783	601,673

Branchements

Secteur Nord-Ouest	2010		2011		Nombre de branchements en 2012							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
TOTAL	22 464	3 387	22 511	2 556	92	26	22 536	1 009	964	0	1 593	7,1%

Compteurs

Secteur Nord-Ouest	Nombre TOTAL de compteurs			Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
	TOTAL	35 376	35 585	36 358	1 392	2 693	14 008	3,93%	7,57%	38,53%	13,25	12,72

Fuites

Secteur Nord-Ouest	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	68	68	74	125	161	143	357	344	381	550	573	598

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur Nord-Ouest	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	68	68	74	502,32	500,60	503,90	0,14	0,14	0,15

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur Nord-Ouest	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	125	161	143	22 464	22 511	22 536	0,56	0,72	0,63

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Secteur Nord-Ouest	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Nombre d'abonnés	35 304	35 575	36 385	34	36 419

Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur Nord-Ouest	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Volumes consommés	4 701 236	4 701 236			4 462 555
Volumes facturés	4 304 587	4 323 651	4 299 872	56 799	4 356 671

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2012	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Secteur Nord-Ouest	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
TOTAL		216	0	100%	218	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

5 - Indicateurs de performance

Service du secteur Nord-Ouest		Code indicateur	2010	2011	2012
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,57%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forages Vallée du Cailly	P 108.3	60%	60%	60%
	Sources de Maromme		20%	20%	40%
	Forage de Val de la Haye		50%	50%	60%
	UGE 334 Sect. Maromme		40,6%	39,1%	49,6%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 077 Sect. Sahurs		50%	50%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	73,81%	77,13%	75,95%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	71,13%	76,29%	76,82%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	13,02	9,99	9,05
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	12,93	9,85	8,91
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,55%	0,42%	0,41%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	2,55	1,91	1,48
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	81,41	5,85	5,77
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,55%	0,44%	0,77%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,0001	0,0003	

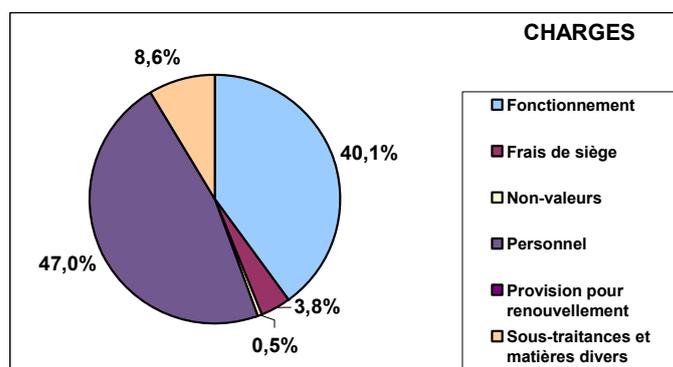
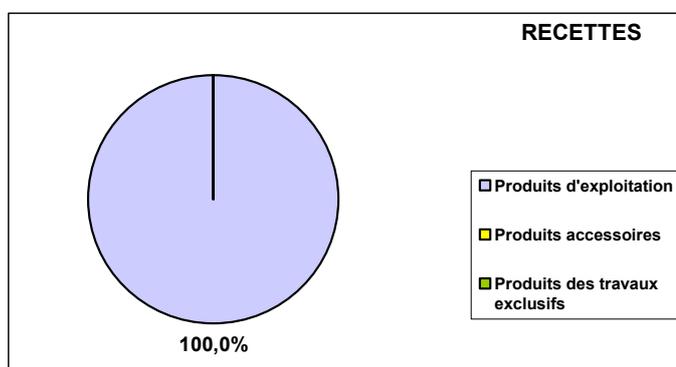
En 2011, le mode de calcul de l'indicateur P155.1 utilisé est celui de l'arrêté alors que précédemment Lyonnaise des Eaux comptabilisait plus de thèmes de réclamations.

En 2012, le taux du montant des abandons de créances P109.0 est inclus avec celui de la Régie

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service

Service du secteur Nord-Ouest		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	3 090 672 €
	Produits accessoires	0 €
	Produits des travaux exclusifs	0 €
	Total	3 090 672 €
Charges	Fonctionnement	1 226 680 €
	Frais de siège	117 584 €
	Non-valeurs	14 038 €
	Personnel	1 437 125 €
	Provision pour renouvellement	0 €
	Sous-traitances et matières divers	261 916 €
	Total	3 057 343 €
Résultat Brut en 2012		33 329 €



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Etat du renouvellement électromécanique

Suivi électromécanique	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Montant contractuel	188 459,79	345 287,72	228 958,61	324 073,06	336 408,04	322 140,21	1 745 327,43
Coefficient K	1,00						
Montant contractuel actualisé	188 460	0	0	0	0	0	0
Solde report N-1 actualisé	0	-37 244	0	0	0	0	0
Montant à engager contractuel	188 460	-37 244	0	0	0	0	0
Total Réalisé	225 704						
Ecart avec Programme Contractuel	37 244						
Cumul réalisé	225 704	225 704	225 704	225 704	225 704	225 704	225 704

Etat du renouvellement de compteurs

Obligation contractuelle de renouvellement de 95 % du parc compteurs à horizon 2014.

Suivi TC 3 COMPTEURS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Total Réalisé	14 008						
Cumul réalisé	14 008	14 008	14 008	14 008	14 008	14 008	
Programme contractuel							
Cumul Programme contractuel	0	0	0	0	0	0	
Ecart avec Programme Contractuel	14 008	14 008	14 008	14 008	14 008	14 008	

5 - Contrat pour l'exploitation par gérance du service d'eau potable des communes d'Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine et Yville-sur-Seine

1 - Présentation du service

Le service dessert les communes d'Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine et Yville-sur-Seine

Il distribue environ 0.4% des volumes consommés de la CREA, il alimente **2 923 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2010) soit 0.6% des abonnés.

Historique du contrat

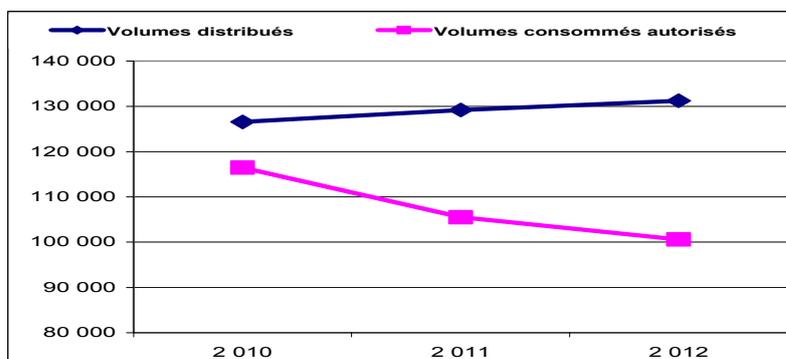
Le contrat de type gérance a été conclu par le SIAEPA de la région de Bardouville avec SADE Exploitation de Normandie - Veolia Eau, à compter du 01/01/2003 jusqu'au **31/12/2014** pour une durée initiale de 12 années.

Ce dernier est de type gérance, l'exploitant est rémunéré en fonction des volumes produits, distribués et de la gestion clientèle. Le prix de l'eau est fixé par la collectivité.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ce dernier assurant une garantie de continuité du service.

2 - Indicateurs techniques

Service de Bardouville		2010	2011	2012	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Bardouville	115 079	118 501	120 121	
	TOTAL : V1	115 079	118 501	120 121	1,4%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Bardouville	3 801	4 623	3 683	
	TOTAL : V2	3 801	4 623	3 683	-20,3%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		111 278	113 878	116 438	2,2%
Volumes importés en gros (1)	Achat d'eau au SERPN (► Yville sur Seine)	15 309	15 338	14 832	
	TOTAL : V4	15 309	15 338	14 832	-3,3%
Volumes exportés en gros (2)	Aucun export d'eau	0	0	0	
	TOTAL : V5	0	0	0	#DIV/0!
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		126 587	129 216	131 270	1,6%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	720	720	720	0,0%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	115 759	104 121	99 287	-4,6%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	0	678	600	-11,5%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		116 479	105 519	100 607	-4,7%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		92,02%	81,66%	76,64%	-6,1%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		49,100	49,100	49,214	0,2%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		0,60	1,40	1,78	27,2%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		0,56	1,32	1,71	29,1%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		6,50	5,89	5,60	-4,9%
Nombre d'abonnés : N		1 172	1 173	1 178	0,4%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		23,87	23,89	23,94	0,2%



Réseau

Secteur de Bardouville	Longueur du réseau (en km)					
	2010		2011		2012	
	hors branchements	y compris branchements*	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
TOTAL	49,100	55,600	49,100	55,190	49,214	55,304

Branchements

Secteur de Bardouville	2010		2011		Nombre de branchements en 2012				
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	Solde plomb
TOTAL	1 210	0	1 218	0	0	0	1 221	0	0

A noter qu'il n'y a pas de branchements en plomb recensés sur ces communes.

Compteurs

Secteur de Bardouville	Nombre TOTAL de compteurs			Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	1 218	1 222	1 227	11	73	4	0,90%	5,97%	0,33%	12,31	11,80	NR

Fuites

Secteur de Bardouville	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	2	3	1	2	2	0	1	16	0	5	21	2

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Bardouville	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	2	3	1	49,10	49,10	49,21	0,041	0,061	0,020

Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Bardouville	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	2	2	0	1 210	1 218	1 221	0,165	0,164	0,000

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Secteur de Bardouville	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Nombre d'abonnés	1 172	1 173	1 178	0	1 178

Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Bardouville	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Volumes consommés	117028	99557	99557	0	99557
Volumes facturés	114587	97861	99557	0	99557

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2012	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
TOTAL		16	0	100%	25	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

Le suivi mensuel des triazines n'a pas révélé de dépassement de la norme et la dérogation accordée par le Préfet le 8/10/2009 sur une durée de trois ans a pris fin en octobre 2012. Les travaux nécessaires à la fiabilisation et la sécurisation de la distribution de l'eau devront être réalisés dans les délais les plus contraints. La collectivité doit poursuivre les actions dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates.

5 - Indicateurs de performance

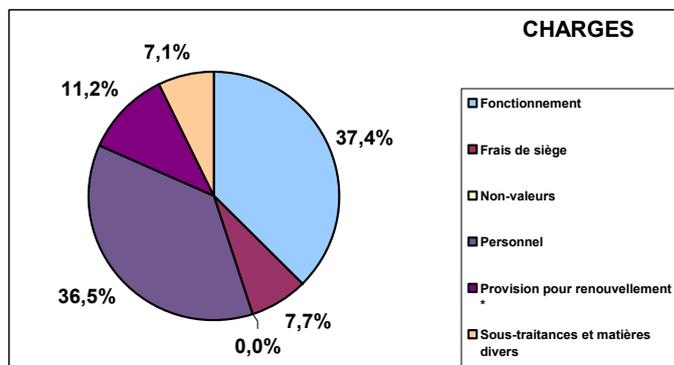
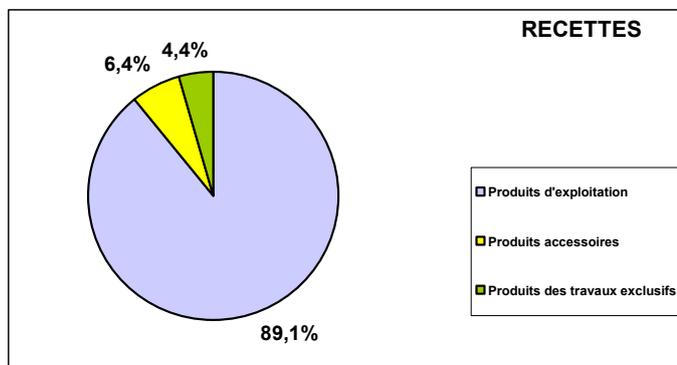
Service du secteur de Bardouville		Code indicateur	2010	2011	2012
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	96,0%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Bardouville	P 108.3	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 125 Bardouville		60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	20%	40%	40%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	92,02%	81,66%	76,64%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	0,60	1,40	1,78
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	0,56	1,32	1,71
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,71	2,56	2,55
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	1,71	NR	1,70
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,09%	NR	0,43%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,000	0,000	0,000

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Bardouville		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	123 629 €
	Produits accessoires	8 941 €
	Produits des travaux exclusifs	6 147 €
	Total	138 717 €
Charges	Fonctionnement	50 745 €
	Frais de siège	10 448 €
	Non-valeurs	15 €
	Personnel	49 555 €
	Provision pour renouvellement *	15 217 €
	Sous-traitances et matières divers	9 633 €
	Total	135 613 €
Résultat Brut en 2012		3 104 €

* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de St Paër : communes d'Epinay-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër

1 - Présentation du service

Le service dessert les communes d'Epinay sur Duclair, Sainte Marguerite sur Duclair, Saint Paër et une partie des communes de Duclair et Saint Pierre de Varengville, ainsi qu'une partie de Saint Wandrille Ronçon.

Il distribue environ 0.7% des volumes consommés de la CREA, il alimente **4 115 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2010) soit 0.1% des abonnés.

Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre le SIAEPA de la région de Saint Paër et La Lyonnaise des Eaux – Eaux de Normandie, à compter du 01/07/2006 jusqu'au 30/06/2018, pour une durée initiale de 12 ans.

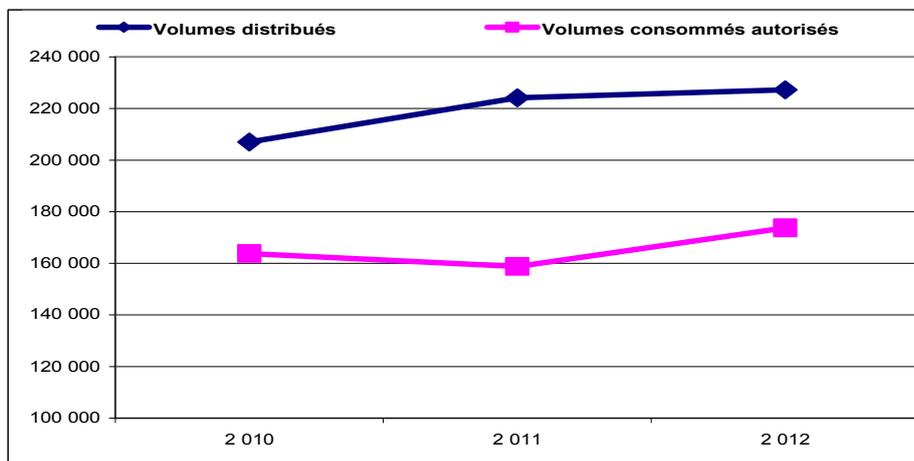
Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

Par ailleurs un compte de renouvellement est abondé à hauteur de 7500 €/an (hors actualisation).

2 - Indicateurs techniques

Service du secteur de Saint Paër		2010	2011	2012	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Duclair	207 329	218 205	223 444	
	TOTAL : V1	207 329	218 205	223 444	2,4%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Duclair	360	365	355	
	TOTAL : V2	360	365	355	-2,7%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		206 969	217 840	223 089	2,4%
Volumes importés en gros (1)	Achat d'eau au SIAEPA de Montville (► St Pierre de Varengville)	0	6 300	4 163	
	TOTAL : V4	0	6 300	4 163	-33,9%
Volumes exportés en gros (2)	TOTAL : V5	0	0	0	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		206 969	224 140	227 252	1,4%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	260	260	290	11,5%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : $V8 = V_r / D \times 365$	163 444	158 349	173 224	9,4%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	115	205	218	6,3%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		163 819	158 814	173 732	9,4%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		79,15%	70,85%	76,45%	7,9%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		84,628	86,050	86,275	0,3%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		1,41	2,09	1,72	-18,1%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		1,40	2,08	1,70	-18,3%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		5,30	5,06	5,52	9,1%
Nombre d'abonnés : N		1 708	1 762	1 798	2,0%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		20,18	20,48	20,84	1,8%



Réseau

Secteur de Saint Paër	2010		2011		2012	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
TOTAL	84,628	80,897	86,050	82,719	86,275	94,465

Branchements

Secteur de Saint Paër	2010		2011		Nombre de branchements en 2012				
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	Solde plomb
TOTAL	1 536	0	1 616	0	22	0	1 638	1	0

Compteurs

Secteur de Saint Paër	Nombre TOTAL de compteurs			Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	1 529	1 591	1 620	42	86	34	2,75%	5,41%	2,10%	11,37	10,68	11,27

Fuites

Secteur de Saint Paër	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	11	5	11	14	10	6	24	14	15	49	29	32

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Saint Paër	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	11	5	11	84,628	86,050	86,275	0,13	0,06	0,13

Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Saint Paër	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	14	10	6	1 536	1 616	1 638	0,91	0,62	0,37

3 - Données clientèle - abonnés

a - Abonnés

Secteur de Saint Paër	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Nombre d'abonnés	1 708	1 762	1 771	27	1 798

Nota : Intégration des abonnés du hameau du Paulu sur la commune de St Paër au 01/01/2011

b - Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Saint Paër	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Volume consommés	163 444	173 392			173 224
Volumes facturés	162 869	168 821	163 640	5 392	169 032

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2012	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Secteur de Saint Paër	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
TOTAL		13	0	100%	13	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique (Synthèse ARS jointe en annexe).

5 - Indicateurs de performance

Service du secteur de Saint Paër		Code indicateur	2010	2011	2012
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Duclair	P 108.3	60%	60%	60%
	UGE 058 Sect. St Paër		60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	74,4%	74,8%	74,3%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	79,15%	70,85%	76,45%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	1,41	2,09	1,72
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	1,40	2,08	1,70
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,01%	0,01%	0,01%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	4,10	2,84	4,45
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	74,36	9,08	6,12
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,68%	0,92%	0,94%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	NR	NR	0,00

NR : Non Renseigné

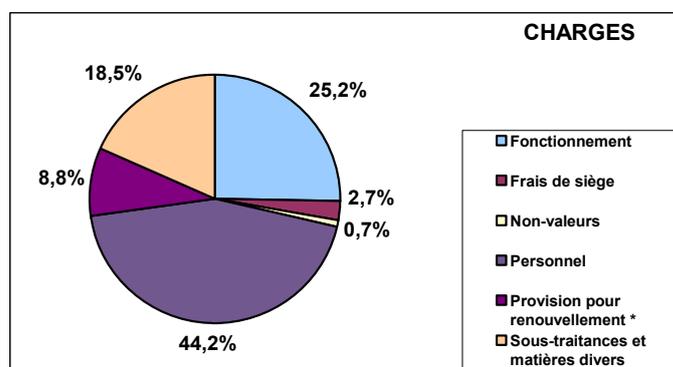
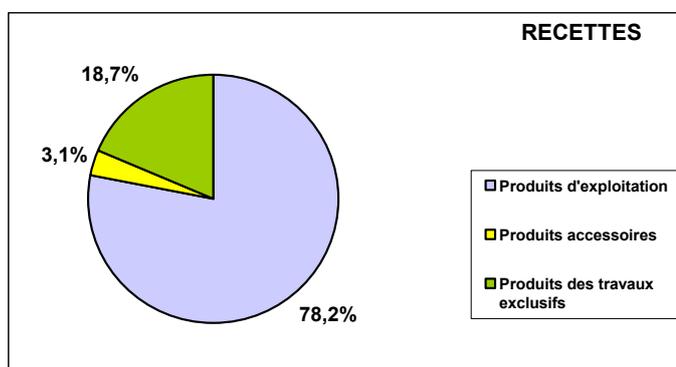
NS : Non significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Saint Paër		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	136 557 €
	Produits accessoires	5 411 €
	Produits des travaux exclusifs	32 756 €
	Total	174 724 €
Charges	Fonctionnement	53 400 €
	Frais de siège	5 662 €
	Non-valeurs	1 386 €
	Personnel	93 637 €
	Provision pour renouvellement *	18 634 €
	Sous-traitances et matières divers	39 095 €
	Total	211 814 €
Résultat Brut en 2012		-37 090 €

* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Etat du compte de renouvellement - Article 7.2.2.3

Suivi canalisation	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2017	2018	Total
Montant contractuel	3 750 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	3 750 €	90 000 €
Coefficient K	1	1,00367	1,02469	1,04449	1,07122	1,07061	1,0962				
Montant contractuel actualisé	3 750 €	7 528 €	7 685 €	7 834 €	8 034 €	8 030 €	8 222 €				
Solde report N-1 actualisé	0 €	3 764 €	11 528 €	19 584 €	28 120 €	36 133 €	45 218 €				
Montant à engager	3 750 €	11 291 €	19 213 €	27 418 €	36 154 €	44 163 €	53 440 €				
Total Réalisé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €				
Ecart avec Programme Contractuel	-3 750 €	-11 291 €	-19 213 €	-27 418 €	-36 154 €	-44 163 €	-53 440 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cumul réalisé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Suivi renouvellement contractuel (électromécanique - usine) - Article 7.2.2.1

Suivi électromécanique	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2017	2018	Total
Montant contractuel	1 644 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	1 644 €	39 450 €
Coefficient K	1	1,00367	1,02469	1,04449	1,07122	1,07061	1,0962				
Montant contractuel actualisé	1 644 €	3 300 €	3 369 €	3 434 €	3 522 €	3 520 €	3 604 €				
Solde report N-1 actualisé	0 €	-5 044 €	-4 117 €	-763 €	-511 €	3 009 €	5 891 €				
Montant à engager	1 644 €	-1 745 €	-749 €	2 671 €	3 011 €	6 529 €	9 495 €				
Total Réalisé	6 669 €	2 288 €	0 €	3 169 €	0 €	775 €	2 419 €				
Ecart avec Programme Contractuel	5 026 €	4 033 €	749 €	498 €	-3 011 €	-5 754 €	-7 076 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cumul réalisé	6 669 €	8 958 €	8 958 €	12 126 €	12 126 €	12 901 €	15 321 €	15 321 €	15 321 €	15 321 €	15 321 €

Opérations réalisées	Année
Forage de Duclair : renouvellement chloromètre et télésurveillance	2006
Forage de Duclair : renouvellement démarreur pompe n° 1	2007
Forage de Duclair : renouvellement vessie antibélier	2011
Forage de Duclair : renouvellement démarreur	2012

7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges

1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Jumièges** et **Mesnil sous Jumièges**.

Il distribue environ 0.4% des volumes consommés de la CREA, il alimente **2 365 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2010) soit 0.6% des abonnés.

Historique du contrat

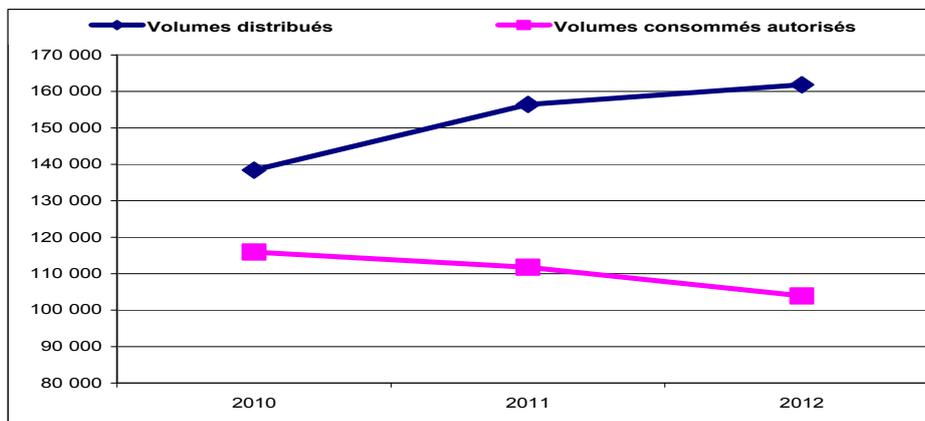
Le contrat d'affermage a été conclu entre la Collectivité et la Lyonnaise des Eaux – Eaux de Normandie, à compter du 01/02/2009 jusqu'au **31/01/2021**, pour une durée initiale de 12 années.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

2 - Indicateurs techniques

Service du secteur de Jumièges		2010	2011	2012	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Jumièges	138 299	155 973	161 242	
	TOTAL : V1	138 299	155 973	161 242	3,4%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Jumièges	364	370	360	
	TOTAL : V2	364	370	360	-2,7%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		137 935	155 603	160 882	3,4%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Yainville	45	408	705	73,1%
	En provenance de Duclair	397	444	631	42,2%
	TOTAL : V4	442	852	1 337	57,0%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Yainville	0	0	391	
	TOTAL : V5	0	0	391	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		138 377	156 454	161 828	3,4%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	480	480	480	0,0%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	115 372	111 020	102 990	-7,2%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	95	248	399	60,9%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		115 947	111 748	103 869	-7,1%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		83,79%	71,43%	64,27%	-10,0%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		47,084	47,084	47,026	-0,1%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		1,34	2,64	3,43	29,7%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		1,31	2,60	3,38	29,8%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		6,75	6,50	6,07	-6,6%
Nombre d'abonnés : N		1 167	1 179	1 129	-4,2%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		24,79	25,04	24,01	-4,1%



Réseau

Secteur de Jumièges	2010		2011		2012	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
TOTAL	47,084	52,969	47,084	53,009	47,026	52,986

Branchements

Secteur de Jumièges	2010		2011		Nombre de branchements en 2012				
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	Solde plomb
TOTAL	1 177	0	1 185	0	7	0	1 192	0	0

Compteurs

Secteur de Jumièges	Nombre TOTAL de compteurs			Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
	TOTAL	1 188	1 194	1 201	216	366	482	18,18%	30,65%	40,13%	9,14	6,05

Fuites

Secteur de Jumièges	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	4	2	3	3	7	5	8	21	47	15	30	55

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Jumièges	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	4	2	3	47,08	47,08	47,03	0,08	0,04	0,06

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Jumièges	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	3	7	5	1 177	1 185	1 192	0,25	0,59	0,42

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Secteur de Jumièges	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Nombre d'abonnés	1 167	1 179	1 076	53	1 129

Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Jumièges	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Volumes consommés	115 372	111 020			102 990
Volumes facturés	167 179	55 772	94 288	3 253	97 541

Il y a eu en 2010 une anomalie de consommation qui s'est répercutée sur le chiffre facturé 2010. Cette anomalie a été corrigée sur l'exercice 2011 conduisant à un volume facturé négatif

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2012 Secteur de Jumièges	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
TOTAL	14	0	100%	14	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant un mois de la norme de 0,1µg/l pour la déséthyl atrazine (pesticide). Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 08/06/2007 et du 07/02/2008. Un suivi mensuel des triazines a été mis en place.

(Synthèse ARS jointe en annexe).

5 - Indicateurs de performance

Service du secteur de Jumièges		Code indicateur	2010	2011	2012
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forage de Jumièges	P 108.3	60%	60%	60%
	UGE 135 Sect. Jumièges		60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	75,9%	75,9%	73,4%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	83,79%	71,43%	64,27%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	1,34	2,64	3,43
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	1,31	2,60	3,38
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,69%	0,55%	0,17%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	3,43	1,70	2,66
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	75,41	14,42	4,43
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	2,67%	0,37%	0,37%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,0001	0,0000	0,0000

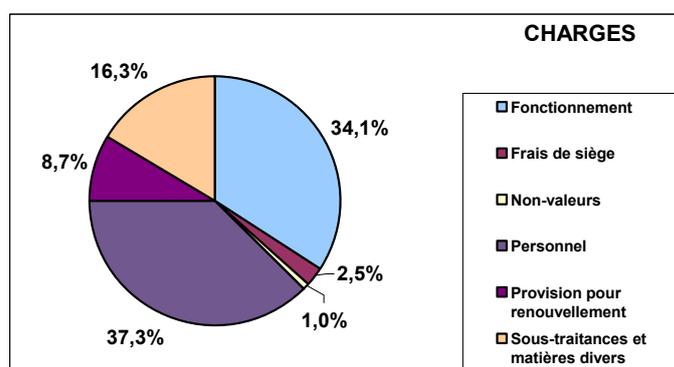
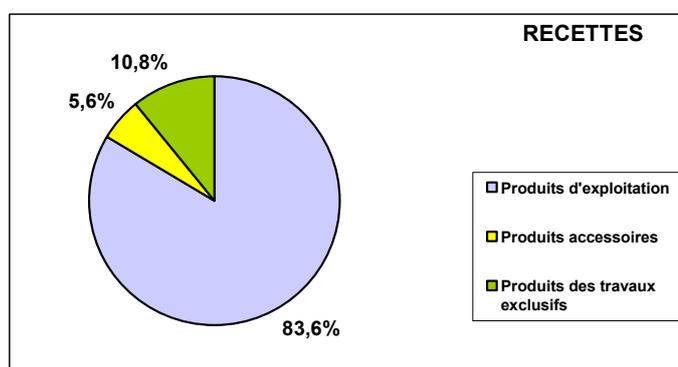
NR : Non Renseigné

NS : Non Significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Jumièges		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	86 235 €
	Produits accessoires	5 740 €
	Produits des travaux exclusifs	11 119 €
	Total	103 094 €
Charges	Fonctionnement	44 701 €
	Frais de siège	3 341 €
	Non-valeurs	1 293 €
	Personnel	48 999 €
	Provision pour renouvellement	11 455 €
	Sous-traitances et matières divers	21 403 €
	Total	131 192 €
Résultat Brut en 2012		-28 098 €



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Etat du renouvellement contractuel (électromécanique - usine)

Suivi électromécanique	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2019	2020	2021	Total
Montant contractuel	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	59 176
Coefficient K	1	0,99179	1,0126	1,10552						
Montant contractuel actualisé	4 552 €	4 515 €	4 609 €	5 032 €						
Solde report N-1 actualisé	0 €	3 036 €	7 709 €	13 449 €						
Montant à engager	4 552 €	7 550 €	12 318 €	18 481 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total Réalisé	1 491 €	0 €	0 €	3 488 €						
Ecart avec Programme Contractuel	-3 061 €	-7 550 €	-12 318 €	-14 993 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Cumul réalisé	1 491 €	1 491 €	1 491 €	4 979 €	4 979 €	4 979 €	4 979 €	4 979 €	4 979 €	

8 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune du Trait

1 - Présentation du service

Le service dessert la commune du **Trait**.

Il distribue environ 1.3% des volumes consommés de la CREA, il alimente **5 336 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2010) soit 1.3% des abonnés.

Historique du contrat

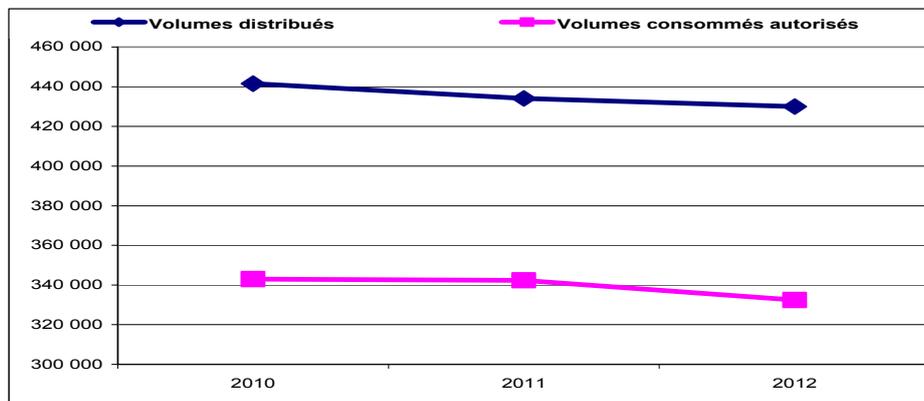
Le contrat d'affermage a été conclu entre la ville du Trait et la Lyonnaise des Eaux – Eaux de Normandie, à compter du 01/07/2005 jusqu'au **30/06/2017**, pour une durée de 12 années.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

2 - Indicateurs techniques

Service du Trait		2010	2011	2012	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de La Neuville	441 965	434 421	429 722	
	TOTAL : V1	441 965	434 421	429 722	-1,1%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de La Neuville	360	365	355	
	TOTAL : V2	360	365	355	-2,7%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		441 605	434 056	429 367	-1,1%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Yainville	0	0	612	
	TOTAL : V4	0	0	612	#DIV/0!
Volumes exportés en gros (2)	Vers Yainville	0	0	0	
	TOTAL : V5	0	0	0	#DIV/0!
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		441 605	434 056	429 978	-0,9%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	820	831	828	-0,4%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	341 863	340 904	330 359	-3,1%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	305	593	1 209	103,9%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		342 988	342 328	332 396	-2,9%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		77,67%	78,87%	77,31%	-2,0%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		40,620	40,768	40,733	-0,1%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		6,73	6,26	6,70	7,0%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		6,65	6,16	6,56	6,5%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		23,13	23,01	22,36	-2,8%
Nombre d'abonnés : N		2 523	2 538	2 462	-3,0%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		62,11	62,26	60,44	-2,9%



Réseau

Service du Trait	Longueur du réseau (en km)					
	2010		2011		2012	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
TOTAL	40,620	49,915	40,768	50,0978	40,733	50,073

Branchements

Service du Trait	2010		2011		Nombre de branchements en 2012							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
TOTAL	1 859	242	1 866	158	3	1	1 868	83	83	0	75	4,0%

Compteurs

Service du Trait	Nombre TOTAL de compteurs			Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	2 457	2 471	2 469	2 083	26	18	84,78%	1,05%	0,73%	0,58	1,56	2,51

Fuites

Service du Trait	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	2	4	1	19	20	11	92	36	22	113	60	34

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Service du Trait	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	2	4	1	40,620	40,768	40,733	0,049	0,098	0,025

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Service du Trait	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	19	20	11	1 859	1 866	1 868	1,036	1,076	0,589

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Service du Trait	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Nombre d'abonnés	2 523	2 538	2 438	24	2 462

Répartition des volumes consommés et facturés

Service du Trait	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Volumes consommés	341 863	340 904			330 359
Volumes facturés	330 521	299 724	202 715	104 571	307 286

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2012	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Service du Trait	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
TOTAL		20	0	100%	21	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique (Synthèse ARS jointe en annexe).

5 - Indicateurs de performance

Service du Trait		Code indicateur	2010	2011	2012
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de La Neuville	P 108.3	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 134 Le Trait		60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	72,2%	74,5%	74,5%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	77,67%	78,87%	77,31%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	6,73	6,26	6,70
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	6,65	6,16	6,56
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,38%	0,53%	0,52%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	0,79	1,58	0,00
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	116,92	14,18	6,50
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	1,53%	1,41%	1,13%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	NR	NR	0,0015

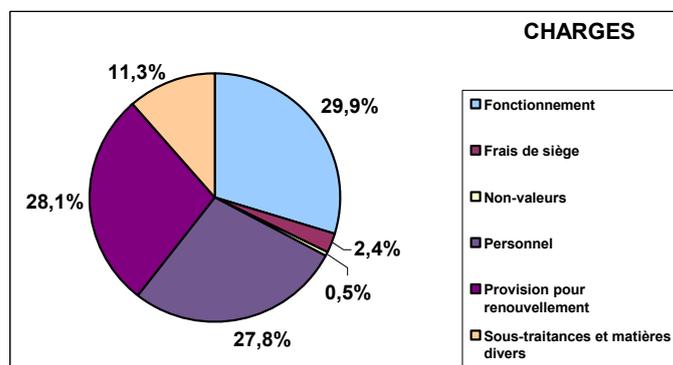
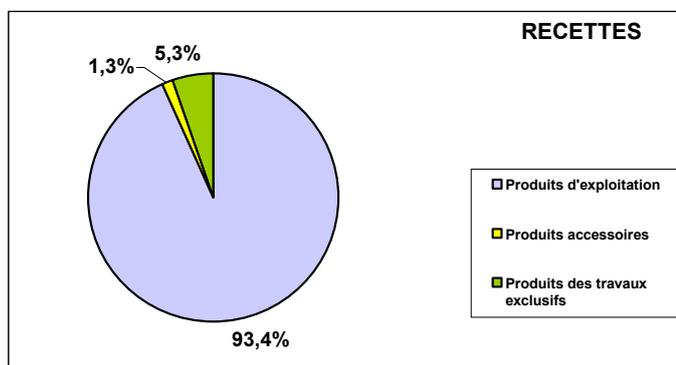
NR : Non Renseigné

NS : Non significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du Trait		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	256 181 €
	Produits accessoires	3 514 €
	Produits des travaux exclusifs	14 644 €
	Total	274 339 €
Charges	Fonctionnement	109 913 €
	Frais de siège	8 890 €
	Non-valeurs	1 924 €
	Personnel	102 277 €
	Provision pour renouvellement	103 609 €
	Sous-traitances et matières divers	41 528 €
	Total	368 141 €
Résultat Brut en 2012		-93 802 €



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Etat du renouvellement de branchements plomb

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Le Trait	2	145	93	92	96	102	84	83		697
Cumul réalisé	2	147	240	332	428	530	614	697		
Programme contractuel	45	93	93	93	93	93	93	93	93	789
Cumul Programme contractuel	45	138	231	324	417	510	603	696	789	
Ecart avec Programme Contractuel	-43	9	9	8	11	20	11	1		

Compteurs de télérelevés et réseau récepteurs - Avenant 5

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre compteurs	2 457	2 471	2 469					
Nombre compteurs équipés télérelève	2 423	2 423	2 421					
Taux d'équipement	98,6%	98,1%	98,1%					

Suivi du renouvellement contractuel

Suivi du renouvellement contractuel	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Montant contractuel	41 338 €	82 676 €	83 077 €	83 278 €	83 278 €	84 147 €	84 147 €	84 147 €	84 147 €	1 046 823
Coefficient K (TP 10)	1	1,02734	1,0679337	1,1019006	1,1615497	1,1731481	1,200487	1,237768		
Montant contractuel actualisé	41 338 €	84 936 €	88 721 €	91 764 €	96 732 €	98 717 €	101 017 €	104 154 €		
Solde report N-1 actualisé	0 €	37 875 €	-21 988 €	-44 047 €	-70 804 €	-77 804 €	-212 417 €	-226 982 €		
Montant à engager	41 338 €	122 812 €	66 733 €	47 717 €	25 927 €	20 913 €	-111 400 €	-122 828 €		
Total Réalisé	4 471 €	143 963 €	109 423 €	114 885 €	102 962 €	228 493 €	108 746 €	81 089 €		
Ecart avec Programme Contractuel	-36 867 €	21 152 €	42 689 €	67 168 €	77 035 €	207 580 €	220 146 €	203 917 €		
Cumul réalisé	4 471 €	148 434 €	257 857 €	372 742 €	475 704 €	704 197 €	812 943 €	894 032 €	894 032 €	894 032 €

actions réalisées sur le service du	Année	Montant en €ht
Relais Archimède : Pompe de s	2010	3 139,21 €
Télérelevé des compteurs - rend	2010	113 961,02 €
Branchements plomb 102 unités	2010	111 392,51 €
Relais Archimède : Porte isolant	2011	915,00 €
Forage de la Neuville	2011	5 835,00 €
Branchements plomb 84 unités	2011	101 023,01 €
Renouvellement compteurs	2011	972,85 €
Armoire et relais Archimède	2012	3 547,78 €
Pompe n°1 relais Archimède	2012	8 196,50 €
Branchements plomb 83 unités	2012	67 907,58 €
Renouvellement compteurs	2012	1 436,92 €

9 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Oissel

1 - Présentation du service

Le service dessert la commune de **Oissel**.

Il distribue environ 2.0% des volumes consommés de la CREA, il alimente **11 613 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2010) soit 2.8% des abonnés.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la commune de Oissel avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO) – Veolia Eau, à compter du 01/01/1982, pour une durée initiale de 12 années.

La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/12/2014**.

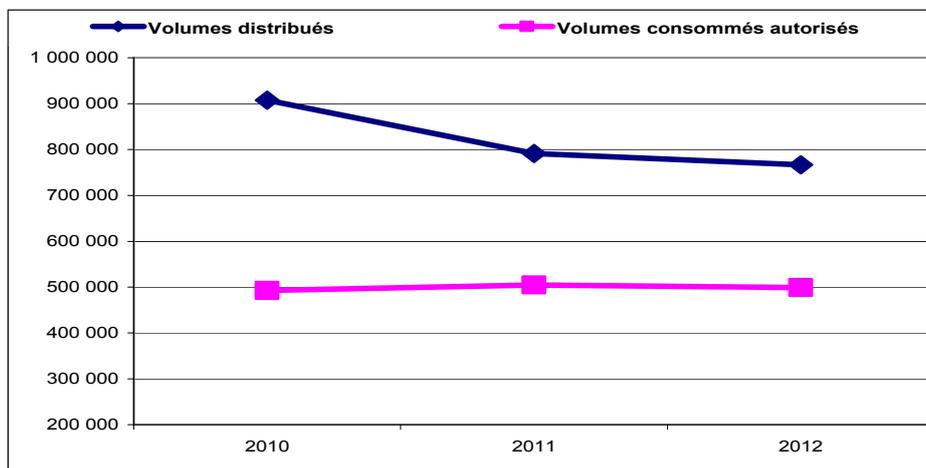
Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

Suite au dernier avenant, le délégataire est chargé du **remplacement des branchements en plomb et PE noir** d'ici la fin du contrat.

2 - Indicateurs techniques

Service de Oissel		2010	2011	2012	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de La Perreuse	568 804	482 946	477 280	-1,2%
	Forage du Catelier	334 881	305 695	286 993	-6,1%
	TOTAL : V1	903 685	788 641	764 273	-3,1%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de La Perreuse	0	635	632	-0,4%
	Forage du Catelier	0	635	632	-0,4%
	TOTAL : V2	0	1 270	1 265	-0,4%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		903 685	787 371	763 008	-3,1%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de BSR - Régie SUD	4 000	4 035	3 450	-14,5%
	En provenance de la CAEBS - PP Elbeuf	0	0	0	
	TOTAL : V4	4 000	4 035	3 450	-14,5%
Volumes exportés en gros (2)	TOTAL : V5	0	0	0	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		907 685	791 406	766 458	-3,2%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	1 326	1 957	2 049	4,7%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	491 115	501 167	495 798	-1,1%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	250	1 376	1 298	-5,7%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		492 691	504 500	499 145	-1,1%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		54,28%	63,75%	65,12%	2,2%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		64,090	64,370	64,370	0,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		17,81	12,35	11,52	-6,7%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		17,74	12,21	11,38	-6,8%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		21,06	21,47	21,24	-1,1%
Nombre d'abonnés : N		4 871	5 047	5 093	0,9%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		76,00	78,41	79,12	0,9%



Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2010		2011		2012	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements *
TOTAL	64,090	83,850	64,370	84,470	64,370	84,525

Branchements

	2010		2011		Nombre de branchements en 2012							
	TOTAL 2010	dont plomb	TOTAL 2011	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL 2012	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
TOTAL	3 952	337	4 020	287	11	0	4 031	83	0	0	287	7,1%

Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	5 318	5 489	5 512	210	201	105	3,95%	3,66%	1,90%	9,68	10,00	11,00

L'exploitant VEOLIA EAU n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011.

Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	14	13	12	34	34	22	100	110	1	148	157	40

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	14	13	12	64,09	64,37	64,37	0,218	0,202	0,186

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	34	34	22	3 952	4 020	4 031	0,860	0,846	0,546

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Nombre d'abonnés	4 871	5 047	5 084	9	5 093

Répartition des volumes consommés et facturés

	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Volumes consommés	474 969	484 690			498 756
Volumes facturés	466 901	484 690	480 162	18 594	498 756

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2012	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
TOTAL		23	0	100%	23	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique (Synthèse ARS jointe en annexe).

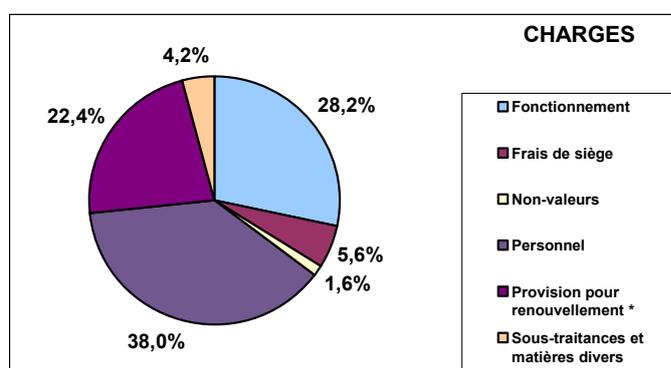
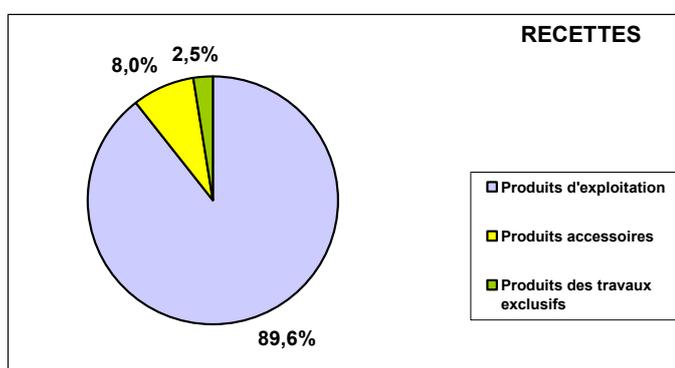
5 - Indicateurs de performance

Service de Oissel		Code indicateur	2010	2011	2012
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource	Forage de La Perreuse	P 108.3	60%	60%	60%
	Forage du Catelier		60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE		UGE 084 Oissel	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	51,0%	51,0%	81,0%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	54,28%	63,75%	65,12%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	17,81	12,35	11,52
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	17,74	12,21	11,38
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,18%	0,19%	0,61%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	2,87	4,36	6,68
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	1,64	1,19	1,77
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	2,39%	NR	6,17%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,00106	0,00076	0,00152

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service de Oissel		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	570 351 €
	Produits accessoires	50 762 €
	Produits des travaux exclusifs	15 791 €
	Total	636 904 €
Charges	Fonctionnement	186 106 €
	Frais de siège	36 800 €
	Non-valeurs	10 456 €
	Personnel	250 658 €
	Provision pour renouvellement *	147 469 €
	Sous-traitances et matières divers	27 986 €
	Total	659 475 €
Résultat Brut en 2012		-22 571 €



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Etat du renouvellement de branchements en plomb

Communes - Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
OISSEL	45	6	5	50	0				106
Cumul réalisé	45	51	56	106	106				106
Programme contractuel *	49	49	49	49	49	49	49	49	394
Cumul Programme contractuel	49	99	148	197	246	296	345	394	
Ecart avec Programme Contractuel	-4	-48	-92	-91	-140				

Etat du renouvellement de branchements en PE noir (avenant n°8 du 14/02/2008)

Communes - Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
OISSEL	88	35	125	70	83				401
Cumul réalisé	88	123	248	318	401				401
Programme contractuel *	69	69	69	69	69	69	69	69	551
Cumul Programme contractuel	69	138	207	276	344	413	482	551	
Ecart avec Programme Contractuel	19	-15	41	43	57				

* Base inventaire Veolia eau juillet-août 2007.

10- Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis

1 - Présentation du service

Le service dessert la commune de **Saint Léger de Bourg Denis**.

Il distribue environ **0.6%** des volumes consommés de la CREA, il alimente **3 475 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2010) soit **0.8%** des abonnés.

Historique du contrat

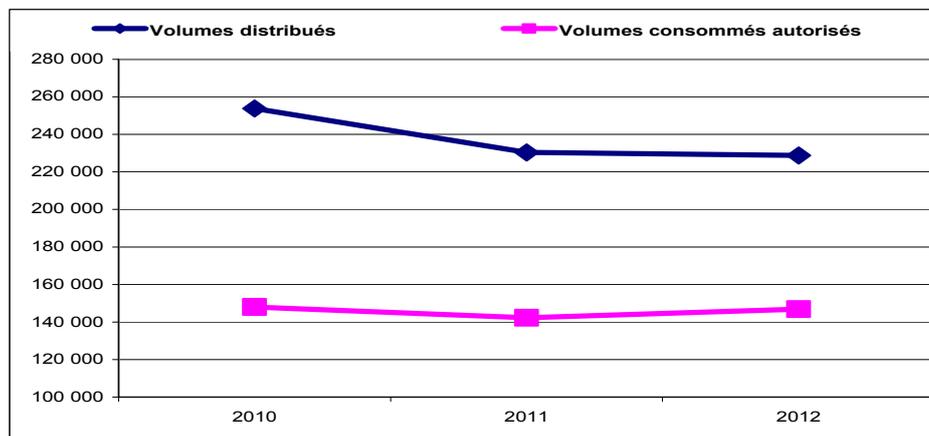
Le contrat a été conclu par la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, avec SADE Exploitations de Normandie – Veolia Eau, pour une période initiale du 01/01/1993 jusqu'au 30/06/2015, soit 21 années. La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/12/2014**.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

2 - Indicateurs techniques

Service de St Léger du Bourg Denis		2010	2011	2012	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage du Vieux Château	253 361	230 912	228 551	
	TOTAL : V1	253 361	230 912	228 551	-1,0%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage du Vieux Château	0	635	632	
	TOTAL : V2	0	635	632	-0,5%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		253 361	230 277	227 919	-1,0%
Volumes importés en gros (1)	Convention d'échange Régie CREA / Veolia eau St Léger du Bourg Denis	424	127	818	
	TOTAL : V4	424	127	818	544,1%
Volumes exportés en gros (2)	Convention d'échange Régie CREA / Veolia eau St Léger du Bourg Denis	0	0	0	
	TOTAL : V5	0	0	0	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		253 785	230 404	228 737	-0,7%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	580	580	580	0,0%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	147 344	141 542	146 094	3,2%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	75	178	167	-6,2%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		147 999	142 300	146 841	3,2%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		58,32%	61,76%	64,20%	3,9%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		20,645	21,080	21,080	0,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		14,13	11,55	10,74	-7,0%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		14,04	11,45	10,64	-7,0%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		19,64	18,49	19,08	3,2%
Nombre d'abonnés : N		1 433	1 444	1 449	0,3%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		69,41	68,50	68,74	0,3%



Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2010		2011		2012	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
TOTAL	20,645	27,665	21,080	28,130	21,080	28,140

Branchements

	2010		2011		Nombre de branchements en 2012				
	TOTAL 2010	dont plomb	TOTAL 2011	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL 2012	Renouvelés	Solde plomb
TOTAL	1 404	0	1 410	0	2	0	1 412	1	0

A noter l'absence de branchement en plomb recensé sur le territoire de la commune.

Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	1 489	1 488	1 499	31	37	6	2,08%	2,49%	0,40%	10,23	11,30	12,30

L'exploitant VEOLIA EAU n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011.

Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	1	3	1	7	8	9	10	12	0	18	23	10

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	1	3	1	20,65	21,08	21,08	0,048	0,142	0,047

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	7	8	9	1 404	1 410	1 412	0,499	0,567	0,637

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Nombre d'abonnés	1 433	1 444	1 448	1	1 449

Répartition des volumes consommés et facturés

	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Volumes consommés	134 830	144 257			146 794
Volumes facturés	133 438	144 257	146 784	10	146 794

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2012	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
TOTAL		15	0	100%	15	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique (Synthèse ARS jointe en annexe).

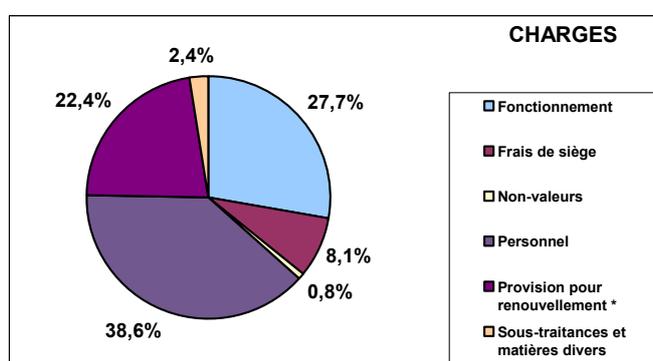
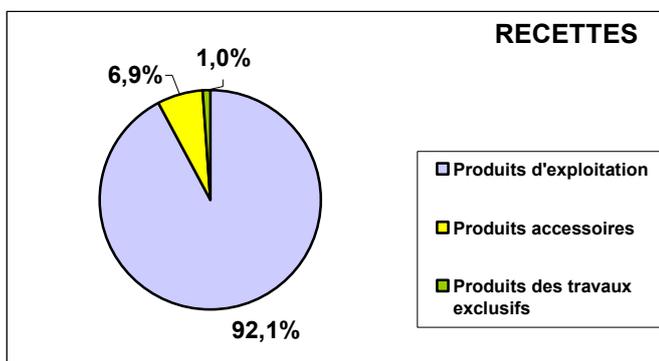
5 - Indicateurs de performance

Service de St Léger du Bourg Denis		Code indicateur	2010	2011	2012
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource	Forage du Vieux Château	P 108.3	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 123 St Léger du B.D.		60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	73,5%	73,5%	71,0%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	58,32%	61,76%	64,20%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	14,13	11,55	10,74
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	14,04	11,45	10,64
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	0,70	2,08	2,76
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,70	0,69	1,38
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	1,97%	0,65%	0,59%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,0000	0,0000	0,0001

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service de St Léger du Bourg Denis		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	159 158 €
	Produits accessoires	11 878 €
	Produits des travaux exclusifs	1 755 €
	Total	172 791 €
Charges	Fonctionnement	47 237 €
	Frais de siège	13 872 €
	Non-valeurs	1 412 €
	Personnel	65 796 €
	Provision pour renouvellement *	38 132 €
	Sous-traitances et matières divers	4 138 €
	Total	170 587 €
Résultat Brut en 2012		2 204 €



11 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes du secteur d'Houpeville, Le Houleme, Malaunay et du secteur d'Hérouville (le haut), Saint-Pierre-de-Varengeville (bourg)

1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Maluanay, Le Houleme, Houpeville, Hérouville (secteur Haut) et Saint Pierre de Varengeville (Secteur bourg)**.

Il distribue environ **0.2.4%** des volumes consommés de la CREA, il alimente **14 925 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2010) soit **3.7%** des abonnés.

Historique du contrat

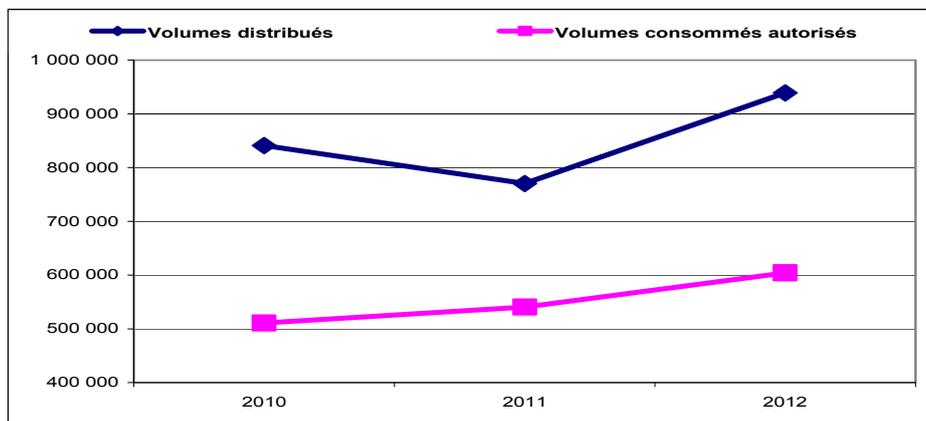
Le contrat a été conclu par le SIAEP de Malaunay-Montville avec SADE Exploitations de Normandie – Veolia Eau, à compter du **01/04/2003** jusqu'au **31/03/2015**, pour 12 années.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

2 - Indicateurs techniques

Service du secteur de Malaunay		2010	2011	2012	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Absence de production propre au service du secteur de Malaunay				
	TOTAL : V1	0	0	0	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Absence de production propre au service du secteur de Malaunay				
	TOTAL : V2	0	0	0	
Volumes produits : V3 = V1 - V2		0	0	0	
Volumes importés en gros (1)	En provenance du SIAEPA de Montville	840 940	770 182	951 485	
	TOTAL : V4	840 940	770 182	951 485	23,5%
Volumes exportés en gros (2)	vers SIAEPA de Montville	0	0	12 471	
	TOTAL : V5	0	0	12 471	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		840 940	770 182	939 014	21,9%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	1 000	996	980	-1,6%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	509 518	537 866	601 837	11,9%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	200	1 660	1 607	-3,2%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		510 718	540 522	604 424	11,8%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		60,73%	70,18%	64,83%	-7,6%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		86,340	86,340	127,589	47,8%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		10,52	7,37	7,24	-1,8%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		10,48	7,29	7,18	-1,4%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		16,21	17,15	13,25	-22,8%
Nombre d'abonnés : N		5 215	5 313	6 767	27,4%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		60,40	61,54	53,04	-13,8%



Réseau

Secteur de Malaunay	Longueur du réseau (en km)					
	2010		2011		2012	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
TOTAL	86,340	108,535	86,340	108,535	127,589	155,594

A partir de 2012, intégration de St Pierre de Varengueville et Hénouville Ht

Branchements

Secteur de Malaunay	2010		2011		Nombre de branchements en 2012							
	TOTAL 2010	dont plomb	TOTAL 2011	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL 2012	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
TOTAL	4 439	19	4 439	5	0	0	5 601	64	0	16	0	0,0%

Compteurs

Secteur de Malaunay	Nombre TOTAL de compteurs			Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
	TOTAL	5 212	5 375	6 972	213	257	553	4,09%	4,78%	7,93%	8,53	9,50

L'exploitant VEOLIA EAU n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011.

Fuites

Secteur de Malaunay	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	31	10	35	20	18	14	97	20	29	148	48	97

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Malaunay	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	31	10	35	86,34	86,34	127,59	0,36	0,12	0,27

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Malaunay	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	20	18	14	4 439	4 439	5 601	0,45	0,41	0,25

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Secteur de Malaunay	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Nombre d'abonnés	5 215	5 313	6 744	23	6 767

A partir de 2012, intégration de St Pierre de Varengeville et Hénouville Ht

Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Malaunay	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Volumes consommés	489 975	543 760			604 956
Volumes facturés	460 089	543 760	566 752	38 204	604 956

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2012	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
TOTAL		38	0	100%	43	3	93,02%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique.**

La qualité chimique est bonne sauf pour l'UDI de Malaunay le Houleme, pour laquelle le contrôle sanitaire a révélé des dépassements de la norme de 10 µg/l pour la somme du tri et tétrachloroéthylène pendant trois mois. **Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé** conformément à l'avis de l'AFSSA de décembre 2006. Une dérogation a été accordée par le Préfet pour ce paramètre pour une période de 3 ans jusque fin février 2014. (Synthèses ARS jointes en annexe).

5 - Indicateurs de performance

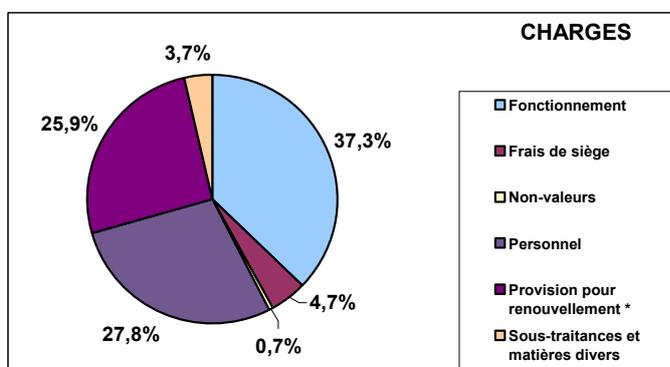
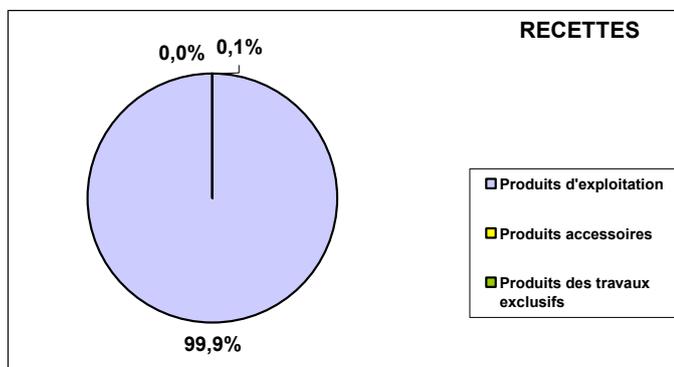
Service du secteur de Malaunay		Code indicateur	2010	2011	2012
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	93,02%
Indice d'avancement de protection de la ressource en eau		P 108.3	Pas de production : Achat d'eau au SIAEPA de Montville		
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	68,5%	68,5%	68,5%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	60,73%	70,18%	64,83%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	10,52	7,37	7,24
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	10,48	7,29	7,18
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,98%	0,78%	0,75%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	5,94	1,88	3,10
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	NR	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	2,88	2,64	1,03
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	1,95%	NR	1,74%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,00063	NR	0,00018

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Services des secteurs de Malaunay et St Pierre de Varengueville		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	624 136 €
	Produits accessoires	398 €
	Produits des travaux exclusifs	0 €
	Total	624 534 €
Charges	Fonctionnement	249 452 €
	Frais de siège	31 584 €
	Non-valeurs	4 459 €
	Personnel	186 151 €
	Provision pour renouvellement *	173 384 €
	Sous-traitances et matières divers	24 550 €
	Total	669 580 €
Résultat Brut en 2012		-45 046 €

* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



Suivi des obligations contractuelles

Suivi du compte de renouvellement contractuel (Avenant 6)

Déterminé à partir du rapport financier du délégataire Veolia Eau

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Montant contractuel	116 351,00 €	116 351,00 €	116 351,00 €	116 351,00 €	116 351,00 €	29 087,75 €	494 491,75 €
Coefficient K	1,174133	1,196651	1,241770				
Montant contractuel actualisé	136 611,55 €	139 231,54 €	144 481,18 €				
Solde report N-1 actualisé	111 521,24 €	189 400,09 €	299 411,88 €				
Montant à engager contractuel	248 132,79 €	328 631,63 €	443 893,06 €				
Total Réalisé	58 732,70 €	29 219,75 €	156 069,18 €				
Ecart avec Programme Contractuel	-189 400,09 €	-299 411,88 €	-287 823,88 €				
Cumul réalisé	58 732,70 €	87 952,45 €	244 021,63 €				

12 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de Saint-Martin-de-Boscherville : communes d'Hénouville (le bas), Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint Pierre de Varengueville (extrémité sud)

1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Quevillon, St Martin de Boscherville, la partie basse de la commune d'Hénouville** et **l'extrémité basse au sud de la commune de St Pierre de Varengueville**.

Il distribue environ **0.4%** des volumes consommés de la CREA, il alimente **3 344 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2010) soit **0.5%** des abonnés.

Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre la Communauté de communes de Duclair et SADE Exploitation de Normandie – Veolia Eau, à compter du **01/07/2007** jusqu'au **30/06/2018**, pour une durée de **11 années**.

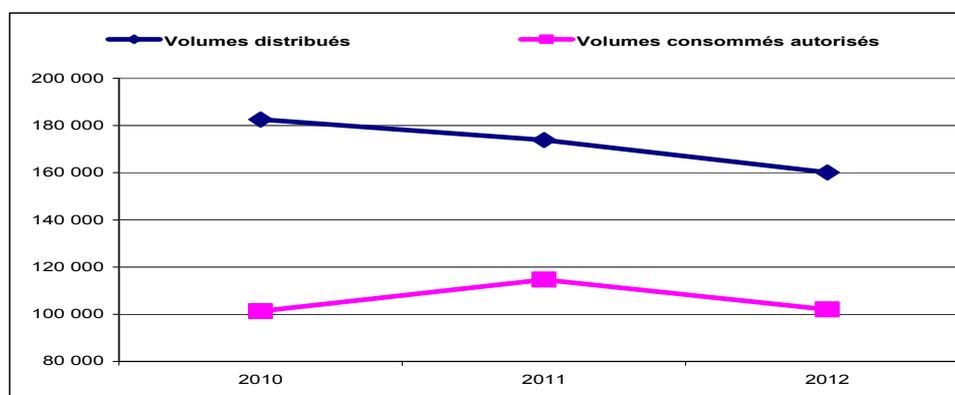
Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

Par ailleurs, un compte de renouvellement est abondé à hauteur de **7 500 €ht/an** (hors actualisation), et l'exploitant doit renouveler **792 compteurs**.

2 - Indicateurs techniques

Service du secteur de St Martin de Boscherville		2010	2011	2012	Evolution N/N-1
Volumés prélevés	Forage de Quevillon	184 355	175 555	160 090	
	TOTAL : V1	184 355	175 555	160 090	-8,8%
Volumés de service utilisés dans le processus de production	Forage de Quevillon	1 865	1 786	0	
	TOTAL : V2	1 865	1 786	0	-100,0%
Volumés produits : V3 = V1 - V2		182 490	173 769	160 090	-7,9%
Volumés importés en gros (1)	Aucun import d'eau	0	0	0	
	TOTAL : V4	0	0	0	
Volumés exportés en gros (2)	Vers St Pierre de Manneville	0	0	0	
	TOTAL : V5	0	0	0	
Volumés mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		182 490	173 769	160 090	-7,9%
Volumés de service du réseau	TOTAL : V7	503	5 319	680	-87,2%
Volumés comptabilisés	Volumés comptabilisés sur 365 jours : $V8 = V_r / D \times 365$	100 771	109 017	100 747	-7,6%
Volumés autorisés non comptés	TOTAL : V9	0	345	582	68,7%
Volumés consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		101 274	114 681	102 009	-11,0%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		55,50%	66,00%	63,72%	-3,4%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		45,000	45,702	45,702	0,0%
Indice Linéaire des volumés non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		4,98	3,88	3,56	-8,4%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		4,94	3,54	3,48	-1,7%
Indice Linéaire des volumés consommés : ILC = V10 / L / 365		6,17	6,87	6,12	-11,0%
Nombre d'abonnés : N		988	997	1001	0,4%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		21,96	21,82	21,90	0,4%



Réseau

Secteur de St Martin de Boscherville	Longueur du réseau (en km)					
	2010		2011		2012	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
TOTAL	45,000	50,000	45,702	50,612	45,702	50,617

Branchements

Secteur de St Martin de Boscherville	2010		2011		Nombre de branchements en 2012				
	TOTAL 2010	dont plomb	TOTAL 2011	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	Solde plomb
TOTAL	982	0	988	0			989		0

Compteurs

Secteur de St Martin de Boscherville	Nombre TOTAL de compteurs			Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	1 039	1 044	1 053	29	45	17	2,79%	4,31%	1,61%	14,89	15,20	16,20

L'exploitant VEOLIA EAU n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011.

Fuites

Secteur de St Martin de Boscherville	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	13	7	2	7	5	4	14	0	0	34	16	6

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de St Martin de Boscherville	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	13	7	2	45,00	45,70	45,70	0,289	0,153	0,044

Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de St Martin de Boscherville	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	7	5	4	982	988	989	0,713	0,506	0,404

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Secteur de St Martin de Boscherville	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Nombre d'abonnés	988	997	994	7	1 001

Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de St Martin de Boscherville	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Volumes consommés	106 293	100 654			102 127
Volumes facturés	98 669	100 654	101 809	318	102 127

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2012	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
TOTAL	11	0	100%	11	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique (Synthèse ARS jointe en annexe).

5 - Indicateurs de performance

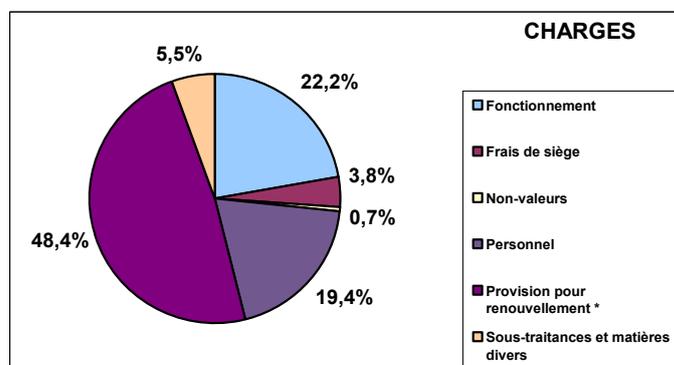
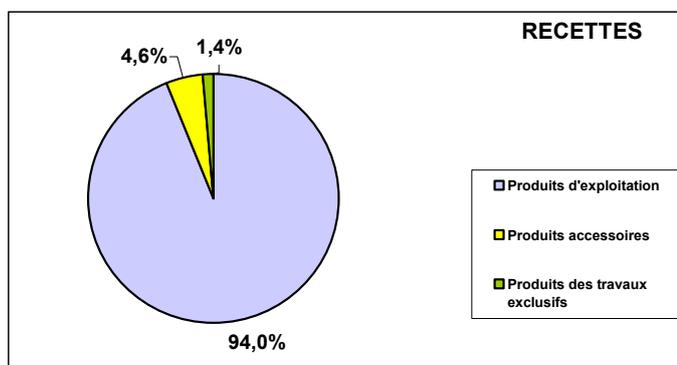
Service du secteur de St Martin de Boscherville		Code indicateur	2010	2011	2012
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Quevillon	P 108.3	40%	40%	50%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 057 St Martin de B.		40%	40%	50%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	30%	46%	66%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	55,50%	66,00%	63,72%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	4,98	3,88	3,56
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	4,94	3,54	3,48
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,13%	0,10%	0,08%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	4,05	7,02	0,00
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,00	0,00	1,00
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,52%	0,42%	2,76%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,000	0,000	0,000

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de St Martin de Boscherville		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	65 185 €
	Produits accessoires	3 206 €
	Produits des travaux exclusifs	942 €
	Total	69 333 €
Charges	Fonctionnement	15 664 €
	Frais de siège	2 684 €
	Non-valeurs	485 €
	Personnel	13 647 €
	Provision pour renouvellement *	34 130 €
	Sous-traitances et matières divers	3 897 €
	Total	70 507 €
Résultat Brut en 2012		-1 174 €

* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Etat du renouvellement de compteurs

Communes - Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Sous Total Réalisé	13	4	7	29	45	17							115
Cumul réalisé	13	17	24	53	98	115							
Programme contractuel	36	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	36	792
Cumul Programme contractuel	36	108	180	252	324	396	468	540	612	684	756	792	
Ecart avec Programme Contractuel	-23	-91	-156	-199	-226	-281							

Suivi du compte de renouvellement : Article 7.2.2.3

Déterminé à partir du rapport financier du délégataire Veolia Eau

Suivi	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant contractuel	5 141 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	5 141 €
Coefficient K	1	1,0475	1,075	1,0867	1,1255	1,1546						
Montant contractuel actualisé		10 770 €	11 053 €	11 173 €	11 572 €	11 872 €						
Solde report N-1 actualisé		5 385 €	16 580 €	27 934 €	30 566 €	43 229 €						
Montant à engager contractuel	5 141 €	16 156 €	27 633 €	39 107 €	42 138 €	55 101 €						
Réalisé année N	0 €	0 €	0 €	9 595 €	0 €	320 €						
Ecart avec Programme Contractuel	-5 141 €	-16 156 €	-27 633 €	-29 512 €	-42 138 €	-54 781 €						
Cumul réalisé	0 €	0 €	0 €	9 595 €	9 595 €	9 915 €						

13 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Duclair

1 - Présentation du service

Le service dessert la commune de **Duclair**.

Il distribue environ 0.7% des volumes consommés de la CREA, il alimente **4 196 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2010) soit 1.0% des abonnés.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la ville de Duclair avec la SADE Exploitation de Normandie – Veolia Eau, à compter du 01/04/1993 jusqu'au 31/03/2008, soit une durée initiale de 15 années.

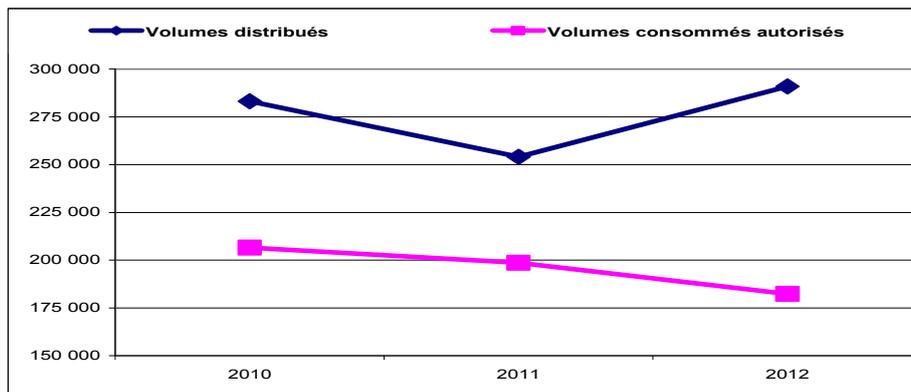
La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/03/2015**.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

2 - Indicateurs techniques

Service de Duclair		2010	2011	2012	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Duclair	285 978	257 024	293 406	
	TOTAL : V1	285 978	257 024	293 406	14,2%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Duclair	1 453	635	632	
	TOTAL : V2	1 453	635	632	-0,4%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		284 525	256 389	292 774	14,2%
Volumes importés en gros (1)	Aucun import d'eau	0	0	0	
	TOTAL : V4	0	0	0	
Volumes exportés en gros (2)	Vers Saint Pierre de Varengueville	989	1 908	1 271	-33,4%
	Vers Le Mesnil sous Jumièges	399	441	627	42,2%
	TOTAL : V5	1 388	2 349	1 898	-19,2%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		283 137	254 040	290 876	14,5%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	700	700	700	0,0%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	205 820	197 137	181 440	-8,0%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	0	779	204	-73,8%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		206 520	198 616	182 344	-8,2%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		73,07%	78,38%	62,93%	-19,7%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		35,500	35,500	35,621	0,3%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		5,97	4,39	8,42	91,7%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		5,91	4,28	8,35	95,2%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		16,05	15,51	14,17	-8,6%
Nombre d'abonnés : N		1 838	1 840	1 849	0,5%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		51,77	51,83	51,91	0,1%



Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2010		2011		2012	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
TOTAL	35,500	43,000	35,500	44,050	35,621	44,251

Branchements

	2010		2011		Nombre de branchements en 2012							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
TOTAL	1 697	15	1 710	15	16	0	1 726	0	0	0	15	0,87%

Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	1 879	1 823	1 895	34	72	11	1,81%	3,95%	0,58%	12,27	13,90	14,90

L'exploitant VEOLIA EAU n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011.

Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	7	9	2	14	7	4	3	1	0	24	17	9

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	7	9	2	35,500	35,500	35,621	0,197	0,254	0,056

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
TOTAL	14	7	4	1 697	1 710	1 726	0,825	0,409	0,232

3 - Les données clientèle - abonnés

Abonnés

	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Nombre d'abonnés	1 838	1 840	1 846	3	1 849

Répartition des volumes consommés et facturés

	TOTAL 2010	TOTAL 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2012
Volumes consommés	217 098	196 597			166 751
Volumes facturés	199 952	186 446	165 112	1 639	166 751

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2012	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
TOTAL		14	0	100%	14	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

5 - Indicateurs de performance

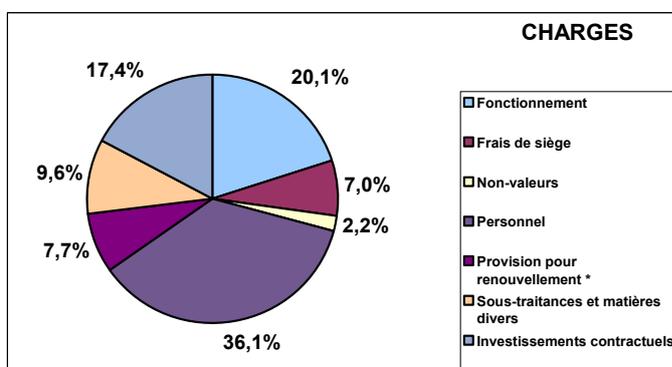
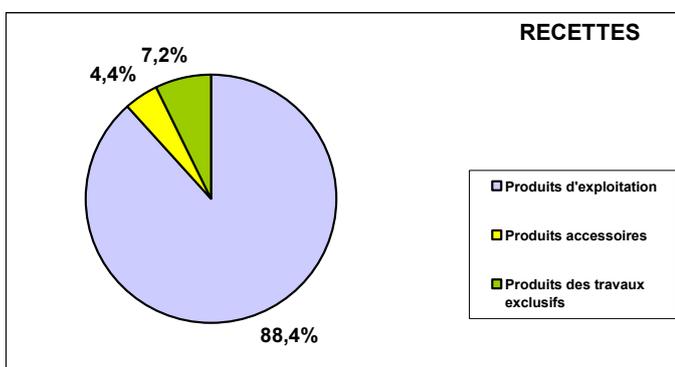
Service de Duclair		Code indicateur	2010	2011	2012
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Duclair	P 108.3	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 160 Duclair		60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	20%	20%	40%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	73,07%	78,38%	62,93%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	5,97	4,39	8,42
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	5,91	4,28	8,35
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	3,81	4,89	3,24
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	1,09	0,54	0,54
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,66%	NR	1,65%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	NR	NR	0,0000

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service de Duclair		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	210 040 €
	Produits accessoires	10 539 €
	Produits des travaux exclusifs	17 036 €
	Total	237 615 €
Charges	Fonctionnement	48 766 €
	Frais de siège	17 083 €
	Non-valeurs	5 301 €
	Personnel	87 638 €
	Provision pour renouvellement *	18 582 €
	Sous-traitances et matières divers	23 379 €
	Investissements contractuels	42 151 €
Total	242 900 €	
Résultat Brut en 2012		-5 285 €

* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



ANNEXES

AU RAPPORT D'ACTIVITE

SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE 2012

EAU DE LA CREA

Annexe 1 : Synthèse des données par commune

Communes	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés	Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Amfreville la Mivoie	1 311	133 008	19,4	1 240	38	1 409	5	9
Anneville-Ambourville	NR	NR	NR	NR	0	NR	NR	NR
Bardouville	NR	NR	NR	NR	0	NR	NR	NR
Belbeuf	862	85 214	21,5	733	21	908	3	3
Berville-sur-Seine	NR	NR	NR	NR	0	NR	NR	NR
Bois Guillaume-Bihorel	8 785	1 136 230	130,5	6 230	663	8 780	15	32
Bonsecours	2 493	266 411	35,9	1 837	54	2 601	6	10
Boos	1 368	120 756	41,9	1 201	0	1 416	5	1
Canteleu	6 524	717 902	59,7	2 604	63	6 425	21	20
Caudebec lès Elbeuf	4 006	412 007	44,6	3 472	645	4 108	3	11
Cléon	1 958	261 145	32,5	1 734	174	2 204	0	1
Darnétal	3 940	395 767	41,9	3 584	624	4 103	8	10
Déville lès Rouen	4 307	455 656	40,8	2 708	47	4 289	9	16
Duclair	1 849	166 751	35,6	1 726	15	1 895	2	4
Duclair (partie)	8	943	2,7	14	0	8	0	0
Elbeuf sur Seine	6 012	777 652	70,3	4 054	1 171	6 576	14	5
Epinay sur Duclair	208	26 329	13,6	218	0	208	0	1
Fontaine sous Préaux	209	19 611	8,6	230	0	218		
Franqueville St Pierre	2 556	257 711	51,4	1 816	37	2 629	10	8
Freneuse	428	38 656	11,1	434	39	440	1	0
Gouy	308	31 376	11,4	249	0	319	1	1
Grand Couronne	4 029	609 285	73,1	2 661	86	4 374	8	8
Grand-Quevilly	12 029	1 274 870	139,7	3 677	124	12 478	7	36
Hautôt sur Seine	178	13 483	7,8	182	0	179	0	2
Hénouville (le bas)	NR	NR	NR	NR	0	NR	NR	NR
Hénouville Haut	NR	NR	NR	NR	0	NR	NR	NR
Houpeville	NR	NR	NR	NR	0	NR	NR	NR
Isneauville	1 131	140 102	35,4	1 194	0	1 207	3	12
Jumièges	825	74 877	30,2	897	0	888	2	3
La Bouille	332	37 059	8,5	360	65	343	1	5
La Londe	1 013	107 331	31,1	1 076	200	1 096	4	2
La Neuville Chant d'Oisel	851	90 249	38,6	668	0	872	7	3
Le Houlme	NR	NR	NR	NR	0	NR	NR	NR
Le Houlme (partie)	-	-	0,2	-	-	-	0	-
Le Mesnil Esnard	3 242	339 103	45,7	2 277	151	3 362	4	12
Le Trait	2 462	330 359	40,7	1 868	75	2 469	1	11
Le Trait (partie)	0	0	0,7					
Les Authieux Port St O.	493	46 460	14,2	420	0	504		
Malaunay	NR	NR	NR	NR	0	NR	NR	NR
Maromme	4 604	480 792	47,3	2 197	131	4 610	10	23
Mesnil sous Jumièges	304	28 113	16,8	295	0	313	1	2
Mont Saint Aignan	6 419	1 097 638	88,9	3 994	622	6 456	9	17
Montmain	549	48 726	12,4	435	0	555		
Moulineaux	419	43 453	10,1	171	0	442	2	3
N.-Dame de Bondeville	3 192	299 741	35,7	2 211	67	3 202	2	15
Oïssel	5 093	498 756	64,4	4 031	287	5 512	12	22
Orival	379	32 823	14,3	400	25	407	2	0
Petit Couronne	3 858	460 282	54,1	2 134	130	4 087	6	8
Petit Quevilly	7 298	1 085 252	79,4	4 496	206	7 810	8	11
Quevillon	NR	NR	NR	NR	0	NR	NR	NR
Quévreville la Poterie	381	34 107	12,0	301	1	389	3	1
Quincampoix	35	3 433	4,5				0	0
Roncherolles sur le V.	451	37 119	14,0	455	0	458	2	3
Rouen	30 659	6 711 790	376,1	19 387	1 213	35 678	70	90
Sahurs	555	51 691	16,8	548	0	557	1	3
Saint Aubin Celloville	366	34 321	13,5	356	0	375	1	
Saint Aubin Epinay	419	45 149	15,9	310	0	433	2	4
Saint Aubin lès Elbeuf	3 487	466 050	54,9	3 162	360	3 641	2	6
Saint Etienne du Rouvray	10 829	1 529 374	156,4	7 076	105	11 999	14	28

Communes	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés	Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Saint Jacques sur Darnétal	1 126	118 289	35,2	1 005	0	1 161	4	6
Saint Léger de Bourg Denis	1 449	146 794	21,1	1 412	0	1 499	1	9
Saint Martin de Boscherville	NR	NR	NR	NR	0	NR	NR	NR
Saint Martin du Vivier	667	82 598	17,3	747	0	669	2	2
Saint Martin du Vivier (partie)	35	4 618	2,9				0	0
Saint Paër	610	57 135	35,9	613	0	610	9	3
Saint Pierre de Manneville	331	29 480	12,6	328	0	329	2	2
Saint Pierre de Varengeville	NR	NR	NR	NR	0	NR	NR	NR
Saint Pierre de Varengeville	NR	NR	NR	NR	0	NR	NR	NR
Saint Pierre de Varengeville. (partie)	2	72	0,8	2	0	2	0	0
Saint Pierre lès Elbeuf	3 743	380 755	54,9	2 977	274	3 894	8	1
Saint Wandrille Rançon	180	14 915	10,1	NR	0	NR	NR	NR
Sainte Marguerite s/ Duclair	790	73 830	22,4	791	0	792	2	2
Sotteville lès Rouen	11 135	1 625 049	129,5	7 991	0	11 756	18	23
Sotteville sous le Val	279	29 014	8,7	290	8	290	1	1
Tourville la Rivière	1 061	173 087	29,1	981	65	1 109	0	0
Val de la Haye	323	31 789	13,4	340	0	324	2	1
Yainville	544	70 093	15,2	536	2	563	1	3
Yainville	0	0	0,0	0	0	0	0	0
Ymare	444	46 768	8,4	380	3	458	1	
Yville-sur-Seine	NR	NR	NR	NR	0	NR	NR	NR
*Fontaine le Bourg	-	-	5,4	-	-	-	0	-
*Pont St Pierre	-	-	5,3	-	-	-	0	-
*Radepont	-	-	2,1	-	-	-	0	-
*St Georges s/ Fontaine	-	-	2,7	-	-	-	0	-
*St Jean du Cardonnay	-	-	2,2	-	-	-	0	-

NR : Non renseigné par l'exploitant

Régie Directe de Rouen : Rouen La Jatte

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l a été constaté en chlortoluron.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 29,5 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant 1 mois de la norme de 0,1 µg/L pour le chlortoluron (pesticide). Néanmoins, la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 8/6/2007 et du 7/02/2008. Une dérogation préfectorale a été accordée le 16/01/2012 pour le chlortoluron pendant une durée de 3 ans durant laquelle la collectivité doit mener des actions dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.



SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ROUEN LA JATTE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

108 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).



Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.normandie.santp.fr>



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34



SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ROUEN GRAND MARE CHATELET

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Darnétal .La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

38 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l a été constaté en oxadiazon.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 28,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant 1 mois de la norme de 0,1 µg/L pour l'Oxadiazon (pesticide). Néanmoins, la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 8/6/2007 et du 7/02/2008.



Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.baufe-normandie.sante.fr>



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ROUEN BAS DE VILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Moulineaux, Darnétal et Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

132 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l a été constaté en oxadiazon et chlortoluron.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 28,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant 1 mois de la norme de 0,1 µg/L pour l'Oxadiazon et le chlortoluron (pesticides). Néanmoins, les teneurs étant inférieures aux valeurs sanitaires de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 8/6/2007 et du 7/02/2008. Une dérogation préfectorale a été accordée le 16/01/2012 pour le chlortoluron sur une durée de 3 ans durant laquelle la collectivité doit mener des actions dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffusées par les pesticides.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DARNETAL

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Darnétal .La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

24 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 27,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE GRAND QUEVILLY

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de Moulineaux .La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

79 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Régie Directe de Rouen : Grand-Quevilly

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 27,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique, en dehors d'un dépassement ponctuel de la norme pour l'ammonium sans risque pour la santé.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE FONTAINE-SOUS-PREAUX

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

29 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Régie Directe de Rouen : Fontaine-sous-Préaux

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l a été constaté en chlortoluron.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 29,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement de la norme de 0,1 µg/L pour le chlortoluron (pesticide). Néanmoins, la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 8/6/2007 et du 7/02/2008. Une dérogation a été accordée par le Préfet le 16/01/2012 qui autorise le dépassement de la norme en chlortoluron pour une durée de 3 ans durant laquelle la collectivité doit mettre en oeuvre des mesures de prévention auprès des utilisateurs de pesticides.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE PLATEAU EST FRANQUEVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Douville, de Radepont et des Longues Raies. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

64 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,6 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 29,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE PLATEAU EST NEUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Radepont. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

64 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 17,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 30,8 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des dépassements de la norme pendant 3 mois ont été constatés pour le chlorure de vinyl sur une antenne du réseau de Quévreville-la-Poterie. Ceux-ci sont liés à une canalisation en PVC et sont non représentatifs de la qualité de l'eau sur l'ensemble du réseau de distribution. Les mesures correctives (purges) mises en place doivent être poursuivies jusqu'à suppression de la canalisation.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST AUBIN EPINAY BS

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Saint-Aubin-Epinay Bas-Service. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

12 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 28,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST JACQUES/DARNETAL EPINAY HS

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Saint-Aubin-Epinay Haut-Service. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

16 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 18,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 26,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Saint Aubin Epinay. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

20 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 32,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l a été constaté en déséthyl atrazine.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 32,4 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant 1 mois de la norme de 0,1 µg/L pour la déséthyl atrazine (pesticide). Néanmoins, la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 8/6/2007 et du 7/02/2008. La collectivité a réalisé les travaux nécessaires à la résolution du problème fin 2012 (interconnexion avec le captage de Saint-Aubin-Epinay).

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE BANLIEUE SUD ROUEN

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

159 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Régie Directe de Rouen : Banlieue Sud de Rouen

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 33,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 37,1 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. En ce qui concerne la qualité chimique, deux dépassements ponctuels de la limite de qualité ont été mesurés pour le fer et n'ont pas été confirmés. De plus, le suivi renforcé de l'ammonium mis en place suite à l'augmentation des teneurs dans l'eau brute n'a révélé aucun dépassement de la norme en distribution.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE GD COURONNE - MOULINEAUX

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Moulineaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

43 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 27,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MAISON BRULEE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le forage des Varras .La procédure de protection de cet(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

7 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utilisez l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contactez la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Régie Directe de Rouen : La Maison Brulée

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE LA BOUILLE BAS

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage du Val-Galopin. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

7 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 26,0 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE CAUDEBEC-LES-ELBEUF

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages d'Orival. La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

35 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 11,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 26,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ELBEUF BUQUET

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages des Varras et de la Neuville du Bosc. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

21 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,6 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 29,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ELBEUF EST

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages d'Orival. La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

26 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé. L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 12,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 26,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ELBEUF OUEST

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le forage les Ecameux d'Elbeuf. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

34 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 19,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 30,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de bonne qualité bactériologique et de très bonne qualité chimique.

SYNTHESE 2012

COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE FRENEUSE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de Saint-Etienne-du-Rouvray. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

41 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 31,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 37,1 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ORIVAL

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages d'Orival et le captage d'Elbeuf les Ecameaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

24 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 10,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 26,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de bonne qualité bactériologique et de très bonne qualité chimique.

SYNTHESE 2012

COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST AUBIN LES ELBEUF

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Saint-Aubin-les-Elbeuf et d'Orival. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

37 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 15,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 28,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST PIERRE LES ELBEUF

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de L'Oison et la Fieffe de Saint-Pierre-les-Elbeuf. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

27 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 19,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 32,1 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE YAINVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Yainville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

12 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 4,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 23,5 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MAROMME MELANGE

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par les captages de Maromme et de la Vallée du Cailly. La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

112 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 28,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



eau
de La CREA

Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.normandie.santefr.fr>



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement

31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34



SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MAROMME USINE DE TRAITEMENT

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par les captages de Maromme et de la Vallée du Caillly. La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

93 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 16,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

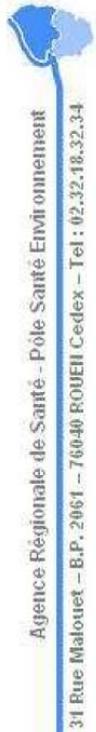
Dureté : La dureté moyenne est de 25,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.haute-normandie.santefr.fr>



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement

31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DEVILLE-LES-ROUEN

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par les captages de Maromme et de la Vallée du Cailly. La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

43 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 16,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 25,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ISNEAUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par les captages de la Vallée du Cailly. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

22 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 31,8 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE SAHURS

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par le captage de Val-de-la-Haye. La procédure de protection de cet(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

21 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 30,4 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE BARDOUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Bardouville. La procédure de protection de cet(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

23 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 16,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 31,0 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Le suivi mensuel des triazines n'a pas révélé de dépassement de la norme et la dérogation accordée par le Préfet le 8/10/2009 pour les triazines pour une durée de 3 ans a pris fin en octobre 2012. Les travaux nécessaires à la fiabilisation et la sécurisation de la distribution de l'eau devront être réalisés dans les délais les plus contraints. La collectivité doit poursuivre les actions dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE YVILLE/SEINE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage des Varras. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

4 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Service en gérance Veolia Eau : Yville-sur-Seine (Bardouville)

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST PAER

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par le captage de Duclair. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

13 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 24,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

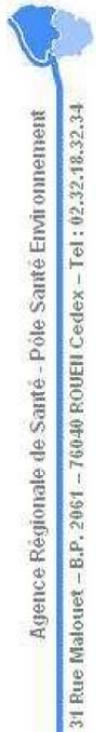
Dureté : La dureté moyenne est de 31,0 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.hauts-normandie.santefr.fr/>



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement

31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34



SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE JUMIEGES

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par le captage de Jumièges. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

14 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 39,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l a été constaté en déséthyl atrazine.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 32,5 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant 1 mois de la norme de 0,1 µg/L pour la déséthyl atrazine (pesticide). Néanmoins, la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 8/6/2007 et du 7/02/2008. Un suivi mensuel des triazines a été mis en place.



Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.hautnormandie.sante.fr>



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement

31 Rue Malouet - B.P. 20611 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

SYNTHÈSE 2012

CREA

QUALITÉ DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE LE TRAIT

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par le captage du Trait. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

21 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 17,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 23,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE OISSEL

Cette zone de distribution est exploitée par Veolia et est alimentée par les forages de Oissel. La procédure de protection de ces(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

23 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 25,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 32,3 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST LEGER BOURG DENIS

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Saint-Léger-du-Bourg-Denis. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

36 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 25,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 30,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.





SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MALAUNAY - LE HOULME

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par les captages Les Sondres et Les Anglais de Montville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

40 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 17,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 30,7 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. Le contrôle sanitaire a révélé des dépassements de la norme de 10 µg/L pour la somme du tri et du tétrachloréthylène, pendant 3 mois. Néanmoins, les teneurs étant inférieures aux valeurs sanitaires de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé conformément à l'avis de l'AFSSA de décembre 2006. Une dérogation a été accordée par le Préfet pour ce paramètre jusque fin février 2014. L'interconnexion entre Montville et les réseaux de la CREA doit être mise en service dans les délais les plus contraints afin de rendre conforme l'eau distribuée.



Résultats du contrôle sanitaire : <http://ars.hauts-de-france.com/ars/sante.fr>



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Malouet - B.P. 20611 - 76040 ROUEH Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE HOUPEVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage les Anglais F1 de Montville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

21 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 18,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 31,0 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique. Les teneurs pour la somme du tri et du tétrachloréthylène sont restées conformes à la norme de 10 µg/l.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE HENOUVILLE CREA

Cette zone de distribution est exploitée par Veolia et est alimentée par le captage d'Hénouville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

13 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 16,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Durété : La dureté moyenne est de 27,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST MARTIN BOSCHERVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Quevillon. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

11 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Délégation de service public Veolia Eau : St Martin de Boscherville

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 26,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Durété : La durété moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

SYNTHESE 2012

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DUCLAIR

Cette zone de distribution est exploitée par Veolia et est alimentée par le captage de Duclair. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

14 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 26,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 30,6 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

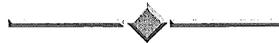
Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Annexe 3 : Délibération et Programme de travaux sur le territoire de la CREA en 2013

La CREA

DELIBERATION



Réunion du Bureau

du

4 février 2013

Services publics aux usagers

Eau

Adoption du programme de travaux d'eau potable

Année 2013

Lancement des consultations appropriées

Signature des marchés de travaux correspondants

Demande de subventions

Autorisations

Le coût du programme de travaux et d'acquisitions foncières de l'année 2013 est estimé à 15 180 000 € HT pour les 70 communes de la CREA.

Il comprend des opérations :

- de renouvellement du réseau et de sécurisation de la distribution pour un montant de 8 768 000 € HT,
- de remplacement de branchements en plomb pour un montant de 3 300 000 € HT,
- de gros entretien – renouvellement pour un montant de 864 000 € HT,
- de travaux de génie civil sur des stations et réservoirs pour un montant de 1 660 000 € HT,
- de travaux sur les unités de production d'eau potable dans le cadre de mesures réglementaires pour un montant de 110 000 € HT,
- d'études préalables avant travaux pour un montant de 435 000 € HT.

S'agissant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution, ils seront réalisés par le groupement SADE – SOGEA – SPIE Batignolles titulaire d'un marché à bons de commandes.

Pour ce qui concerne la Régie de l'Eau ex-CAR, les travaux de remplacement de branchements en plomb seront réalisés par les entreprises NFEE et la société Eaux de Normandie, titulaires d'un

marché à bons de commande n° 12/65 et 12/67.

Pour les opérations de gros entretien-renouvellement, les travaux sur les ouvrages de stockage d'eau et sur les unités d'eau potable ainsi que les études, il est nécessaire de procéder au lancement de consultations selon les dispositions prévues au Code des Marchés Publics et conformément au programme de travaux.

Ce programme soumis au Conseil communautaire dans le cadre du vote de la délibération budgétaire, comprend des opérations susceptibles de bénéficier de subventions de la part du Département de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la CREA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts de la CREA, notamment l'article 5.2.3,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement en date du 17 janvier 2013,

Vu la délibération du Conseil du 28 mars 2011 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marie MASSON, Vice-Président chargé de l'Eau,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

↳ qu'il convient de lancer les consultations appropriées dans le cadre du programme de travaux 2013 selon les dispositions du Code des Marchés Publics,

↳ que les travaux du programme 2013 sont susceptibles d'être subventionnés,

↳ que le programme de travaux sera soumis au Conseil communautaire dans le cadre du vote de la délibération budgétaire,

Décide :

» d'autoriser le lancement de consultations appropriées dans le cadre du programme travaux 2013 conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

» d'habiliter le Président à signer les marchés à intervenir, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres dans le cadre des procédures formalisées et à signer tous documents s'y rapportant et nécessaires à leur exécution,

et

» d'autoriser le Président à solliciter auprès du Département de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie les subventions auxquelles la CREA pourrait prétendre.

La dépense en résultant sera imputée sur les chapitres 21 et 23 et la recette qui en résulte sera inscrite au chapitre 13 du budget Principal de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement de la CREA, sous réserve de l'adoption du budget 2012.

Il reste que pour respecter les prescriptions de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision au Conseil lors de sa prochaine réunion.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

076-200023414-20130204-D_2013_02_5446-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2013

Date d'affichage ou de Notification: 14/02/2013

PROGRAMME DE TRAVAUX
2013
Direction de l'Eau

I- EXTENSION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'ADUCTION ET DISTRIBUTION			Travaux	
Pôle	Commune	Objet	Montant € HT	Montant € HT
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR	Renouvellement du réseau		5 542 000 €
Régie ex-CAR	St Etienne du Rouvray	Fiabilisation de l'alimentation en eau potable		820 000 €
Régie ex-CAR	Bardouville	Fiabilisation de l'alimentation en eau potable		700 000 €
Régie ex-CAR	Rouen	Sécurisation de l'alimentation en eau potable		300 000 €
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR	Maîtrise d'œuvre externalisée		60 000 €
PP Duclair	Duclair	Renouvellement du réseau		300 000 €
PP Duclair	Duclair	Extension de réseau		20 000 €
PP Le Trait Yainville	Bardouville	Sécurisation de l'alimentation en eau potable		220 000 €
PP Elbeuf	Yainville	Renouvellement du réseau		796 000 €
	PP Elbeuf	Renouvellement du réseau		
		SOUS-TOTAL		8 768 000

II- REMPLACEMENT DE BRANCHEMENTS EN PLOMB			Travaux	
Pôle	Commune	Objet	Montant € HT	Montant € HT
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR	Branchements plomb		2 700 000 €
PP Elbeuf	PP Elbeuf	Branchements plomb		600 000 €
		SOUS TOTAL		3 300 000

III- GROS ENTRETIEN & RENOUVELLEMENT ELECTROMECANIQUE - STATIONS - RESEAUX et DIVERS			Travaux	
Pôle	Commune	Objet	Montant € HT	Montant € HT
Régie ex-CAR	Saint Etienne du Rouvray	Fiabilisation de l'alimentation en eau potable		80 000 €
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR	Remplacement et réajustement Electromécanique		110 000 €
Régie ex-CAR	Franqueville St. Pierre	Fourniture de pompes		120 000 €
Régie ex-CAR	Rouen	Fiabilisation de l'alimentation en eau potable		150 000 €
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR	Diagnostic permanent du réseau de distribution		100 000 €
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR	Remplacement de ballons arithmétels		200 000 €
PP Elbeuf	PP Elbeuf	Renouvellement pompes, appareils de traitement et d'analyse, antibellier		39 000 €
PP Elbeuf	PP Elbeuf	Remplacement et réajustement des installations électriques		29 000 €
PP Elbeuf	Caudrebec et Tourville	Remplacement et réajustement stations de Pompage		20 000 €
PP Elbeuf	PP Elbeuf	Dispositifs de sécurité des personnes		20 000 €
		SOUS TOTAL		864 000

IV OUVRAGES DE STOCKAGE D'EAU - CONSTRUCTION DU GC			Travaux	
Pôle	Commune	Objet	Montant € HT	Montant € HT
Régie ex-CAR	St. Etienne Du Rouvray	Réfection du Génie civil de la station dite de la Chapelle		100 000 €
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR	Réhabilitation du génie civil		200 000 €
Régie ex-CAR	Roncherolles et Gd. Quevilly	Réhabilitation du génie civil		70 000 €
PP Duclair	Bardouville	Fiabilisation de l'alimentation en eau potable		500 000 €
PP Le Trait Yainville	Yainville	Rehabilitation d'écrançhéité de réservoir		80 000 €
PP Elbeuf	Elbeuf	Création de réservoir		350 000 €
PP Elbeuf	PP Elbeuf	Réhabilitation du génie civil		80 000 €
PP Elbeuf	PP Elbeuf	Réhabilitation du génie civil		280 000 €

Annexe 4 : Glossaire

Définitions précisées dans la circulaire du 28 avril 2008

1. Parties prenantes

Autorité organisatrice

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte...) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

Opérateur (ou exploitant ou gestionnaire ou service gestionnaire)

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau ou de l'assainissement¹.

Habitant

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

Habitant desservi

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

Abonné (ou usager ou client)

Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement². L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc..

L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quelque soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

Abonné domestique ou assimilé

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

Abonnement

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service³. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).

2. Service, missions du service, réclamation

2.1 Service

Service

Au sens du présent document, on entend par « service » le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

2.2 Missions du service de l'eau

Mission de production

La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre ou non le captage, l'adduction de l'eau brute, le pompage en sortie d'usine. La conduite de transfert jusqu'au réservoir situé en dehors des limites de l'usine et ce même réservoir font partie de la distribution.

¹ Inspiré de la norme NF P 15-900-1 de juillet 2000: Services publics locaux. Lignes directrices pour les activités de service de l'alimentation en eau potable et dans l'assainissement. Partie 1 : Service à l'usager - Définition 18.

² Inspiré de la norme NF PI 5-900-1 (définitions 33 et 34)

³ Norme NF PI 5-900-1 (définition 8)

Mission de transfert

La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de ventes en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

Mission de distribution

La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

2.3 Missions du service de l'assainissement collectif

Mission de dépollution

La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre ou non le pompage en sortie d'usine et le rejet lui-même. Les ouvrages situés à l'amont de l'entrée de l'usine de dépollution et de son by-pass font partie de la mission de transport.

Mission de transport

La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

Mission de collecte

La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.

2.4 Réclamation

Réclamation

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue⁴.

3. Définitions techniques

3.1 Service de l'eau

Réseau de desserte

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements⁵.

Volume produit⁶

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Volume acheté en gros (ou achetés à d'autres services d'eau potable)

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé⁷.

Volume vendu en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté⁷.

4 Définition 3.2 de la norme ISO 10002 : 2004 de juillet 2004. Management de la qualité. Satisfaction des clients.

Lignes directrices pour le traitement des réclamations dans les organismes.

5 Il s'agit donc de la même définition que celle de l'ASTEE dans la revue Techniques Sciences Méthodes n° 4bis-90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

6 Définition de l'ASTEE. Techniques Sciences Méthodes n° 4bis -90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

7 Le volume importé et le volume exporté sont également définis par l'ASTEE

8 Ces définitions correspondent aux définitions du SANDRE : Echanges DDASS - Distributeurs Version 0.4 du 07/02/2006

Volume mis en distribution⁶

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume comptabilisé⁶

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Volume de service du réseau⁶

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume consommateurs sans comptage⁶

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Prélèvement

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

Echantillon⁸

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

3.2 Service de l'eau : correspondance des définitions avec la terminologie de l'IWA

L'International Water Association présente dans son document « Performance Indicators for Water Supply Services - Opérations & Maintenance Specialist Group » un tableau permettant de faire un bilan des volumes d'eau sur un service. La correspondance entre la terminologie de l'IWA et celle de l'ASTEE (reprise en grande partie au § 3.1) figure dans le tableau suivant, qui est le bilan des volumes tel que vu par l'IWA :

System input volume / Volume produit (1) + Volume acheté en gros (3) + Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	Authorised Consumption / Volume consommé autorisé (2) + Volume vendu en gros (4)	Billed authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4)	Billed metered consumption (included water exported) / Volume comptabilisé (1) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4) Billed unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie facturée)	Revenue water / Volume facturé (1)
		Unbilled authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie non facturée)	Unbilled metered consumption / Volume comptabilisé (1) (partie non facturée) Unbilled unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie non facturée) + Volume de service du réseau (1)	Non revenue water / Volume non facturé
	Waterlosses / Volume de pertes (5)	Apparent losses / Pertes apparentes	Unauthorised consumption / Volume détourné (1) Metering inaccuracies / Volume défaut de comptage (1)	
			Real losses / Pertes réelles	

- (1) défini par l'ASTEE
- (2) défini dans le présent document
- (3) strictement égal au volume importé défini par l'ASTEE
- (4) strictement égal au volume exporté défini par l'ASTEE
- (5) volume des pertes en distribution de l'ASTEE si le périmètre considéré est le système de transport et de distribution, c'est-à-dire hors adduction et production

On a les égalités suivantes :

Volume consommé autorisé IWA = volume consommé autorisé (défini dans le présent document) + volume vendus en gros (exporté)

Volume consommé total = volume consommé autorisé IWA + volume détourné + volume défaut de comptage

3.3 Service de l'assainissement collectif

Réseau de collecte des eaux usées

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques⁹.

Station d'épuration (ou usine de dépollution)

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Inondation

L'eau pluviale ne peut être évacuée par le réseau car les bouches d'engouffrement sont obstruées totalement ou partiellement (le réseau en lui-même n'est pas saturé) ; en période de crue de cours d'eau, l'eau inonde la chaussée suite à un défaut d'étanchéité des déversoirs d'orage.

Débordement

L'eau n'est pas évacuée par le réseau soit par manque de capacité hydraulique (y compris pompage, notamment en période de crue), soit suite à une obstruction partielle ou totale de canalisations de collecte ou de transport (les ouvrages d'engouffrement ne sont pas en cause).

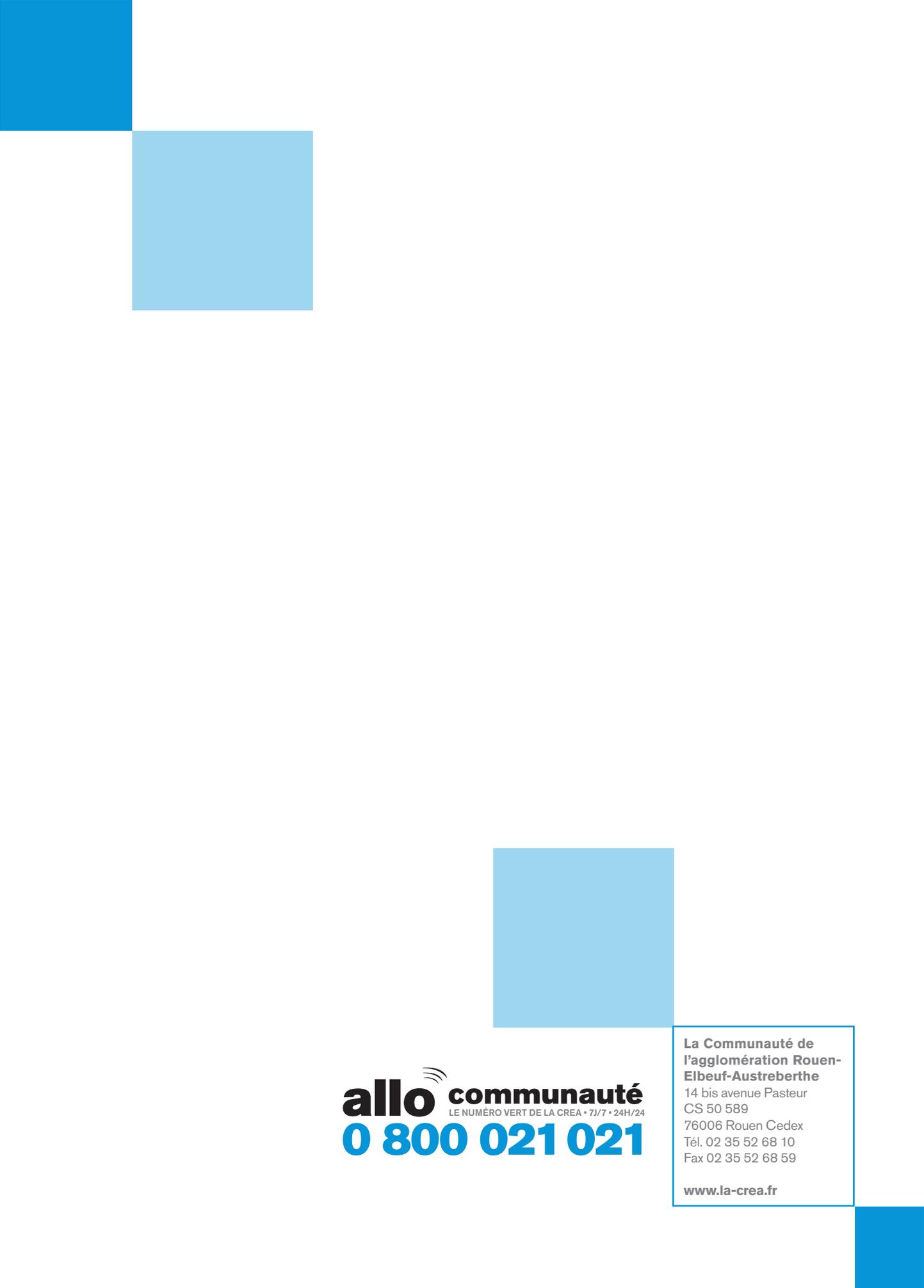
Infiltrations

L'eau s'infiltré dans les locaux des usagers par le sol ou les murs en sous-sol.

Refoulement

Retour d'eau du réseau public vers les locaux de l'utilisateur par l'intermédiaire de son branchement. Cela se produit lorsque le branchement n'est pas équipé d'un dispositif anti-refoulement (clapet, pompage) et que la pression (ou niveau d'eau) est élevée dans le réseau public.

⁹ Il est courant de parler de « réseau de collecte hors branchements » pour ne désigner que les canalisations de collecte, de transport et les ouvrages et équipements hydrauliques.



allo  **communauté**
LE NUMÉRO VERT DE LA CREA • 7J/7 • 24H/24
0 800 021 021

**La Communauté de
l'agglomération Rouen-
Elbeuf-Austreberthe**

14 bis avenue Pasteur
CS 50 589
76006 Rouen Cedex
Tél. 02 35 52 68 10
Fax 02 35 52 68 59

www.la-crea.fr